



Pêches et Océans Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/4-2001

ISBN 0-660-61689-0



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Pêches et Océans Canada

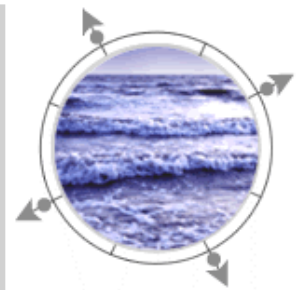
Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 2001**

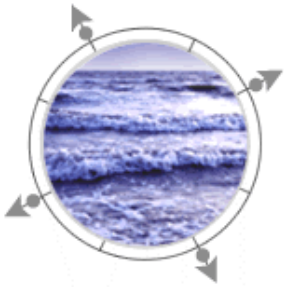
Approuvé

**L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre de Pêches et Océans Canada**

Table des matières



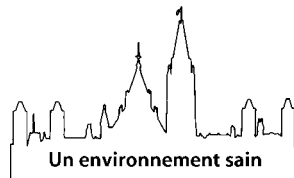
Section 1 — Message du Ministre.....	1
Section 2 — Contexte stratégique.....	4
Aperçu	5
2.1 Notre mandat et notre vision.....	6
2.2 Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?	6
2.3 Quelles autres influences subissons-nous?	8
Section 3 — Rendement du Ministère	12
Aperçu	13
3.1 Compréhension des océans et des ressources aquatiques.....	14
3.2 Protection des milieux marin et dulçaquicole.....	20
3.3 Gestion et protection des ressources halieutiques	26
3.4 Sécurité maritime	33
3.5 Commerce maritime et mise en valeur des océans	40
3.6 Initiatives horizontales.....	47
Section 4 — Consolidation de rapports.....	50
4.1 Gestion du matériel	51
4.2 Achats et marchés	51
4.3 Initiatives de réglementation.....	51
4.4 Initiative d’amélioration des services.....	55
4.5 Entente-cadre pour l’union sociale	55
4.6 Développement durable.....	56
4.7 Réservoirs de stockage	60
Section 5 — Rendement financier	61
Aperçu	62
5.1 Tableaux financiers.....	64
Section 6 — Autres renseignements	77
6.1 Lois, règlements et rapports réglementaires	78
6.2 Personnes ressources	80
Section 7 — Prix décernés aux employés du MPO	81
Section 8 — Index.....	85



Liste des tableaux

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés.....	64
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité pour 2000-2001	65
Tableau 3: Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	67
Tableau 4: Recettes par secteur d'activité	68
Tableau 5: Paiements législatifs	69
Tableau 6: Paiements de transfert	70
Tableau 7: Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	71
Tableau 8: Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité ...	72
Tableau 9: Passif éventuel	76

Vous trouverez dans le présent document des symboles semblables à ceux-ci :



Signale une priorité gouvernementale citée dans le *Discours du Trône 2001*.



Indique un lien à un site Internet où vous pouvez obtenir plus de renseignements

Section 1 — Message du Ministre



L'hon. Herb Dhaliwal

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2000-2001* du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO). L'année dernière nous a réservé de grands et de nombreux développements positifs, nous procurant des bases sur lesquelles nous appuyer pour continuer à édifier avec les Canadiens un secteur des pêches et des océans vigoureux et durable pour le nouveau millénaire.

Les pêches canadiennes sont depuis longtemps l'une des pierres d'assise de l'histoire, de l'économie et de la culture du Canada, rôle important qu'elles ne cessent d'ailleurs de jouer à ce jour. La pêche demeure le pilier économique de centaines de communautés côtières constellant les trois côtes du pays, employant plus de 100 000 Canadiens. Les pêches canadiennes jouent également un rôle de premier plan dans la performance économique de notre pays. Par exemple, les exportations de poissons et de fruits de mer du Canada ont atteint un sommet de 4,1 milliards de dollars en l'an 2000, augmentant ainsi pour une troisième année consécutive.

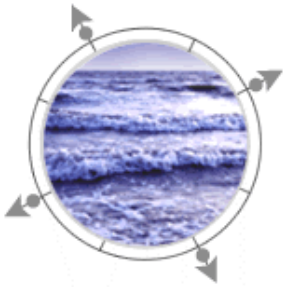
Mais il ne sera pas facile de répéter cet exploit dans les années à venir. Nous ne pouvons nous permettre d'oublier les défis auxquels ce secteur clé de notre pays a fait face ces dernières années, dont l'effondrement des stocks historiquement principaux, la perte d'emplois dans les secteurs de la récolte et de la transformation et l'expansion rapide du nombre d'utilisateurs de nos océans et de leurs ressources. Nos pêches et nos océans évoluent et nous sommes de plus en plus exigeants à leur endroit. Nous devons agir pour protéger et renforcer ce riche patrimoine naturel pour les futures générations de Canadiens.

Cela signifie que le MPO doit non seulement conserver et renforcer ses programmes et services existants, mais également trouver le juste milieu entre, d'une part, donner au secteur canadien des pêches et des océans l'espace dont il a besoin pour grandir et demeurer compétitif et, d'autre part, veiller à ce que cette croissance ne nuise jamais à la ressource même. Cela signifie également que nous devons collaborer étroitement avec les Canadiens à renforcer notre engagement commun à respecter les principes de la conservation et de l'utilisation durable.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez comment mon ministère s'y est pris pour relever ces défis et cheminer vers cinq grands résultats stratégiques :

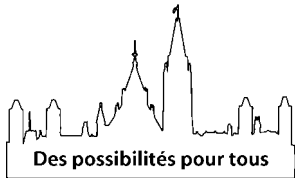
- la compréhension des océans et des ressources aquatiques
- la protection des milieux marin et dulçaquicole
- la gestion et la protection des ressources halieutiques
- la sécurité maritime
- le commerce maritime et la mise en valeur des océans





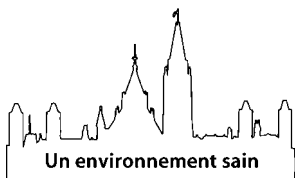
Chacune des activités du MPO nous rapproche d'un ou de plusieurs de ces résultats stratégiques. Ainsi, mon ministère trouve des moyens de faire des progrès dans la mise en place de pêches coopératives et cogérées qui sont à la fois écologiquement responsables, économiquement viables et plus autonomes. Le MPO continue à préparer avec l'industrie et les communautés de pêcheurs de tout le pays des ententes de cogestion des pêches grâce auxquelles, par exemple, l'industrie peut participer aux décisions sur un éventail d'espèces.

Nous sommes également à revoir en profondeur les politiques et les règles qui régissent les pêches de l'Atlantique. L'Examen des politiques sur les pêches de l'Atlantique est le premier du genre depuis plus de deux décennies. Il a pour but d'harmoniser le programme de gestion des pêches du MPO aux réalités d'aujourd'hui et aux demandes des intervenants de même que d'instaurer un cadre stratégique qui favorisera la gestion durable à long terme des pêches de l'Atlantique. Sur la côte du Pacifique, les activités de diversification coopérative de l'industrie et de mise en valeur des habitats aident à destiner les précieux stocks de poissons de cette région à un avenir sain.



Bien entendu, les communautés autochtones sont des acteurs de premier plan dans les pêches canadiennes. Au Canada, plus de 200 Premières nations pêchent pour subvenir à des besoins alimentaires, sociaux et cérémoniels, et bon nombre d'entre elles font de la pêche commerciale. Beaucoup ont signé avec le gouvernement fédéral des accords officiels prévoyant la prise en charge partagée d'un éventail d'activités de gestion des pêches, y compris la surveillance et l'application, l'évaluation des stocks et la remise en valeur des habitats.

Dans l'arrêt *Marshall* de 1999, la Cour suprême a récemment confirmé le droit que les communautés micmaques et malécites de l'Est du Canada s'étaient vues conférer par traité il y a 240 ans de tirer une subsistance convenable de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Depuis la décision, le MPO a entrepris d'importantes modifications aux pêches de l'Atlantique. Les Premières nations jouissent maintenant d'un accès plus large que jamais aux pêches commerciales de l'Atlantique et l'on s'attend à ce que leur participation grandisse avec l'augmentation de leurs compétences et de leur capacité en matière de pêche.



Tous nos efforts en tant que ministère se fondent sur le souci que nous avons d'assurer l'utilisation durable des pêches et des océans du Canada, et cet engagement, nous l'avons exprimé dans notre Programme de développement durable. Le travail que nous faisons pour bâtir une industrie de l'aquaculture durable de classe mondiale au Canada illustre à merveille la façon dont nous intégrons cet engagement dans nos activités ministérielles. L'an dernier, nous nous sommes beaucoup rapprochés de cet objectif en annonçant la mise sur pied du Programme d'aquaculture durable, doté d'un budget de 75 millions de dollars, qui donne à l'industrie les outils dont elle a besoin pour réussir tout en rassurant la population quant au caractère écologique de l'aquaculture.

Nous contribuons également à la réalisation de nos objectifs de développement durable par l'application de notre *Loi sur les océans* et de l'engagement qu'elle renferme d'assurer la gestion intégrée de nos océans. Nous collaborons

étroitement avec les communautés côtières, l'industrie, les groupes autochtones, les gouvernements et d'autres groupes à formuler les plans de gestion intégrée à long terme de nos zones côtières et maritimes qui nous aideront à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de nos océans dans l'avenir.

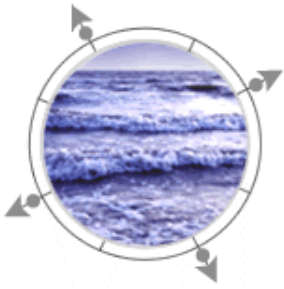
L'un des résultats concrets de cette coopération est le travail que nous faisons pour définir les zones marines nécessitant une protection spéciale. À ce jour, nous avons délimité, de concert avec un éventail de groupes intéressés, trois zones qui seront officiellement désignées zones de protection marine. Le statut de zone de protection marine confère une protection spéciale à la faune marine de ces endroits — et des autres qui suivront — tout en donnant aux scientifiques et à d'autres la possibilité de mieux comprendre nos écosystèmes marins.

La Garde côtière canadienne fait aussi partie des grandes responsabilités du Ministère. Ces braves hommes et femmes ne cessent de trouver de nouveaux et meilleurs moyens d'assurer la sécurité des navires d'ici et d'ailleurs qui circulent dans les eaux canadiennes. La Garde côtière canadienne a maintenant recours à toutes sortes de technologies de pointe pour offrir ses principaux programmes et services.

Et nos programmes et services de base continuent à nous tenir fortement à cœur. De la sécurité maritime à la réparation des ports et quais pour petits bateaux en passant par les programmes scientifiques et l'application de la législation sur les pêches, le MPO continue à fournir les services qui permettront d'assurer la sécurité et la vigueur du secteur canadien des pêches et des océans.

Certes, nous avons beaucoup fait ces dernières années pour renforcer le secteur canadien des pêches et des océans par l'intermédiaire de nos programmes, de nos politiques et de nos services. Mais nous tournons maintenant notre regard vers l'avenir et nous nous efforçons de trouver les meilleurs moyens de capitaliser sur nos succès. Nous continuerons à collaborer étroitement avec l'industrie pour maintenir l'équilibre délicat entre la croissance et la compétitivité actuelles de ce secteur clé au Canada et sa survie à long terme. Les programmes et les stratégies responsables, axés sur la conservation, que le Ministère élabore et met en œuvre nous aident à ériger le secteur stable, rassembleur et avant-gardiste des pêches et des océans dont le Canada aura besoin dans les années à venir.





Section 2 — Contexte stratégique

Dans la présente section :

- ◆ *Aperçu* *Page 5*
- ◆ *Notre mandat et notre vision* *Page 6*
- ◆ *Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?* *Page 6*
- ◆ *Quelles autres influences subissons-nous?* *Page 8*

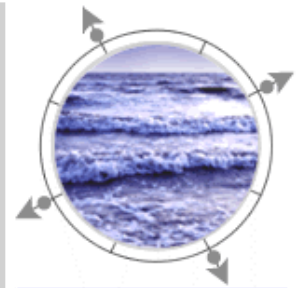
Aperçu

Le Canada est le pays maritime qui possède le plus long littoral, bordant trois océans, et l'une des plus grandes plates-formes continentales au monde. Des millions de Canadiens habitent les zones côtières et les ressources des milieux marin et d'eau douce figurent parmi les plus grandes richesses naturelles de notre pays. La pêche et le transport maritime sont non seulement d'importantes industries pour le Canada, mais ils font également partie de notre patrimoine. Le mandat, les programmes et les services du MPO influent directement sur le mode de subsistance des milliers de Canadiens qui œuvrent dans les industries océaniques et des eaux douces, qu'il s'agisse du transport maritime, du tourisme ou des loisirs. De manière plus générale, ces programmes et services ont des répercussions sur le tissu économique, social et culturel du pays.

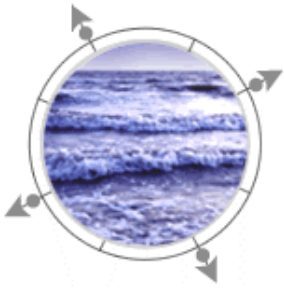
Le MPO est un ministère fédéral relativement grand et décentralisé qui offre ses services partout au pays depuis six bureaux régionaux et l'Administration centrale, à Ottawa. Le Ministère jouit d'une grande visibilité en raison des activités du personnel de la Garde côtière canadienne, des agents des pêches et des employés sur le terrain, qui s'acquittent de leurs rôles dans les communautés côtières de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique de même que sur les Grands Lacs, le fleuve Mackenzie et d'autres eaux intérieures.

La *Loi sur les océans*, la *Loi sur les pêches* et d'autres lois fédérales axées sur l'environnement telles que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* donnent au MPO le mandat de protéger les milieux marin et d'eau douce.

Il appartient au Ministère de gérer les pêches au Canada dans les zones de pêche de 200 milles des eaux territoriales du Canada, sauf là où les pouvoirs de gestion en matière de pêches intérieures ont été délégués à une province ou à un territoire.



**CONTEXTE
STRATÉGIQUE**



2.1 Notre mandat et notre vision

Notre mandat

Le ministère des Pêches et des Océans Canada, au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondialisée.

Notre vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :

au service aux Canadiens et aux Canadiennes

à la sécurité maritime et	à l'excellence scientifique	à la conservation et à l'utilisation durable des ressources
à la protection de l'environnement		

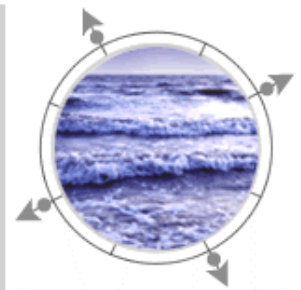
2.2 Quels résultats stratégiques poursuivons-nous?

Dans la poursuite de son mandat, Pêches et Océans Canada s'engage à cinq résultats stratégiques. Les résultats stratégiques sont les avantages durables, à long terme, pour les Canadiens et les Canadiennes, qui découlent assez naturellement de la vision d'un ministère. Ces résultats stratégiques décrivent l'influence qu'un ministère a le mandat d'exercer. Dans la plupart des circonstances, l'atteinte des résultats stratégiques nécessite les ressources combinées et les efforts soutenus de

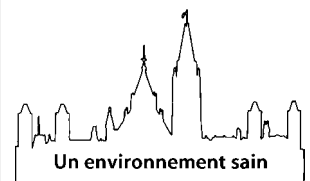
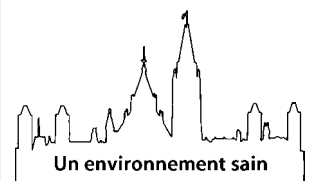
nombreux partenaires, et ce, à long terme. De plus, néanmoins, les citoyens s'attendent qu'un ministère fédéral ou une agence assume un rôle de leadership vers l'atteinte des résultats stratégiques. Dans les rapports ministériels sur le rendement et rapports sur les plans et priorités précédents, les résultats stratégiques étaient connus comme des priorités et buts à long terme.

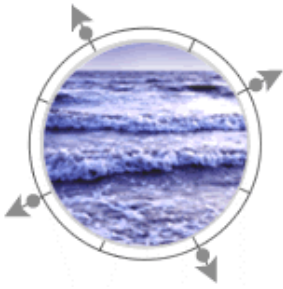
Les cinq résultats stratégiques sont :

- ❑ **La compréhension des océans et des ressources aquatiques :** L'objectif est d'améliorer, d'appliquer et de communiquer les connaissances sur les océans du Canada à tous les Canadiens et Canadiennes ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du Ministère.
- ❑ **La protection des milieux marin et dulçaquicole :** Notre objectif est de protéger les milieux marin et dulçaquicole et les écosystèmes et, ainsi, de favoriser une pêche durable, l'écotourisme, la navigation de plaisance, etc. Pour atteindre cet objectif, le Ministère doit adopter une approche cohérente et proactive, axée sur les résultats, qui prévoit la collaboration avec les clients, les partenaires et les autres niveaux de gouvernement pour gérer et protéger l'habitat du poisson d'eau douce et les écosystèmes marins et estuariens, et réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins.
- ❑ **La gestion et la protection des ressources halieutiques :** L'objectif est de préserver les ressources halieutiques du Canada afin d'assurer leur exploitation durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Dans la poursuite de cet objectif, il est donc essentiel de reconnaître l'importante contribution des provinces et des territoires. Le Ministère doit aussi gérer les ressources halieutiques conformément aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. L'application efficace des règlements et la gestion de la capacité de pêche sont indispensables à la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la conservation durable. De plus, il importe de conclure des ententes internationales efficaces qui préviendront la surpêche étrangère et protégeront les ressources en vertu de traités internationaux.
- ❑ **La sécurité maritime :** Le Ministère a pour objectif d'améliorer sans cesse la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les collisions et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger imminent de façon à limiter les pertes humaines et matérielles.
- ❑ **Le commerce maritime et la mise en valeur des océans :** L'objectif du Ministère est d'établir le cadre stratégique et réglementaire requis et de dispenser des services opérationnels et l'infrastructure à l'appui d'industries maritimes commercialement durables. Le Ministère fournit aussi un soutien scientifique et technique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'appui de ses efforts visant à libéraliser les échanges dans les secteurs halieutique et océanique.



**CONTEXTE
STRATÉGIQUE**





Pour soutenir ses efforts en vue de libéraliser le commerce dans les secteurs des pêches et des océans, le Ministère s'est engagé à :

- ❑ améliorer ses relations avec ses clients et ses partenaires, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- ❑ promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services et un environnement dans lequel tous les employés et employées se partagent la responsabilité pour le renouveau du ministère et pour le développement de leur carrière.

2.3 Quelles autres influences subissons-nous?

Les Canadiens voient la gestion et la protection efficaces des ressources océaniques et d'eau douce comme un élément fondamental du rôle que joue le gouvernement fédéral en tant qu'intendant des ressources naturelles et de l'environnement du Canada. L'éveil important et progressif aux problèmes de l'environnement, suscité par les débats publics sur des questions telles que le changement climatique et la qualité de l'eau potable, a produit ses effets lors des deux premières années du nouveau millénaire. De toute évidence, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral gère les ressources naturelles du pays avec assurance et crédibilité afin d'en garantir la viabilité future.

2.3.1 Trouver un juste équilibre

Le mandat du Ministère lui confie l'intendance de nombreux aspects fondamentaux des océans et des eaux intérieures du Canada. L'un des aspects intégraux et complexes de ce rôle consiste à trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et la protection d'une utilisation commerciale durable des ressources océaniques et dulçaquicoles. Son recours aux nouvelles technologies et son application prudente du savoir scientifique dans l'élaboration de politiques, de programmes et de règlements permettent au Ministère de faire profiter les Canadiens de nouvelles possibilités. Ces activités l'aident à relever le défi suivant : créer un niveau de productivité permettant aux Canadiens de se mesurer à la concurrence internationale, et ce, tout en trouvant un équilibre entre les préoccupations d'environnement et de durabilité relatives aux ressources océaniques et d'eau douce du Canada.

Une gestion efficace et innovatrice

Compte tenu des interrelations complexes découlant du mandat du MPO et de la portée de celui-ci, le Ministère encourage la formation de partenariats efficaces et innovateurs avec d'autres ministères fédéraux et niveaux de gouvernement, le secteur bénévole, les collègues et universités, l'industrie et les organismes internationaux. De tels partenariats stratégiques permettent au Ministère de profiter d'économies d'échelle pour mieux offrir ses programmes avec les moyens du bord. Le MPO continuera à chercher de nouvelles alliances et à revoir les arrangements existants afin de tirer le plus parti de ces partenariats. Ainsi, il entend collaborer davantage avec les provinces et les territoires afin d'atteindre les

objectifs de l'Entente-cadre pour l'union sociale, et ce, par la mobilisation d'efforts fédéraux-provinciaux visant à promouvoir des pêches durables et l'accroissement de la sécurité et du commerce maritimes.

L'engagement des citoyens

Les Canadiens s'attendent de plus en plus à ce qu'on les consulte directement et, à défaut de pouvoir intervenir directement, à avoir davantage leur mot à dire dans la façon dont les décisions sont prises et dont les programmes sont conçus au sein du MPO. Le Ministère s'assure de la participation active de ses intervenants traditionnels, comme les plaisanciers, les sociétés de transport maritime, les organisations de pêche, les groupes autochtones, les ports et les provinces et territoires, et tâche d'ouvrir ses portes à davantage d'intervenants par l'inclusion des groupes environnementaux, des exploitants de bateaux de croisière, des entreprises d'écotourisme, des collectivités locales, des aquaculteurs et des compagnies d'exploration pétrolière et gazière.

2.3.2 Les défis et les risques

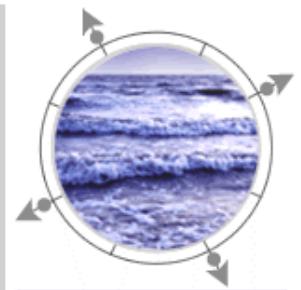
Les pêches de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique continuent à faire face à quatre défis communs : la surcapitalisation et la participation excessive; la fragilité écologique et économique; les coûts élevés de la gestion et de la réglementation; et le conflit sur le partage des captures et le jeu des groupes d'intérêt spécial. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces défis à la section 3.3 du présent document.

Le MPO a besoin de fonds considérables pour remplacer et remettre à neuf les navires et les actifs terrestres. Le Ministère a entrepris et continue d'entreprendre des mesures, des évaluations et des examens de toutes sortes pour veiller à ce que les initiatives de financement qu'il prend pour bâtir l'infrastructure nécessaire à la prestation de programmes validés et pertinents, à l'appui de son mandat, réussissent.

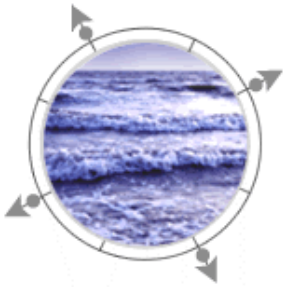
Le Ministère doit s'ingénier davantage à faire connaître ses sciences et à en démontrer la qualité et la pertinence aux Canadiens. Ce défi est expliqué à la section 3.2 du présent document.

Le MPO continue d'assouplir son organisation afin de réagir aux facteurs externes et internes qui façonnent son milieu opérationnel. D'importants facteurs influent sur les opérations du MPO, en l'occurrence :

- le changement climatique, y compris son effet sur les niveaux des eaux, les stocks de poissons, la faune arctique et le commerce maritime au nord du 60e parallèle;
- la mondialisation continue des pêches et de l'industrie du transport maritime. Cela rend encore plus complexe la tâche de rédiger et d'appliquer les règlements visant à protéger les ressources et l'environnement tout en faisant la promotion des intérêts économiques des Canadiens;



**CONTEXTE
STRATÉGIQUE**



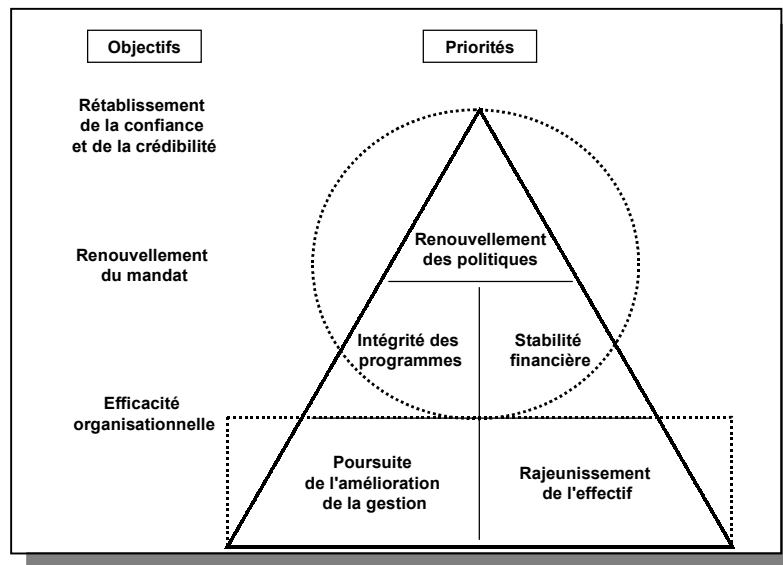
- ❑ l'évolution rapide de la technologie et l'expansion rapide du savoir. Ces changements exercent des pressions sur les ressources financières et humaines pour que du matériel et des procédés de pointe soient mis en œuvre afin de promouvoir la sécurité maritime et d'améliorer les pêches;
- ❑ le fait que les gens commencent à s'intéresser davantage à la qualité de la vie qu'à la réduction de la dette, exerçant des pressions sur les ressources existantes du MPO pour que des mesures additionnelles soient prises pour protéger l'environnement et les pêches;
- ❑ la participation croissante des Premières nations aux institutions politiques et juridiques du Canada, ce qui obligera le MPO à privilégier encore plus la promotion et le développement continu de relations de gestion efficaces avec les Premières nations.

2.3.3 Plan stratégique du MPO

Le plan stratégique de mars 2000 donne au Ministère un cadre qui lui permet de planifier à partir d'objectifs stables et de priorités connexes. Ce cadre assure le développement d'une organisation dynamique, prête à offrir des avantages à valeur ajoutée aux Canadiens. Le plan stratégique décrit essentiellement les changements qu'entend apporter le Ministère pour être mieux à même de réaliser son mandat par l'atteinte d'objectifs précis en fonction de priorités bien définies.

Le MPO est à renouveler ses principaux secteurs d'intervention (ceux de la gestion des océans, des services maritimes, de l'aquaculture et de la gestion des pêches) tout en intervenant pour garantir l'intégrité de ses programmes, sa stabilité financière et son efficacité organisationnelle, et ce, au moyen d'effectifs motivés et rajeunis.

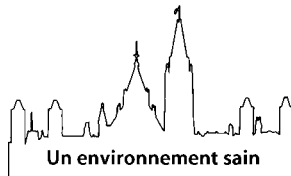
Le cadre du plan stratégique s'articule autour de trois objectifs ministériels et de cinq priorités connexes, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

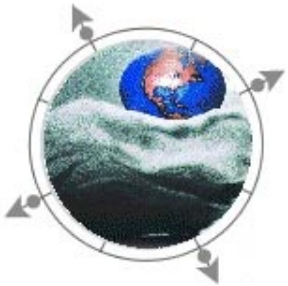


2.3.4 Résultats envers le Discours du Trône 2001

Le 30 janvier 2001, le *Discours du Trône* a jeté les assises du nouveau mandat du gouvernement. Il a appelé à l'action dans un certain nombre de domaines où le MPO joue un rôle crucial, soit la gestion durable des océans du Canada (un environnement sain); l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la recherche océanographique (innovation); le renforcement de la capacité de recherche (innovation) et le soutien au travail des communautés des Premières nations en vue de renforcer la gouvernance (des possibilités pour tous). Au cours des prochaines années, le MPO continuera son travail à l'appui de ces importantes priorités gouvernementales.

Dans ce rapport, vous retrouverez un symbole similaire à celui-ci dans la marge lorsque nos activités contribuent à ces priorités.





Section 3 — Rendement du Ministère



Dans la présente section :

- ◆ *Aperçu* *Page 13*

- ◆ *Compréhension des océans et des ressources aquatiques* *Page 14*

- ◆ *Protection des milieux marin et dulçaquicole* *Page 20*

- ◆ *Gestion et protection des ressources halieutiques* *Page 26*

- ◆ *Sécurité maritime* *Page 33*

- ◆ *Commerce maritime et mise en valeur des océans* *Page 40*

- ◆ *Initiatives horizontales* *Page 47*



Aperçu

Le MPO a récemment élaboré des mesures et des indicateurs de rendement élevé pour chacun des cinq résultats stratégiques. Ces mesures et ces indicateurs donnent aux cadres supérieurs du MPO, au grand public et aux parlementaires une perspective importante sur les tendances essentielles au mandat du Ministère.

Des facteurs externes échappant à son contrôle, comme les conditions météorologiques, le comportement de l'industrie, les prix du marché et les mesures prises par d'autres ministères et niveaux de gouvernement, influencent grandement le Ministère dans son rendement à ce niveau élevé. On peut donc difficilement expliquer son rendement par ses seuls actes.

Le Ministère vient tout juste d'adopter ces mesures du rendement élevé et s'affaire encore à les tester pour déterminer s'il utilise les bons indicateurs et si ses opérations influent sur ceux-ci. Il y a donc lieu d'utiliser avec précaution les mesures examinées dans la présente section puisqu'elles sont susceptibles d'être individuellement modifiées ou remplacées un jour.

La présente section sur le rendement passe au peigne fin chacun des cinq résultats stratégiques du MPO. On y trouve pour chacun les renseignements suivants :

Que s'est-il passé?

Sous ce titre, vous trouverez les points saillants des engagements antérieurs du Ministère, des activités qu'il a réalisées et des défis liés au résultat. Pour des renseignements détaillés sur nos engagements, veuillez consulter le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* du Ministère.

Combien avons-nous dépensé?

Les montants rattachés à chacun des résultats stratégiques sont des estimations. L'information financière du Ministère est communiquée par secteur d'activité, chaque secteur étant associé à au moins deux résultats stratégiques (voir la « Relation des secteurs d'activité aux résultats stratégiques » à la page 63). Il est donc impossible d'établir le coût précis de chacun des résultats stratégiques. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les ressources associées à chaque secteur d'activité à la section 5, intitulée Rendement financier.

Qu'avons-nous accompli?

Dans la mesure du possible, nous examinons les résultats obtenus à la lumière des mesures et des indicateurs de rendement susmentionnés.

Qu'est-ce qui nous attend?

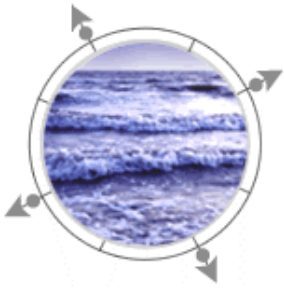
Dans cette section, nous dégageons les leçons apprises et nous décrivons d'autres mesures que nous prendrons pour atteindre le résultat stratégique.

Quels secteurs d'activité contribuent à ce résultat?

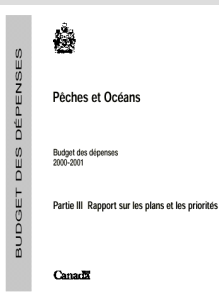
Cette section présente les secteurs d'activité de tête et de soutien pour chaque résultat stratégique. Elle renferme également un lien aux tableaux financiers, qui ont été préparés par secteur d'activité.



 http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/20002001/rFO_f.pdf



3.1 Compréhension des océans et des ressources aquatiques



Notre engagement :

- Acquisition de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de haute qualité sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes, grâce à la recherche approfondie, à l'analyse des données et à l'intégration de l'information pour assurer un développement durable des ressources.
- Connaissances scientifiques des écosystèmes marins et d'eau douce.

3.1.1 Que s'est-il passé?

Pêches et Océans Canada fait de la recherche scientifique essentielle à la compréhension et à la gestion durable des ressources océaniques et dulçaquicoles du Canada.

Nous utilisons les connaissances scientifiques issues de nos recherches et de nos activités connexes pour nous aider à prendre des décisions éclairées sur la conservation et la protection des ressources halieutiques, des habitats du poisson et des écosystèmes marins et d'eau douce. Ces connaissances nous aident également à prendre des décisions touchant le développement durable de l'aquaculture et d'autres ressources océaniques de même que la sécurité de la navigation sur les cours d'eau du Canada.

Le nombre grandissant et la complexité croissante des préoccupations d'ordre scientifique actuelles et nouvelles relatives aux océans et aux ressources aquatiques continuent de mettre à l'épreuve notre capacité de fournir l'éventail et l'ampleur des conseils scientifiques requis. Prenons par exemple les recherches que nous effectuons pour comprendre les effets du changement climatique sur les océans et les ressources aquatiques. Nous étudions les effets de la température des océans sur la répartition du saumon du Pacifique. Celui-ci quittera-t-il les eaux canadiennes? Nous examinons également l'effet de la variabilité climatique sur les poissons de fond. Quelle influence aura-t-elle sur leur croissance, leur reproduction, leur migration, etc., et quelle place doit-on accorder à ces facteurs dans les stratégies de rétablissement et de gestion? Dans le même ordre d'idées, nous étudions l'épaisseur de la banquise arctique. Comment les changements à celle-ci modifieront-ils l'écosystème et les routes de navigation de l'Arctique?

Qu'elles portent sur le changement climatique ou sur l'une des autres préoccupations d'ordre scientifique actuelles ou nouvelles (voir la marge de la présente page), les connaissances que nous générons sont des pièces maîtresses du casse-tête complexe qu'est celui de la science contemporaine. Par conséquent, nous prodiguons souvent des conseils scientifiques à d'autres ministères fédéraux et niveaux de gouvernement, aux conseils de cogestion du Nord, à la communauté scientifique nationale et internationale, aux organisations internationales telles que la Commission océanographique intergouvernementale et à diverses branches du secteur maritime. Nous partageons également notre savoir avec les

 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/>

Quelques enjeux actuels et nouveaux

- L'évolution spectaculaire des conditions océaniques de l'Atlantique et de l'Arctique
- La fréquence inhabituelle du phénomène El Niño
- Le changement climatique
- L'appauvrissement de la biodiversité
- La destruction des habitats
- Les espèces en péril
- Les contaminants
- La santé du milieu marin
- Le transport à grande distance de polluants organiques

Canadiens qui s'intéressent aux sciences de la mer et des eaux douces de même qu'à la conservation des écosystèmes aquatiques.

Nous continuons à élargir l'éventail de nos compétences pour être en mesure de faire face à la complexité croissante des préoccupations d'ordre scientifique touchant les océans et les ressources aquatiques et de répondre à la demande connexe de connaissances nouvelles et plus pointues. Pour ce faire, nous recrutons des spécialistes et les gardons et nous mettons sur pied des équipes multidisciplinaires internes et externes. Ces équipes sont le fruit de partenariats, d'alliances stratégiques et de collaborations avec d'autres ministères fédéraux et gouvernements, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales.

Tandis que la demande de connaissances nouvelles et plus spécialisées pour faire face aux préoccupations complexes d'ordre scientifique va en augmentant, les Canadiens, eux, s'inquiètent de plus en plus de la capacité d'y voir du gouvernement. En raison de sa vocation scientifique, le ministère des Pêches et des Océans du Canada a vu s'effriter la confiance du grand public à son endroit. Nous sommes déterminés à regagner la confiance des Canadiens à l'endroit de nos sciences en élargissant l'accès à nos connaissances scientifiques à tous et chacun d'entre eux et en les aidant à mieux les comprendre.

3.1.2 Combien avons-nous dépensé?

Environ 14 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2000-2001, soit 214,2 millions de dollars, dont 2,4 en subventions et contributions, ont servi à accroître la compréhension des océans et des ressources aquatiques.



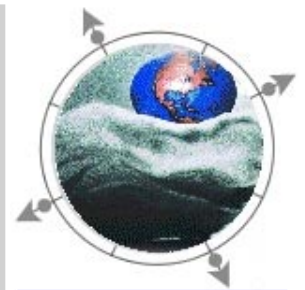
3.1.3 Qu'avons-nous accompli?

Durant l'exercice clôturé le 31 mars 2001, le MPO s'est principalement signalé comme suit dans le secteur de la compréhension des ressources océaniques et aquatiques.

Nous avons produit d'excellentes études dans le domaine des sciences des océans et des eaux douces

Pêches et Océans Canada est l'un des grands producteurs canadiens de connaissances dans le domaine des sciences des océans et des eaux douces. En 1996, l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données :

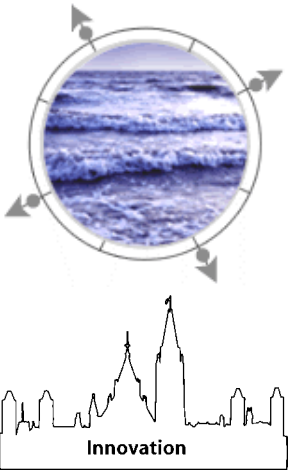
- ❑ Le Ministère a produit 31 % de toutes les publications canadiennes de biologie marine et d'hydrobiologie et près de 40 % de toutes les publications canadiennes d'océanologie et de limnologie.
- ❑ La contribution du Ministère l'a aidé à faire du Canada le deuxième producteur mondial de savoir océanologique et limnologique et le quatrième producteur mondial de savoir en biologie marine et en hydrobiologie.



COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET DES RESSOURCES AQUATIQUES

Le saviez-vous?

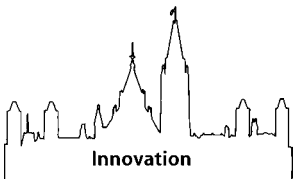
Un laboratoire scientifique coûte au moins deux fois plus cher par mètre carré qu'un bureau ordinaire, et un navire scientifique peut coûter de cinq à dix fois plus cher qu'un laboratoire scientifique et ses coûts d'exploitation sont nettement plus élevés. En effet, il en coûte de 35 % à 55 % aussi cher annuellement d'exploiter un navire de recherche sur les pêches que d'en acheter un.



 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/>

Le saviez-vous?

Notre Programme d'évaluation des stocks — il en évalue 650 — a pour mission de recueillir des données et de surveiller l'état des écosystèmes. En 1999-2000, nous avons consacré plus de 60 millions de dollars à l'évaluation des stocks.



- ❑ Les scientifiques du Ministère ont publié des études de qualité supérieure à la moyenne de celles publiées par l'ensemble de leurs homologues canadiens des mêmes spécialités.

Le Ministère aide donc de manière significative à concrétiser l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada à nous hisser d'ici 2010 au rang des cinq pays faisant le plus de recherche et de développement.

Voici quelques-unes à peine des initiatives qui ont contribué à cette recherche de grande qualité :

- ❑ la création d'un nouveau programme de protection et de rétablissement des espèces aquatiques en péril afin de rétablir 22 espèces aquatiques.
- ❑ la création de la Direction de l'océanographie et du climat afin de mieux se concentrer sur les effets du changement climatique et de sa variabilité sur les espèces marines, du plancton aux mammifères marins, et sur le climat mondial.
- ❑ la tenue d'un examen détaillé de notre Programme d'évaluation des stocks afin de jauger la capacité de celui-ci de répondre aux besoins actuels et émergents.
- ❑ le financement stratégique de certains projets de recherche afin de mieux appuyer les initiatives de recherche à priorité élevée.
- ❑ la réalisation d'examens multilatéraux des problèmes environnementaux avec des groupes de clients internes et externes afin de déterminer les recherches et les conseils scientifiques dont les décideurs ont besoin.
- ❑ l'insistance spéciale sur la prestation de conseils scientifiques sur un éventail de questions environnementales (par exemple, les incidences écosystémiques de l'exploitation et de la production pétrolières offshore).
- ❑ l'amélioration de la gestion des données et de l'information par le lancement d'un programme quinquennal visant à répertorier tous les ensembles de données scientifiques et à transférer ces données dans des bases de données intégrées.

Nous avons conclu des partenariats de recherche scientifique

Collaborer avec autrui à des travaux de recherche scientifique nous permet d'offrir le meilleur service possible en optimisant nos ressources et d'améliorer le transfert des connaissances et le développement technologique. Ce faisant, non seulement appuyons-nous le gouvernement dans sa poursuite de l'excellence dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, mais nous renforçons également la capacité des universités canadiennes et des laboratoires et établissements gouvernementaux de faire de la recherche.

Pêches et Océans Canada continue à faire des progrès importants en multipliant ses partenariats, ses alliances stratégiques et ses ententes de collaboration. C'est ainsi qu'en 1999-2000, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le MPO a entrepris quelque 360 projets de recherche scientifique

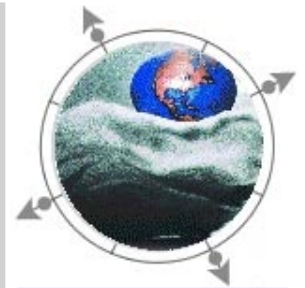
concertée, y contribuant en espèces et en nature quelque 25 millions de dollars. Nos partenaires de ces projets comprennent :

- les autres ministères fédéraux (42 %);
- le secteur privé, y compris l'industrie et les organisations non gouvernementales (31 %);
- les universités et les collèges (10 %);
- les administrations provinciales, territoriales et municipales (9 %);
- les gouvernements d'autres pays et les organisations non gouvernementales internationales (8 %).

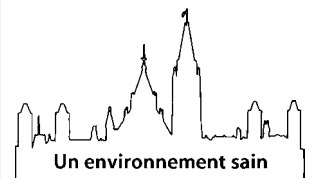
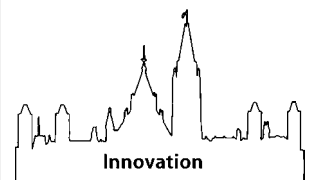
Le nombre de publications scientifiques que nous avons rédigées en collaboration avec des partenaires nationaux prouve lui aussi que nous faisons des progrès. De 1980 à 1996, 77 % des articles que le Ministère a produits en collaboration avec des partenaires nationaux ont été corédigés par des chercheurs universitaires. La majorité des collaborateurs restants provenaient d'autres ministères et laboratoires fédéraux (7 %), de laboratoires provinciaux (5 %) et du secteur privé (4 %).

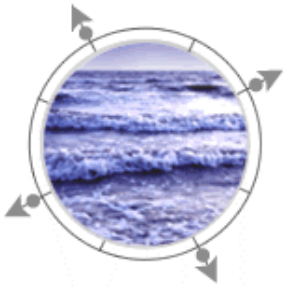
Voici quelques faits saillants des activités qui ont permis au Ministère de multiplier ses partenariats, ses alliances stratégiques et ses ententes de collaboration :

- la mise sur pied du Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture. Ce partenariat avec l'industrie de l'aquaculture, les provinces et le secteur de l'environnement appuie la recherche innovatrice dans l'industrie de l'aquaculture et le développement durable de celle-ci.
- la conclusion d'alliances stratégiques en vue d'améliorer le rendement des investissements des gouvernements et des entreprises dans les technologies canadiennes de l'information maritime. En 2000-2001, de nouvelles alliances ont été conclues avec Terra Remote Sensing et le Centre canadien des communications maritimes.
- l'appui au programme Argo. Ce programme de coopération quinquennal avec plus de 30 pays vise à recueillir des données (par exemple, des profils verticaux de la température et de la salinité des océans) pour nous permettre de mieux comprendre le rôle que jouent les océans dans le changement climatique. Les données seront mises à la disposition de la communauté nationale et internationale dans les 24 heures de leur acquisition.
- la collaboration avec d'autres ministères pour développer et tester des modèles de simulation de déversements d'hydrocarbures.
- l'établissement de réseaux de recherche scientifique pour un environnement propre. Une bonne partie de cette recherche met l'accent sur la gestion des ressources aquatiques. Les efforts de recherche scientifique du MPO ont aidé à protéger les Canadiens contre les substances toxiques et les contaminants de l'environnement.
- la création d'alliances de recherche stratégique avec des organismes externes afin d'atténuer les impacts sur le poisson et ses habitats. Au 31 mars 2001, nous



COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET
DES RESSOURCES AQUATIQUES





avons tissé de telles alliances avec l'Association minière du Canada, l'Association canadienne de l'électricité et l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

- la formation d'un partenariat avec le Conseil des recherches en sciences humaines du Canada. Ce partenariat a mené à la réalisation de nouvelles recherches et à l'intégration interdisciplinaire des connaissances pour assurer la viabilité des écosystèmes océaniques. Par exemple, le Réseau national de recherche sur la gestion des océans offre à des équipes de recherche interdisciplinaires des sciences naturelles et sociales la possibilité de collaborer.
- la participation continue de l'industrie de la pêche à la collecte de données et au travail effectué sur le terrain pour appuyer les activités de recherche.

Nous avons travaillé à accroître la confiance et la compréhension face à nos sciences

Selon un sondage d'opinion récemment mené pour le Ministère, les Canadiens ont moyennement confiance (6,4 sur une échelle de 0 à 10) en la capacité du Ministère de faire de la recherche scientifique pour surveiller et promouvoir la santé des stocks de poissons et du milieu marin. Si nous n'avons rien à envier à la recherche halieutique des autres pays, il est cependant clair que nous devons muscler nos efforts pour informer les Canadiens de la qualité et de la pertinence de nos sciences et leur en faire la preuve.

En les aidant à mieux comprendre et connaître les écosystèmes aquatiques et leurs ressources biologiques, nous permettons aux Canadiens d'être mieux informés des facteurs scientifiques en cause et de participer plus pleinement aux discussions et décisions nationales sur les questions aquatiques.

Les efforts suivants figurent parmi ceux que nous avons récemment déployés pour accroître la confiance et la compréhension à l'égard de nos sciences :

- Pêches et Océans Canada a récemment publié *Mettre le cap sur le nouveau millénaire*. Ce plan stratégique scientifique résume le contexte qui guidera le Ministère dans ses choix et ses actions scientifiques au cours des cinq prochaines années.
- Nous avons diffusé des résultats scientifiques clés sur Internet : des rapports sur l'état des stocks, des descriptions des méthodes utilisées pour évaluer l'état des stocks et des comptes rendus de réunions nationales, zonales et régionales. Nous avons mis un soin particulier à vulgariser les détails techniques de nos analyses de données.
- Nous avons commencé à offrir sur Internet les bases intégrées de nos ensembles de données scientifiques.
- Conformément à l'engagement du Canada d'appliquer le principe de l'approche prudente à l'évaluation et à la gestion des pêches, les scientifiques et gestionnaires scientifiques de Pêches et Océans Canada ont continué à



 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/>

 <http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca>

étudier l'application de ce principe aux stocks canadiens d'espèces de poissons, de mollusques et crustacés et de mammifères marins.

- Nous avons élaboré et appliqué un cadre d'évaluation de l'incidence des sciences sur le processus décisionnel.
- Nous avons continué à soutenir la saisie et la gestion des données en nous efforçant surtout d'améliorer la disponibilité des données et de l'information environnementales pour la prise de décisions.
- En collaboration avec le Discovery Channel, nous avons produit une série de 15 segments présentant les recherches de nos scientifiques.

3.1.4 *Qu'est-ce qui nous attend?*

Nos prochaines étapes sont les suivantes :

- mettre en œuvre nos engagements en vertu du plan stratégique scientifique *Mettre le cap sur le nouveau millénaire*;
- élargir le corpus des connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées sur les questions d'ordre scientifique actuelles et émergentes;
- augmenter le nombre et la valeur des projets de recherche scientifique concertée, en veillant spécialement à collaborer davantage avec les universités et les collèges, les administrations provinciales et municipales et la communauté scientifique internationale, le cas échéant;
- continuer à examiner les secteurs d'intervention pour déterminer la possibilité de réaffecter des ressources de questions moins prioritaires à des questions plus prioritaires ou nouvelles;
- soutenir la poursuite par le gouvernement du Canada de l'initiative Gouvernement en direct en élaborant un plan afférent qui nous permettra d'augmenter la quantité de données environnementales, de connaissances scientifiques et d'autres services publiquement disponibles;
- accroître nos efforts pour sensibiliser les Canadiens à l'importance, à la portée et à la qualité des sciences du MPO.

3.1.5 *Quels secteurs d'activités contribuent à ce résultat?*

Secteur d'activité de tête :

Sciences halieutiques et océaniques

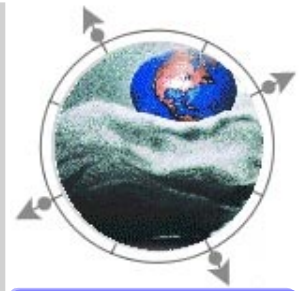
Secteurs d'activité de soutien :

Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

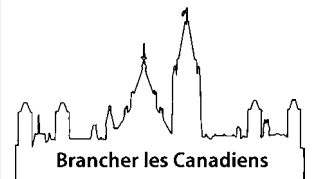
Hydrographie

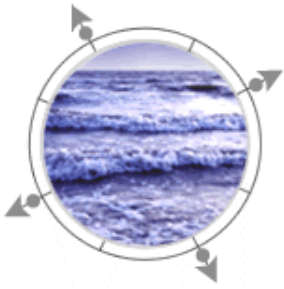
Gestion de la flotte

Politiques et services internes

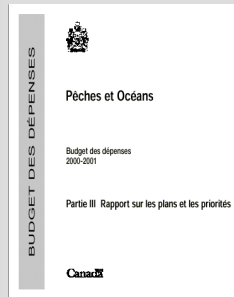


COMPRÉHENSION DES OCÉANS ET
DES RESSOURCES AQUATIQUES





3.2 Protection des milieux marin et dulçaquicole



Notre engagement :

- Conservation et développement durable des océans canadiens.
- Conservation, restauration et développement des habitats marins et d'eau douce.
- État de préparation pour les urgences nationales.
- Intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin.
- Gérance environnementale des ressources et de l'infrastructure par le personnel, les partenaires et les utilisateurs.

Le saviez-vous?

Plus de 80 % des Canadiens pensent qu'il est important de protéger les océans du pays, même lorsqu'on compare cet enjeu à d'autres grandes questions de politique publique.

 <http://lois.justice.gc.ca/fr/0-2.4/index.html>

3.2.1 Que s'est-il passé?

Les océans du Canada intéressent des groupes de toutes sortes. Cela va des communautés côtières qui cherchent à mettre en valeur leur secteur riverain pour le tourisme aux entreprises commerciales s'adonnant tout aussi bien à la pêche qu'au transport maritime ou à l'exploration pétrolière et gazière offshore. La surexploration, la pollution provenant d'activités terrestres et maritimes de même que la modification et la destruction des habitats et des écosystèmes menacent de plus en plus les océans. Même si des progrès ont été faits dans la conservation et la protection des milieux marins, il reste encore beaucoup à faire.

La *Loi sur les océans*, la *Loi sur les pêches* et les mesures législatives, politiques et programmes qui s'y rattachent jouent un rôle vital dans la protection de nos milieux marin et dulçaquicole. La *Loi sur les océans* astreint le Canada à une gestion écosystémique de ses océans. En vertu de cette loi, le MPO est responsable de diriger et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sur les océans pour le Canada. Cette stratégie, la Stratégie sur les océans du Canada, permettra d'équilibrer les priorités économiques, environnementales et sociales. Elle précisera également la façon de tirer parti des possibilités qu'offrent les océans aux Canadiens tout en conservant et en protégeant l'intégrité du milieu marin. Le MPO travaille avec d'autres ministères et organismes, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones, les communautés côtières et d'autres groupes au développement d'une gestion plus intégrée et durable des océans du Canada.

 <http://www.oceansconservation.com>

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement soit transparent, réceptif et responsable en l'informant clairement et directement. C'est pourquoi nous fournissons au public et aux intervenants de l'information à jour et cohérente sur les océans, ce que nous faisons de plusieurs façons, notamment à l'aide d'Internet et de documents imprimés. L'un des principaux défis que le MPO sera appelé à relever dans le cadre de la Stratégie sur les océans du Canada sera de gérer toute une panoplie d'attentes publiques avec des ressources limitées.

Le Ministère administre les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection des habitats du poisson en s'orientant pour ce faire sur sa Politique de gestion des habitats du poisson. La protection et l'amélioration des habitats du poisson s'articule autour des huit stratégies de cette politique, notamment l'établissement d'exigences et de conditions et l'application de la *Loi sur les pêches* afin de prévenir la détérioration, la destruction ou la perturbation des habitats du poisson. L'objectif global de cette politique est d'accroître de manière nette la capacité de production des habitats du poisson pour les ressources halieutiques du Canada. Pour y arriver, nous devons conserver l'actuelle capacité de production (en nous inspirant du principe de la perte nette nulle de la capacité productive des habitats), restaurer les habitats endommagés et mettre en valeur les habitats du poisson. Nos efforts ne seront couronnés de succès que si nous mettons à contribution les autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, l'industrie, les communautés, les bénévoles, les parties intéressées et les groupes autochtones.

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le MPO évalue les effets sur l'environnement de certains projets qu'entend réaliser le gouvernement du Canada ou qui le seront avec son approbation ou son aide. Cette loi oblige le MPO à faire des évaluations environnementales avant de prendre des décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Ces évaluations sont généralement plus complexes que celles exigées d'autres autorités. Durant l'exercice se terminant le 31 mars 2001, le MPO a fait 571 de ces évaluations.

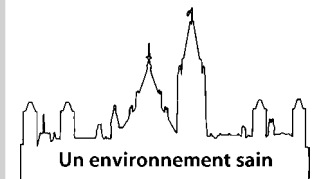
Pour contribuer à la propreté de l'environnement, le Ministère veille à ce que tous les ports relevant de sa compétence respectent les normes environnementales les plus strictes. Il fait des évaluations environnementales, procède à des vérifications de conformité périodiques et donne de la formation de sensibilisation à l'environnement. Par souci de protection de l'environnement, des évaluations environnementales sont faites avant la tenue de tout projet de construction et d'entretien et de tout dessaisissement dans les ports gérés par le MPO.

Les administrations portuaires — des groupes bénévoles locaux qui gèrent les ports de pêche actifs appartenant au MPO — sont tenues de préparer et d'appliquer des plans de gestion de l'environnement dans les trois années de leur création. Elles doivent également obéir aux lois, règlements et arrêtés environnementaux des provinces et municipalités qui s'appliquent à leurs opérations.

Par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne, l'une de ses principales composantes, le Ministère veille à ce que le Canada soit prêt à intervenir en cas d'accidents de pollution marine et d'urgences nationales. La Garde côtière canadienne assure également le respect des règlements environnementaux et aide à prévenir les incidents maritimes et les dommages environnementaux. Pour ce faire, il collabore avec des partenaires et des intervenants tels que les autres ministères fédéraux, les administrations provinciales et municipales, les ports, le secteur de la navigation commerciale, l'industrie pétrolière et les fabricants.

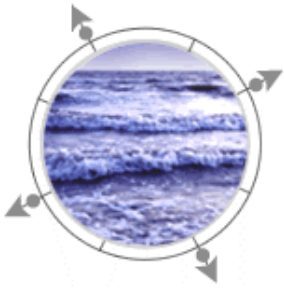


PROTECTION DES MILIEUX
MARIN ET DULÇAQUICOLE



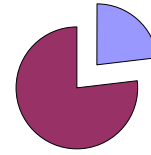
Le saviez-vous?

Les administrations portuaires gèrent plus de 80 % des ports de pêche actifs relevant de la compétence du MPO et 68 % d'entre elles ont un plan de gestion de l'environnement.



3.2.2 Combien avons-nous dépensé?

Environ 23 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2000-2001, soit 351,9 millions de dollars, ont servi à protéger les milieux marin et dulçaquicole. Cela comprend des subventions et contributions de 34,4 millions de dollars et, plus précisément, une subvention de 30,0 millions de dollars au Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique pour des projets de protection et d'amélioration de l'habitat du saumon du Pacifique et des contributions de 3,6 millions de dollars pour appuyer le rétablissement de la ressource en saumon du Pacifique.



3.2.3 Qu'avons-nous accompli?

Durant l'exercice clôturé le 31 mars 2001, le MPO s'est principalement signalé comme suit dans le secteur de la protection des milieux marin et dulçaquicole.

Nous avons conservé, restauré et mis en valeur les habitats marins et d'eau douce

Le saviez-vous?

Restaurer un habitat du poisson, c'est le traiter ou le nettoyer pour accroître sa capacité de soutenir une ressource halieutique productive. Le mettre en valeur, c'est l'améliorer, dans le même but.

Le MPO a poursuivi l'objectif de gérer les habitats du poisson qu'il s'était fixé en matière de conservation en appliquant le principe de la perte nette nulle de la capacité de production des habitats. Nous avons tenté de faire contrepoids à l'inévitable perte d'habitats en remplaçant des habitats et en compensant les pertes.

Nous avons établi des mécanismes de protection des habitats principaux dans les provinces des Prairies et en Ontario et nous avons amélioré la capacité existante au Québec et dans le Canada atlantique. Pour y arriver, il nous a fallu embaucher plus de 200 autres biologistes de l'habitat, agents de pêche et employés de soutien dans 15 nouveaux bureaux et dans deux bureaux existants de l'Ontario et des Prairies. Nous avons également créé 30 nouveaux postes de biologistes de l'habitat au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

En juillet 2000, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont signé un accord pour mieux protéger l'habitat du poisson et mieux coordonner leurs efforts à cet égard. L'accord joue un rôle déterminant dans le renforcement des relations fédérales-provinciales, réduit les chevauchements et conduit à l'élaboration d'accords de coopération. Le MPO a soutenu la participation des groupes communautaires de la Colombie-Britannique à la restauration des habitats en leur consentant une aide ponctuelle de 30 millions de dollars pour le financement permanent du Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique. Ce fonds offre un soutien continu aux projets communautaires de protection et de mise en valeur de l'habitat du saumon du Pacifique. Nous avons également octroyé des fonds en Colombie-Britannique dans le cadre du Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés en Colombie-Britannique.

Nous nous sommes assurés que les ports observaient de rigoureuses normes environnementales

Les 444 ports que gèrent les administrations portuaires au 31 mars 1998 avaient jusqu'au 31 mars 2001 pour se doter de plans de gestion de l'environnement, date à laquelle 414 plans avaient été mis en vigueur, ce qui se compare très favorablement à l'objectif original. L'an dernier, 474 évaluations environnementales ont été faites en rapport avec des projets de construction et d'entretien dans les ports dont le MPO est responsable.

Nous avons conservé et protégé les écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Dans ce domaine, nous avons notamment délimité 13 zones de protection marine, développé le Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada et mis en œuvre des processus de gestion intégrée à grande échelle. Ces initiatives d'envergure nous fournissent le cadre de planification écosystémique à l'intérieur duquel nous lançons des initiatives de gestion intégrée de moindre envergure, créons des zones de protection marine et mettons en œuvre des mesures de contrôle de la santé des écosystèmes marins.

Le MPO a également multiplié les moyens dont dispose le Canada pour s'acquitter de ses obligations internationales au chapitre des océans et exercer un leadership en la matière. Par exemple, nous avons dirigé la délégation canadienne lors de la session sur les océans qu'a tenue l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne de l'an 2000. Nous avons également obtenu l'appui de nos partenaires aux zones de protection marine grâce à notre participation à la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord.

Par l'entremise de ses activités, le MPO cherche à mieux satisfaire sa clientèle, à la faire participer davantage de même qu'à sensibiliser le public à ses programmes, politiques et connaissances en matière de protection des milieux marin et d'eau douce. Ainsi, nous avons créé un site Web interactif pour faire un survol des projets relatifs aux océans en cours de réalisation au Canada. Le site, baptisé « Outil de repérage des activités du programme des océans », éclaire les décideurs tout en mobilisant les Canadiens face à la question des océans.

Nous avons poursuivi nos observations de la pollution marine

Le Programme de surveillance aérienne du Canada procure de l'information fiable sur les observations de pollution marine et constitue le principal outil de détection et de dissuasion pour l'application des règlements de lutte contre la pollution. Bien que ces règlements soient appliqués en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, les navires qui polluent peuvent aussi contrevenir à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, à la *Loi sur les pêches*, à la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* ou à l'*Accord relatif à la qualité de l'eau* dans les Grands Lacs. Ce programme de surveillance aide à décourager la pollution intentionnelle, augmente la faculté d'intervention environnementale du Canada et seconde les opérations de recherche et sauvetage.



**PROTECTION DES MILIEUX
MARIN ET DULÇAQUICOLE**

Le saviez-vous?

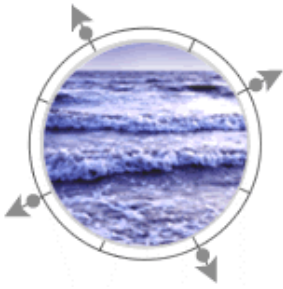
Les zones de protection marine sont les régions de l'océan qui jouissent d'une protection spéciale en vertu de la *Loi sur les océans*. Pour plus de renseignements, rendez-vous à www.dfo-mpo.gc.ca/COMMUNIC/discpap/index_f.htm.



<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canoceans>

Le saviez-vous?

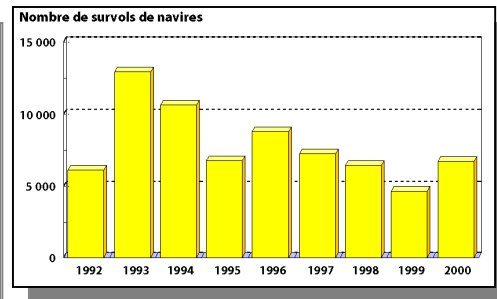
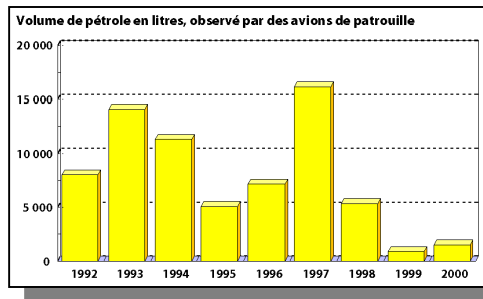
La Garde côtière canadienne répond en moyenne à neuf signalements de déversement en milieu marin par jour.



Le saviez-vous?

Pour offrir les services maritimes dont il est question dans le présent rapport sur le rendement, le MPO doit posséder et maintenir une flotte de navires et embaucher du personnel navigant qualifié.

Les données sur la pollution marine que renferment les graphiques ci-joints permettent de croire que le volume du pétrole observé diminue. Cela pourrait cependant s'expliquer par la baisse du nombre de survols de navires.



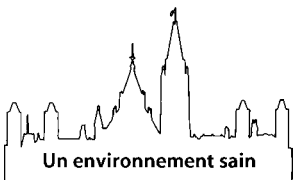
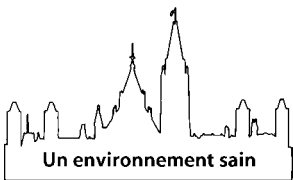
Il est impossible de déterminer avec précision la source de 75 % à 85 % des déversements accidentels de pétrole observés, que l'on classe alors dans les déversements d'origine inconnue. Mais les experts en pollution marine pensent que les rejets illégaux d'hydrocarbures expliquent plus de 50 % de la pollution du milieu marin par le pétrole. Ils croient également que la plupart des rejets se font sous le couvert de l'obscurité, quand aucun survol de navire n'a lieu.

Parmi nos autres activités liées à la pollution figurent celles du programme d'océanographie qui consistent à alimenter les modèles sur la dispersion des polluants dans les eaux. Ces modèles permettent d'appuyer les opérations de recherche et sauvetage en cas d'accidents en mer. Nous utilisons des données de télédétection pour les besoins de la conservation et de la protection et pour la surveillance des rejets en mer tels que les déversements de pétrole. D'autres programmes du MPO cherchent d'abord à comprendre et à modéliser la circulation dans les zones côtières, surtout dans les régions où des déversements de pétrole et de produits chimiques pourraient avoir lieu. Nous avons également collaboré avec d'autres organismes gouvernementaux à la mise au point et à l'essai de modèles de simulation de déversements d'hydrocarbures.

3.2.4 Qu'est-ce qui nous attend?

Afin d'améliorer l'efficacité du Programme de surveillance aérienne et la capacité du Ministère d'en communiquer les résultats, nous reverrons les normes et les procédures de survol des navires pour assurer la cohérence de notre surveillance et de nos rapports. Nous prévoyons également partager de l'information avec nos partenaires, en particulier Transports Canada, pour veiller à ce que des suites soient données aux observations de pollution et, de ce fait, renforcer tant la dissuasion que la conformité.

À l'avenir, nous intégrerons à nos rapports d'autres indicateurs tels que le nombre de déversements accidentels en milieu marin, les observations d'oiseaux mazoutés (fournies par le Service canadien de la faune), le nombre de navires poursuivis pour déversement de pétrole (fourni par Transports Canada) et la densité de la circulation maritime afin de brosser un portrait plus clair des déversements d'hydrocarbures causés par les navires. Certes, nous disposons d'information sur les accidents de pollution marine, mais ces renseignements manquent de cohérence et de précision. Le Ministère s'est récemment doté d'un nouveau



système de gestion de l'information, le Système de suivi des incidents de pollution maritime, qui sera dorénavant une source fiable de données sur la pollution des océans.

Les prochaines étapes de notre Stratégie sur les océans consisteront notamment à mettre la dernière main à un document de politique publique dans lequel nous décrivons la Stratégie sur les océans du Canada de même qu'un cadre d'action exhaustif de gestion des activités en mer. Dans nos consultations relatives à la stratégie, nous solliciterons le point de vue des provinces et des territoires, des organisations autochtones et d'autres parties concernées par les océans.

Nous prévoyons finaliser l'initiative nationale « Plan directeur de la gestion de l'habitat » et intégrer le résultat de 14 projets aux opérations quotidiennes de nos programmes. Cette initiative prescrit une approche avant-gardiste et cohérente à la protection et à l'amélioration des habitats. Elle prévoit également la simplification des examens réglementaires, la conclusion de partenariats avec les provinces, la mise sur pied d'un programme national de formation du personnel et l'amélioration du service à la clientèle au moyen d'un système de présentation de demandes accessible sur le Web.

Dans le cadre d'une initiative fédérale-provinciale, le MPO a dirigé l'élaboration du Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. Ce code établit un cadre scientifique d'analyse des risques qui servira à évaluer les propositions de déplacement d'organismes aquatiques d'un plan d'eau à un autre. Il devrait être prêt à recevoir la signature des ministres fédéral et provinciaux à l'automne de 2001.

3.2.5 Quels secteurs d'activité contribuent à ce résultat?

Secteur d'activité de tête :

Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

Secteurs d'activité de soutien :

Services à la navigation maritime

Services de communications et de trafic maritimes

Opérations de déglacement

Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

Gestion de la flotte

Sciences halieutiques et océaniques

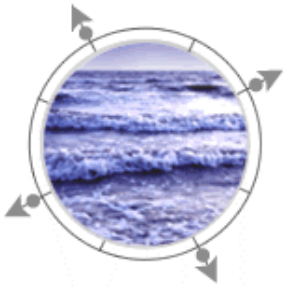
Hydrographie

Gestion des pêches

Ports

Politiques et services internes





3.3 Gestion et protection des ressources halieutiques



Notre engagement :

Conservation des ressources halieutiques du Canada et son exploitation durable incluant :

- Pratiques d'exploitation durables;
- Protection accrue des stocks de poissons;
- Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique;
- Viabilité environnementale et économique des pêches.

3.3.1 Que s'est-il passé?

Pour gérer et protéger les ressources halieutiques du Canada, le Ministère doit coopérer avec les intervenants afin d'assurer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources et de leurs habitats pour le bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain. Les principales fonctions ministérielles à cet égard sont :

- favoriser la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques;
- assurer la répartition et la distribution équitables des ressources halieutiques entre les utilisateurs appropriés;
- gérer les programmes de surveillance et d'application à l'appui de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des pêcheries côtières*;
- s'assurer de tenir compte des droits ancestraux et des droits conférés par traité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches;
- mener des négociations internationales afin d'encourager la conservation et faire valoir les intérêts canadiens à l'égard des stocks de poissons faisant l'objet d'une gestion internationale;
- appuyer la production et la libération de saumons du Pacifique par les écloseries afin de reconstruire les stocks appauvris, d'assurer la viabilité de leur pêche et de restaurer les habitats du poisson cruciaux à la survie des stocks de saumon sauvage.

Pour obtenir ces résultats, le MPO travaille avec de nombreux intervenants : quelque 58 400 pêcheurs commerciaux enregistrés, plus de cinq millions de pêcheurs sportifs et quelque 300 groupes autochtones. Les pêcheurs commerciaux récoltent pour leur part plus d'un million de tonnes métriques de poisson par année. Au nombre des pêcheurs sportifs figurent le cinquième des Canadiens et les 900 000 touristes qui pêchent par loisir chaque année. Les pêcheurs sportifs relâchent plus de la moitié des poissons qu'ils capturent, contribuant ainsi à la viabilité des espèces sportives et commerciales telles que le

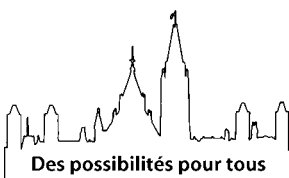
 http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/index_f.htm

Le saviez-vous?

Le Code de conduite canadien pour une pêche responsable, introduit en 1999, a jusqu'à maintenant été ratifié par 64 organisations. Celles-ci font plus de 80 % des récoltes commerciales de poisson au Canada.

Le saviez-vous?

Chaque année, nous négocions plus de 125 ententes réglementant les activités de récolte autochtones.



saumon. Pour veiller à ce que les droits ancestraux et conférés par traité de récolter du poisson soient respectés, nous négocions des accords régissant la gestion des pêches autochtones.

Le secteur de la pêche a traversé des temps difficiles et n'est pas encore au bout de ses peines. Dans la région de l'Atlantique, l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990 a déplacé des milliers de travailleurs de la pêche, perturbé l'économie de centaines de communautés rurales et métamorphosé l'industrie.

Dans la région du Pacifique, le déclin de la valeur des captures de saumon observé au milieu des années 1990 a profondément perturbé l'économie et transformé l'industrie. Depuis 1995, la flotte de pêche au saumon a été réduite de plus de moitié. La conservation des stocks de saumon préoccupe grandement la population et l'effritement de la viabilité économique de la pêche au saumon a mis d'autres stocks de poissons à rude épreuve et plongé les communautés côtières dans la tourmente économique.

Dans la région de l'Arctique, les groupes autochtones se servent des règlements en matière de revendications territoriales ou des négociations concernant de telles revendications pour accroître leur participation aux pêches dans les eaux adjacentes aux terres revendiquées. Cette question a pris de l'ampleur en 1999, lorsque le territoire du Nunavut est né. Donner suite aux règlements en matière de revendications territoriales et aux engagements des conseils de cogestion est une opération ardue pour le Ministère en raison des contraintes budgétaires continues avec lesquelles il doit composer.

L'arrêt *Marshall* de la Cour suprême a jeté les bases d'une augmentation substantielle de la participation des Autochtones aux pêches dans le Canada atlantique. Cette augmentation doit tenir compte de tout impact qu'elle pourrait avoir sur les participants existants et de la nécessité d'assurer la viabilité des pêches de l'Atlantique.

Bien que la nature des problèmes auxquels se butent les pêches varient d'une région à l'autre, quatre grands défis continuent de caractériser l'industrie : la surcapacité de pêche et la participation excessive, les menaces à la viabilité écologique et économique, les coûts élevés de la gestion et de la réglementation et le conflit sur la répartition. Cependant, malgré ces défis, les débarquements et les exportations de produits du poisson et de la mer du Canada continuent d'avoisiner leurs sommets historiques.

Le MPO continue de s'attaquer à ces défis en renouvelant ses politiques afin d'instaurer un cadre de gestion favorisant la prise de décisions partagées, en modernisant ses opérations pour mieux servir ses clients, en agissant comme figure de proue sur la scène mondiale afin de favoriser notre intérêt dans les pêches transfrontalières et internationales et en procédant à une réforme législative qui nous permettra d'assurer une gestion moderne des pêches et de renouveler nos politiques.

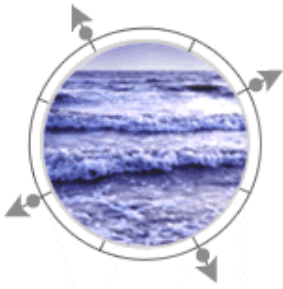
Il sera sans aucun doute controversé et difficile d'apporter ces changements puisqu'ils devront l'être alors même que les Premières nations s'attendent à ce qu'on élargisse leur accès aux pêches et leur rôle dans la gestion de celles-ci.



GESTION ET PROTECTION DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES

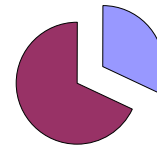
 http://www.dfo-mpo.gc.ca/COMMUNIC/marshall/marshall_f.htm

 http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/stat_f.htm



3.3.2 Combien avons-nous dépensé?

Environ 32 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2000-2001, soit 486,5 millions de dollars, dont 194,2 en subventions et contributions, ont servi à gérer et à protéger les ressources halieutiques.



3.3.3 Qu'avons-nous accompli?

Durant l'exercice clôturé le 31 mars 2001, le MPO s'est principalement signalé comme suit dans le secteur de la gestion et de la protection des ressources halieutiques.

Nous avons amélioré nos données sur les pêches

En 2001, six projets pilotes régionaux de gestion des pêches fondée sur les objectifs ont vu le jour dans certaines pêcheries. Nous voulions ainsi améliorer notre mode de gestion des pêches en formulant, et c'est là le changement fondamental, des plans de gestion des pêches basés sur des limites explicites de conservation et des objectifs mesurables de gestion des pêches. Nous évaluerons les résultats de ces projets pilotes à l'automne de 2001 et nous concevrons une stratégie de mise en œuvre pour 2002.

Nous avons aussi passé en revue notre Programme d'évaluation des stocks afin de nous assurer d'obtenir les renseignements scientifiques précis, pertinents et actuels dont nous avons besoin pour respecter les exigences de conservation de la ressource. Les évaluations des stocks et les données connexes font partie intégrante des plans de gestion intégrée des pêches et de la gestion des pêches centrée sur les objectifs.

L'information de référence des plans de gestion intégrée des pêches nous permettra d'établir des résultats de conservation à court et à moyen termes pour mesurer le rendement. Nous n'avons pas encore déterminé ces résultats et finalisé ces mesures; un groupe de travail étudiera les résultats du projet pilote et formulera des critères appropriés.

Nous avons continué à faire des investissements stratégiques dans la technologie

Question d'améliorer le service à la clientèle, nous avons introduit pour les titulaires de permis commerciaux un système électronique de paiement par transaction bancaire et nous avons commencé à distribuer directement par la poste des étiquettes d'engins de pêche aux pêcheurs de la région du Golfe.

Nous avons également recruté d'autres agents et acheté de l'équipement neuf afin de mieux faire appliquer la loi. Pour accroître notre capacité d'application, nous avons converti à temps plein les emplois saisonniers d'agent de pêche. Cela a fait augmenter de 14 % le temps que les agents peuvent consacrer durant une année civile à l'exécution de la loi.

Le saviez-vous?

Les plans de gestion intégrée des pêches sont des processus structurés qui consistent à intégrer les évaluations des stocks et les données scientifiques qui s'y rattachent pour élaborer des plans de gestion des pêches.

Le saviez-vous?

La gestion des pêches de l'Atlantique et du Pacifique fait l'objet de plus de 100 plans couvrant quelque 150 pêcheries commerciales. La région du Centre et Arctique compte 70 zones de gestion distinctes abritant 300 stocks de poissons et 29 stocks de mammifères marins.

Pour gérer plus efficacement les données de contrôle et de surveillance, nous nous sommes dotés de technologies de surveillance dernier cri et nous avons finalisé les plans de mise en œuvre d'un système de suivi par satellite des navires de pêche canadiens.

Nous sommes à mettre au point un système intégré de données d'observation appelé SISMO (Système d'information sur les sorties en mer des observateurs). Ce système vise à recueillir toutes les données en mer et intégrera une partie des systèmes existants du Ministère tout en utilisant de nouvelles technologies. SISMO permettra de se procurer toutes les données sur les pêches à un seul endroit au pays.

Nous avons continué à revoir notre politique sur les pêches de l'Atlantique

En 1999, le MPO a lancé la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, le premier examen en profondeur de ces pêches en plus de 20 ans. Cet exercice vise à dresser un cadre stratégique uniforme et cohérent de gestion des pêches de la côte est du Canada. Nous avons consulté les provinces, les groupes autochtones et l'industrie pendant 18 mois, puis nous avons publié en février 2001 La gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada, un document de discussion dans lequel nous décrivons les défis et proposons des solutions. Ce document était au cœur des consultations tenues de mars à mai 2001.

Nous avons mené à bien d'autres activités de conservation

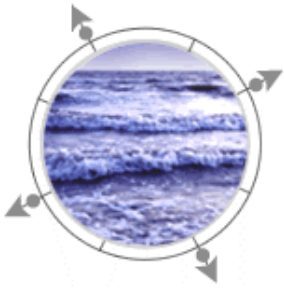
Les activités de conservation sont une priorité fondamentale du MPO. Voici les faits saillants de nos récentes activités en la matière :

- la signature du projet d'accord sur le saumon du fleuve Yukon au sortir de 17 années de négociation avec les États-Unis. L'accord précise les dispositions à prendre pour le partage des prises et la gestion coopérative du saumon et prévoit un fonds de conservation, de rétablissement et d'amélioration des stocks du saumon originaire des eaux canadiennes du fleuve Yukon.
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de ratification et d'application intégrale de l'Entente des Nations Unies sur les pêches. Nous avons ainsi franchi une étape majeure dans l'établissement d'un régime efficace d'application en haute mer des mesures de conservation et de gestion des stocks chevauchants et migratoires de poissons.
- la mise en œuvre d'une stratégie triennale de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, élaborée pour orienter le Canada dans le développement de ses positions sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.
- la signature de l'Accord sur les stocks de poissons grands migrateurs de l'Ouest et du Centre du Pacifique au terme de six années de négociations. Cet accord fournit un cadre de conservation et de gestion des stocks de poissons grands migrateurs, surtout le thon, dans le Pacifique du Centre et de l'Ouest.



GESTION ET PROTECTION DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES

 http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/home_f.htm



 <http://www.dfo-mpo.gc.ca/pst-tsp/index.htm>

- ❑ la création du Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique, doté d'un budget de 30 millions de dollars. L'objectif du fonds est de financer de manière continue des initiatives communautaires de protection et de rétablissement du saumon et de son habitat. Il appuie la mise sur pied d'initiatives fondamentales, stratégiques et à long terme visant à mieux soutenir la ressource. Le fonds est aussi le premier de son genre — une source permanente de financement sans lien de dépendance avec le gouvernement. En créant ce fonds, le gouvernement fédéral a pris un engagement à long terme face au saumon et à son habitat et entend laisser un héritage pour l'avenir. Le programme va augmenter l'appui à la gestion de la ressource et favoriser la participation du secteur privé et de la communauté.

Le MPO ne cesse non plus d'appuyer bon nombre d'activités de conservation. Par exemple, nous avons continué à mettre en œuvre le Traité concernant le saumon du Pacifique. Dans le même ordre d'idées, nous avons continué de soutenir le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS), qui nous rapproche de l'objectif que nous nous sommes fixé de rétablir les stocks de saumon et d'accroître de manière nette la capacité de production des habitats du poisson en Colombie-Britannique.

Le PMVS cherche à restaurer et à améliorer les habitats du poisson cruciaux à la survie des stocks de poisson sauvage de même qu'à rétablir et à restaurer les stocks décimés et appauvris comme ceux du saumon coho des rivières Skeena et Thompson. Le programme exploite des écloseries et des canaux de frai surveillés d'où sont libérés chaque année quelque 540 millions d'alevins de saumons, dont huit millions devraient revenir, selon les prévisions, à l'âge adulte. Selon les régimes de pêche prévus, les pêcheurs autochtones, sportifs et commerciaux attraperont de trois à quatre millions de ces poissons, tandis que les autres retourneront frayer et iront enrichir les futures captures et contribuer à l'atteinte des objectifs de rétablissement des stocks. Le programme travaille avec les Premières nations, l'industrie, les groupes communautaires, les bénévoles et d'autres organismes gouvernementaux à concevoir et à mettre en œuvre des projets d'habitats.



Les employés du PMVS travaillent au rétablissement et à la restauration de nombreux stocks décimés et appauvris

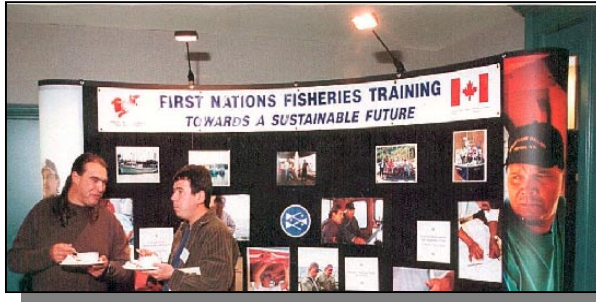
Nous avons aidé les peuples autochtones à jouir de meilleures possibilités

L'an dernier :

- ❑ Le MPO a retiré 31 ensembles de permis commerciaux représentant 34 permis et deux navires, le tout d'une valeur de 8,5 millions de dollars, en Colombie-Britannique. Ces permis ont été transférés aux Premières nations en vertu du

Programme de transfert des allocations, qui fait partie de la Stratégie des pêches autochtones. Depuis 1994, le MPO a retiré 188 permis commerciaux évalués à 30 millions de dollars.

- ❑ La première phase de la réponse à l'arrêt *Marshall* a été couronnée de succès par le transfert de 190 entreprises de pêche côtière et de 100 navires. En vertu de ces accords, cet élargissement de l'accès aux pêches commerciales se traduit pour les Premières nations par des débarquements d'environ 20 millions de dollars par année, ce qui représente des recettes nettes d'environ 13 millions de dollars, en plus d'activités dérivées et d'occasions de renforcer leur capacité.
- ❑ Un programme pluriannuel, le Programme de formation des pêcheurs des Premières nations, a été mis au point dans le Canada atlantique avec l'aide de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, les Premières nations et des écoles de formation provinciales.



La première Conférence de formation des pêcheurs des Premières nations (Marshall) co-présidé par l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs et le MPO à Halifax, Nouvelle-Écosse en septembre 2000.

3.3.4 Qu'est-ce qui nous attend?

Nous prévoyons mettre sur pied un panel indépendant sur les critères d'accès afin d'examiner certains critères décisionnels d'accès et d'attribution. Les travaux du panel prendront fin à l'automne de 2001 avec la présentation au Ministre d'un rapport contenant des recommandations en vue de l'établissement du cadre d'action pour la gestion durable des pêches de l'Atlantique. Le cadre finalisé, nous mettrons en branle les nouvelles politiques et les nouveaux principes, ce qui modifiera concrètement notre mode de fonctionnement et de gestion des pêches.

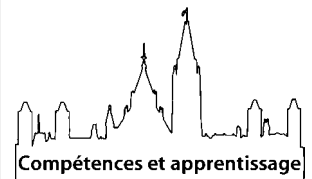
Un document résumant les consultations publiques relatives à la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, qui a eu lieu de mars à mai 2001, sera diffusé en septembre 2001.

Dans l'immédiat, nous tâcherons d'user de prudence, d'éviter de surexploiter les stocks de mollusques et de crustacés, de maintenir les efforts de conservation requis pour rétablir les stocks de poissons de fond, de résister à la pression d'accroître l'effort de pêche (effectifs, flotte et engins de pêche) dans les pêches de plus grande valeur et de voir aux questions de l'attribution et de la pêche sélective. Dans la région du Pacifique, la priorité immédiate sera d'orienter la politique de gestion du saumon sauvage et d'améliorer le processus décisionnel.

Le 9 février 2001, le gouvernement fédéral a annoncé les suites à long terme qu'il entendait donner à l'arrêt *Marshall*. Il prévoit continuer à négocier avec les Premières nations la mise en œuvre d'accords de pêche pratiques qui permettront

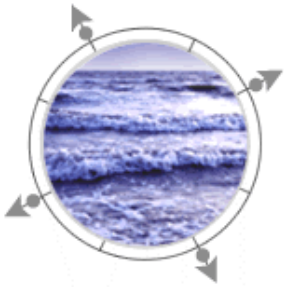


GESTION ET PROTECTION DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES



Le saviez-vous?

En vertu du principe de l'approche prudente, l'absence d'une certitude scientifique totale n'est pas un motif pour reporter des décisions s'il y a risque de dommages graves ou irréversibles.



aux Autochtones d'accroître leur participation aux pêches dans l'Atlantique et leur fourniront les moyens d'y parvenir.

3.3.5 Quels secteurs d'activité contribuent à ce résultat?

Secteur d'activité de tête :

Gestion des pêches

Secteurs d'activités de soutien :

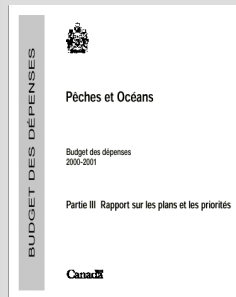
Sciences halieutiques et océaniques

Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

Gestion de la flotte

Politiques et services internes

3.4 Sécurité maritime



Notre engagement :

- Réseau de services de communications et de trafic maritimes complets, efficaces, régissant en temps opportun et souple.
- Promotion de la sécurité et la prudence en navigation de plaisance.
- Infrastructure efficiente et effective pour les aides à la navigation.
- Mouvement sûr et efficace du trafic maritime.
- Utilisation de produits hydrographiques de haute qualité dans les voies navigables et dans les ports canadiens.
- Intervention en cas d'incidents de recherche et sauvetage maritimes.
- Accessibilité et bon état des ports essentiels à l'industrie de la pêche.



3.4.1 Que s'est-il passé?

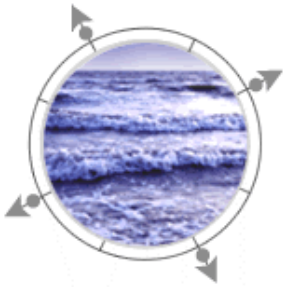
Le résultat stratégique du Ministère dans le domaine de la sécurité maritime consiste à réduire le nombre et la gravité des collisions et des échouements dans les voies navigables du Canada, à porter secours aux personnes en détresse et en danger dans les eaux canadiennes et à prévenir la perte de vies et les dommages à la propriété. Pour obtenir ce résultat, nous devons faire de la prévention et intervenir en cas d'incident et d'urgence.

Nos activités de prévention sont nombreuses et variées. Par exemple, nous aidons à la navigation en fournissant des cartes de navigation, des tables des marées et des courants, des atlas des courants, des instructions nautiques, des prévisions du niveau des eaux et des avis aux navigateurs, tout autant d'éléments essentiels pour naviguer en sécurité. Nous offrons également des services d'escorte dans les eaux captives des glaces de même que des services de navigation dans les glaces et d'information sur la circulation dans celles-ci en plus d'entretenir les chenaux maritimes. Nous gérons également les voies navigables de façon à ce que la conception et l'entretien des voies commerciales permettent d'y naviguer en sécurité, nous fournissons un système d'aides à la navigation et nous réglementons le trafic maritime.

Nous sommes chargés de garder ouverts et de bien entretenir les ports de pêche essentiels à l'industrie. Bon nombre de ces ports se détériorent fortement (et continuellement), à tel point qu'il faudrait peut-être consacrer 400 millions de dollars à leur réparation. Plus de 60 % des structures telles que les quais, les brise-glaces et les chaloupes dans les ports de pêche actifs devront être réparées d'ici trois ans; ce pourcentage comprend les 21 % de structures portuaires qui requièrent des réparations immédiates parce qu'elles sont dangereuses ou en

Le saviez-vous?

Les administrations portuaires sont des groupes communautaires bénévoles qui gèrent les ports de pêche actifs appartenant au MPO.



mauvais état. Nous prenons des mesures telles que l'application de restrictions sur les chargements et la pose de barricades quand les budgets nous interdisent de faire des réparations immédiates.

Au chapitre de la protection des eaux navigables, nous fournissons des conseils et témoignages d'experts en cas de litiges frontaliers ou de conflits sur le positionnement des navires. De plus, nous traitons et nous examinons les demandes de construction d'ouvrages maritimes (par exemple de quais, de ponts et de barrages) sur les voies navigables et nous exerçons une surveillance pour veiller à ce que la communauté maritime soit au courant de ses droits et responsabilités et qu'elle se conforme à la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Nous faisons également de la prévention en encourageant une navigation de plaisance sûre et responsable. Pour ce faire, nous élaborons et nous administrons une série de programmes et de règlements connexes propres à favoriser une navigation sûre et responsable, la sécurité nautique et l'utilisation de cartes de navigation. Nous menons ces activités à bien surtout par leur coordination avec nos partenaires, l'industrie de la navigation et les plaisanciers et la consultation de ceux-ci.

Malgré nos activités de prévention, il arrive que des accidents se produisent, mettant des vies en danger. C'est là qu'entre en jeu notre Programme national de recherche et de sauvetage. Ce programme est chargé d'intervenir en cas d'incident maritime et dépend pour cela du réseau des communications maritimes du Ministère. Avec le concours du ministère de la Défense nationale, nous coordonnons, nous contrôlons et nous menons des opérations de recherche et de sauvetage en mer dans les zones relevant de la compétence fédérale. Nous offrons également un soutien maritime aux opérations aériennes de recherche et de sauvetage menées par le ministère de la Défense nationale. Enfin, dans la mesure du possible, nous offrons notre aide en cas d'incident nécessitant une aide humanitaire ou une assistance aux autorités civiles (comme la tempête de verglas de 1997) sur le territoire des provinces, des territoires et des municipalités.

La communauté maritime voit poindre de nouvelles tendances, technologies et pratiques, ce qui témoigne de l'augmentation du nombre de plaisanciers, du trafic de navires de croisière et du nombre de motomarines et reflète la tendance qu'ont les pêcheurs à exercer leur activité de plus en plus loin des côtes. Le défi du Ministère est d'adapter ses services de prévention et d'intervention à la lumière de ces tendances et de réduire au minimum le nombre et les répercussions des incidents maritimes.

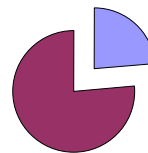
Parmi les partenaires et les intervenants de nos activités de prévention et d'intervention figurent les autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les municipalités, la Garde côtière auxiliaire canadienne, le Conseil consultatif maritime canadien, les fédérations maritimes, les associations de navigation de plaisance, la Croix-Rouge canadienne, les écoles, les associations de propriétaires de chalets, les conseils de sécurité, l'industrie de l'assurance, les exploitations d'entreprises touristiques, les fabricants, les détaillants, les importateurs et la garde côtière des États-Unis.

Le saviez-vous?

La Garde côtière auxiliaire canadienne intervient dans environ 20 % des quelque 7 000 signalements d'incidents de recherche et de sauvetage en mer, sauvant ainsi plus de 200 vies par année.

3.4.2 Combien avons-nous dépensé?

Environ 24 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2000-2001, soit 362,8 millions de dollars, ont servi à assurer la sécurité maritime. Elles englobent les programmes de contributions tels que les accords de contribution conclus avec la Garde côtière auxiliaire canadienne pour la prestation de services de recherche et de sauvetage bénévoles et pour la promotion de la sécurité nautique par la prévention des accidents (4,0 millions de dollars) et une contribution à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour son programme de sécurité nautique (0,2 million de dollars).



**SÉCURITÉ
MARITIME**

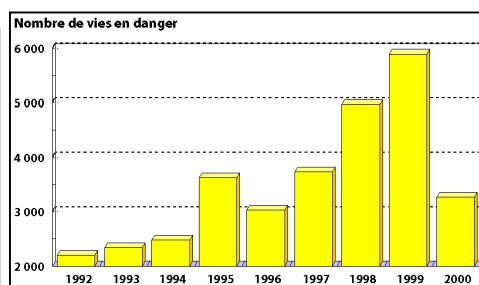
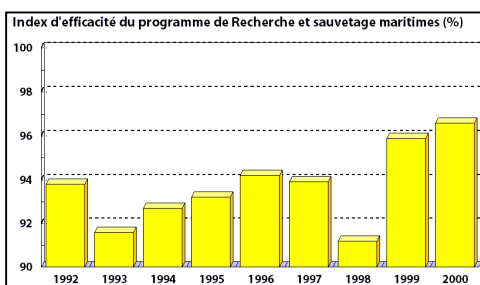
3.4.3 Qu'avons-nous accompli?

Durant l'exercice clôturé le 31 mars 2001, le MPO s'est principalement signalé comme suit dans le secteur de la sécurité maritime.

Nous avons fourni des services de recherche et de sauvetage efficaces

Nous avons utilisé un indice d'efficacité du programme de recherche et sauvetage maritimes largement accepté pour évaluer nos services de Recherche et de sauvetage. Cet indice indique le pourcentage des personnes en danger ou en détresse dont on a sauvé la vie. Notre objectif est de sauver la vie de toute personne en danger.

Il appert, selon les données des graphiques ci-dessous, que l'efficacité de nos services de recherche et de sauvetage s'est accrue depuis 1992 même si le nombre de vies en danger a progressé durant la même période. En 1999, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, l'indice a atteint un sommet historique de 95,5 %, qu'il devrait dépasser en l'an 2000, selon les données provisoires, pour s'élever à 96,9 %.

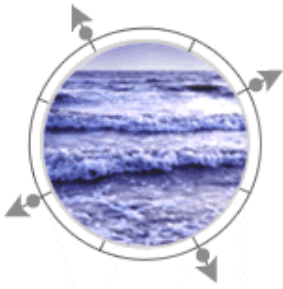


Cette amélioration de l'efficacité de nos activités de recherche et de sauvetage s'est produite parallèlement à une augmentation constante du trafic de navires commerciaux, de bateaux pêche et d'embarcations de plaisance sur nos voies navigables. Ces facteurs expliquent la hausse marquée du nombre de personnes en danger.

Au milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a diminué considérablement le financement de bon nombre de nos programmes. Ces compressions ont

Le saviez-vous?

Chaque année, en moyenne, la Garde côtière canadienne se porte au secours de plus de 4 500 petits navires de pêche ou plaisanciers en détresse et sauve ainsi plus de 3 000 vies.



indirectement réduit notre capacité de maintenir les niveaux antérieurs de recherche et de sauvetage. En outre, l'augmentation consécutive de la charge de travail a eu pour effet d'exiger davantage de nos ressources et, par conséquent, d'accroître considérablement les risques de pertes de vies et de blessures.

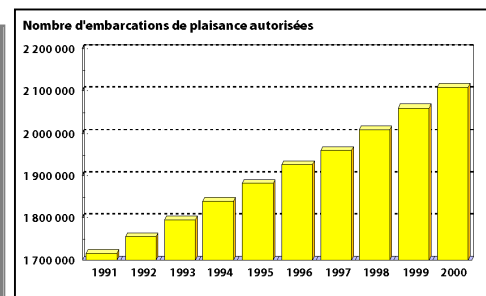
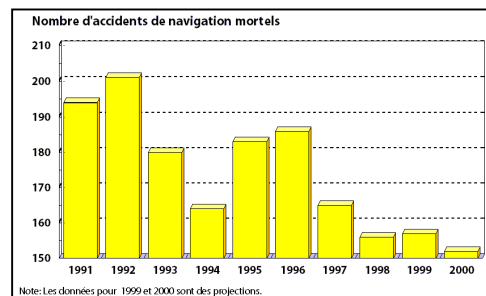
En 2000-2001, le Ministère a reçu du financement jusqu'en 2003 pour améliorer sa capacité d'intervenir en cas d'incidents maritimes, assurer des services adéquats au large des côtes et fournir des services de transition jusqu'à ce que les nouvelles embarcations de sauvetage et postes d'abandon soient opérationnels. Des fonds ont également été octroyés pour la construction et la mise en service de huit nouvelles embarcations de sauvetage et postes d'abandon dans quatre régions et pour permettre à la Garde côtière canadienne d'embaucher 18 nouveaux employés. Il semble, d'après les premières indications, que ce financement nous ait permis d'élargir la couverture de nos opérations de recherche et de sauvetage.

Nous avons réduit le nombre de vies perdues

Malgré l'augmentation constante du nombre d'embarcations de plaisance sur les voies navigables canadiennes au cours des années 1990, le nombre d'accidents mortels mettant en cause de telles embarcations a généralement diminué durant la même période. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, 156 personnes ont accidentellement perdu la vie lors d'accidents de la navigation en 1998, le plus petit nombre jamais enregistré au cours des années pour lesquelles nous disposons de données complètes. D'après nos projections, ce nombre sera encore plus bas en l'an 2000.

Le saviez-vous?

Tous les ans, quelque 200 accidents mortels se produisent à bord des navires commerciaux et des bateaux de plaisance au Canada. La plupart sont évitables.



L'effet des activités de prévention est encore plus évident lorsqu'on examine le taux de tels accidents, c'est-à-dire le nombre d'accidents mortels par million d'embarcations autorisées. Dans ce cas, la tendance à la baisse est encore plus marquée, quoique le nombre d'embarcations ne soit peut-être pas une mesure exacte de la navigation de plaisance. Le taux canadien est proche du taux américain, bien que l'on ait beaucoup moins de chances de survivre dans les eaux canadiennes que dans les eaux américaines.

Notre analyse indique également que le fait de prévenir la navigation sous l'effet de l'alcool continuerait d'infléchir le nombre d'accidents mortels de la navigation puisque l'alcool est associé au tiers de ces accidents. Promouvoir le port de vêtements de flottaison individuels y contribuerait également, car 90 % des victimes de noyade n'en portaient pas.

Le saviez-vous?

De sept à neuf millions de Canadiens font de la randonnée nautique.

Nous avons assuré la sécurité dans les ports de pêche actifs

Le Ministère s'est occupé du problème de la détérioration des ports de pêche actifs en augmentant son budget des réparations d'usage de 30 millions de dollars entre 1998 et 2001, ce qui portait celui-ci à 75 millions de dollars pour 2000-2001. Durant cet exercice, nous avons consacré ces fonds à 1 900 projets d'entretien et de réparation destinés à améliorer la santé et la sécurité publiques.

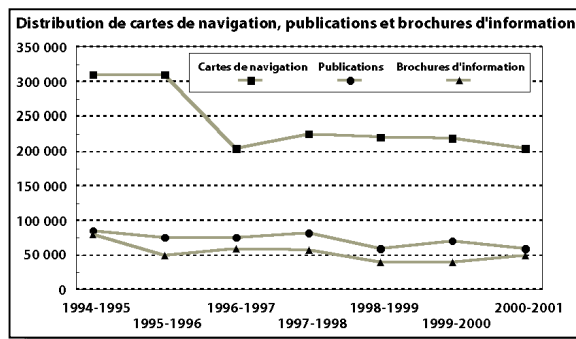
Même si la détérioration des ports de pêche demeure un problème sérieux, de modestes améliorations ont été apportées dans ceux très fréquentés. L'an dernier, 28 % de ces ports avaient déjà ou immédiatement besoin d'être réparés, ce qui n'est plus le cas que de 21 % d'entre eux. Occasionnée en partie par l'augmentation du budget d'entretien, cette baisse tient aussi au fait que nous ayons établi des priorités de réparation stratégiques et accru la gestion locale par les administrations portuaires.

Nous avons fourni de l'information hydrographique de grande qualité

La navigation sécuritaire et efficace des Canadiens et de la communauté maritime internationale sur les voies navigables du Canada dépend de produits et services de navigation à jour, actuels et précis. Le Service hydrographique du Canada distribue ses produits par l'entremise d'un réseau de 735 concessionnaires autorisés au Canada, aux États-Unis et à travers le monde.

En 2000-2001, les plaisanciers et les navigateurs commerciaux ont acheté quelque 315 000 exemplaires papier de cartes officielles de navigation maritime, de publications et de brochures d'information pour s'assurer de naviguer en sécurité.

Comme le montre le graphique ci-joint, les achats de cartes de navigation ont considérablement diminué en 1995-1996. Nous savons qu'en même temps, la circulation des navires commerciaux, des bateaux de pêche et des embarcations de plaisance n'a cessé d'augmenter sur nos cours d'eau. S'il donne l'impression que l'utilisation des cartes de navigation pour assurer la sécurité nautique a diminué, ce recul des ventes témoignait en grande partie de la hausse marquée, attribuable à la prise de mesures de recouvrement des coûts du prix des cartes de navigation. Depuis, la contrefaçon de certaines de nos cartes les plus populaires s'est aussi répandue. L'introduction des cartes nautiques électroniques en 1996 explique aussi en partie la remontée en pourcentage des ventes de cartes.



Soucieux d'être à la page technologique, nous avons continué à offrir un nombre grandissant de cartes de navigation en version électronique. Le Ministère produit l'un des plus vastes éventails de cartes électroniques au monde, et ces cartes couvrent les voies fluviales les plus fréquentées au Canada. Les cartes



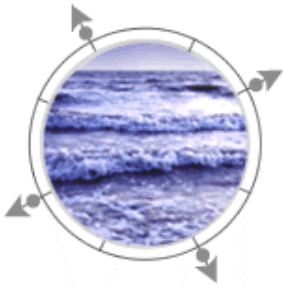
**SÉCURITÉ
MARITIME**

Le saviez-vous?

Vous pouvez maintenant obtenir les prévisions des marées pour des périodes de 3, de 7 et de 30 jours pour environ 525 endroits au Canada à www.charts.gc.ca.

Le saviez-vous?

Dans son portefeuille de cartes de navigation, le MPO compte 949 cartes papier, 508 cartes électroniques et 650 cartes matricielles.



électroniques représentent une percée significative pour la sécurité des navigateurs, qui peuvent combiner les données cartographiques à celles du système de positionnement global afin d'obtenir la position en temps réel de leur navire. La carte papier ne permet au navigateur que de calculer le positionnement historique de son navire. L'on peut également superposer des affichages radar aux cartes électroniques, ce qui offre aux marins un excellent moyen d'éviter les collisions et les échouements et permet aux bateaux de naviguer en sécurité dans un plus grand éventail de conditions.

Le saviez-vous?

En 2000-2001, le MPO a produit 6 nouvelles cartes papier, 67 nouvelles éditions de cartes papier existantes, 160 nouvelles cartes électroniques, 40 nouvelles éditions de cartes électroniques existantes et 7 volumes des *Tables des marées et courants du Canada*.

Le saviez-vous?

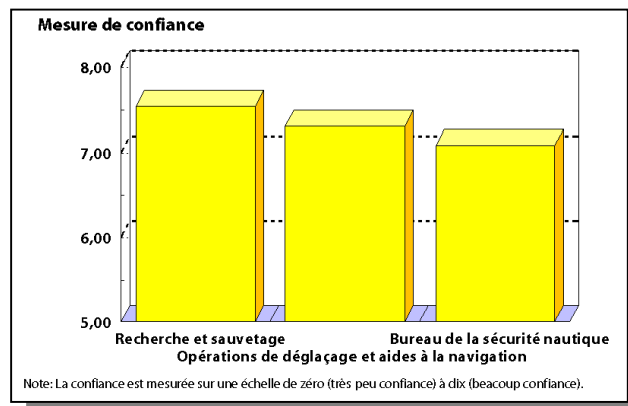
Les avis aux navigateurs sont des bulletins électroniques détaillant les dangers à la navigation nouvellement découverts ainsi que les changements apportés aux aides à la navigation telles que les bouées et les feux.

En 2000-2001, le Ministère a lancé un service d'impression sur demande, imprimant « au besoin » des copies de cartes qu'il conserve dans des fichiers à jour. Ces cartes renferment les plus récents avis aux navigateurs. En 2000-2001, ce service offrait 225 cartes. Depuis son introduction, plus de 13 000 copies de cartes ont ainsi été imprimées pour distribution. En 2001-2002, nous nous attendons à ce que le service d'impression sur demande ajoute 75 cartes à son répertoire. Cette initiative a permis d'accroître l'efficacité des opérations d'entrepôt et de la gestion des stocks du Ministère.

Pour obtenir les données nécessaires à la production de cartes de navigation, nous avons effectué des relevés hydrographiques dans toutes les zones des eaux canadiennes. En 2000-2001, dans le cadre de ce programme, nous avons fait, entre autres, des relevés dans la baie de Plaisance, à Terre-Neuve, pour fournir de meilleures cartes des quais de Whiffen Head et de Come By Chance. Ces installations sont fréquentées par certains des plus grands navires porteurs d'huile de la planète. D'autres relevés ont aussi été faits, notamment des sondages par secteur du chenal du fleuve Saint-Laurent de même que des relevés pour guider les propriétaires de petits bateaux dans la baie Georgienne (en Ontario), des relevés à faisceaux multiples dans le détroit de Georgia (en Colombie-Britannique) et un relevé du chenal Requisite (au Nunavut).

Nous avons recueilli des données de référence sur la confiance des gens face à la sécurité maritime

En l'an 2000, le Ministère a commandé un sondage national pour réunir des données de référence sur la confiance des gens à l'égard de ses programmes. POLLARA a réalisé le sondage en notre nom, interviewant 2 273 Canadiens d'un océan à l'autre pour recueillir ses données. Ce premier sondage nous procure des données de base sur la confiance qu'ont les gens dans la capacité des programmes du Ministère d'assurer la sécurité maritime et sur la crédibilité de ces programmes.



Il ressort clairement du sondage que les gens font grandement confiance à nos programmes de sécurité maritime. Nos activités de recherche et de sauvetage, nos opérations de déglâçage, nos aides à la navigation et le Bureau de la sécurité nautique ont tous reçu des scores de 7 ou 8 sur une échelle de 0 (très peu confiance) à 10 (beaucoup confiance). Cela témoigne d'un niveau élevé de confiance envers la capacité du Ministère d'assurer la sécurité maritime des navires commerciaux, des bateaux de pêche et des embarcations de plaisance.

3.4.4 Qu'est-ce qui nous attend?

Les activités de prévention en matière de navigation de plaisance mettront sous peu l'accent sur la coordination et la collaboration continue du Ministère avec ses partenaires et ses intervenants. Le MPO veut ainsi maximiser le plus possible ses efforts de promotion et d'éducation publique. Nous travaillons également avec nos partenaires et nos intervenants à modifier le *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance* et les règlements sur la sécurité nautique. Ces modifications, requises par suite des changements récents à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, vont assurer la sécurité des navigateurs et clarifier les responsabilités en matière d'application. Nous prévoyons également améliorer nos futurs rapports en y incluant d'autres indicateurs.

Pour maintenir et améliorer la cote d'estime élevée dont il jouit auprès du public et des utilisateurs pour ses services de sécurité maritime, le Ministère s'efforcera d'améliorer la diffusion d'information au sujet de ses services auprès des clients, des intervenants et des partenaires. Le Ministère prévoit jauger et comparer les niveaux de confiance du public en tenant d'autres sondages d'opinion publique.

Le Ministère s'est engagé à mettre sur pied un système de gestion de la qualité qui garantira l'observation de normes uniformément rigoureuses pour ses produits et services. C'est pourquoi le Service hydrographique du Canada cherche à adhérer à la norme de qualité internationale ISO 9001-2000. Il prévoit être certifié vers la fin de 2001. Soucieux d'accroître le nombre de plaisanciers parmi les utilisateurs de ses cartes de navigation, le Ministère a tenu des sondages auprès des clients afin de déterminer les mesures à prendre pour améliorer la conception de ses produits et la prestation de ses services. Les résultats seront mis en œuvre dès que possible.

3.4.5 Quels secteurs d'activité contribuent à ce résultat?

Secteurs d'activité de tête :

Services à la navigation maritime
Services de communications et de trafic maritimes
Opérations de déglâçage
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

Secteurs d'activité de soutien :

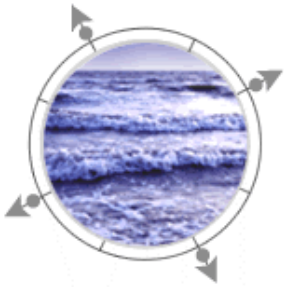
Gestion de la flotte
Hydrographie
Ports
Politiques et services internes



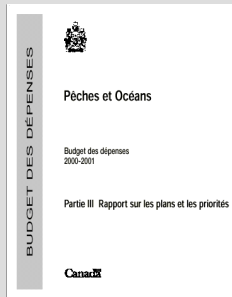
**SÉCURITÉ
MARITIME**

Le saviez-vous?

Le MPO possède une flotte d'une centaine de navires évaluée à 2,5 milliards de dollars.



3.5 Commerce maritime et mise en valeur des océans



Notre engagement :

- Livraisons annuelles par bateau aux localités du Nord et aux bases militaires.
- Avantages économiques et opérationnels tirés du commerce maritime.
- Protection des biens contre les dommages causés par les inondations et l'accumulation des glaces.
- Accessibilité et bon état des ports essentiels à l'industrie de la pêche.

3.5.1 Que s'est-il passé?

Notre objectif primordial en matière de commerce maritime et de mise en valeur des océans est de favoriser l'utilisation et le développement durables des ressources océaniques de même que la compétitivité mondiale des industries canadiennes de la pêche, de l'aquaculture et des océans. L'atteindre nous obligera également à prendre des mesures pour promouvoir la navigation compétitive, sûre et écologique des navires commerciaux canadiens et étrangers dans les voies navigables du Canada et pour assurer la sécurité et l'accessibilité des ports.

La Garde côtière canadienne est responsable de 870 kilomètres de chenaux maritimes commerciaux. Pour les gérer, elle doit y réglementer le trafic des navires de même que fournir des aides à la navigation et des prévisions de la profondeur d'eau, ouvrir les ports et offrir des services d'escorte dans les eaux captives des glaces. En raison des réductions récentes de ses effectifs, la Garde côtière canadienne s'emploie plutôt à offrir des services davantage axés sur les clients et sur la demande que tout un éventail de services gratuits. Les utilisateurs commerciaux paient maintenant un pourcentage des coûts en s'acquittant de frais de service. Le défi du Ministère consiste à trouver un équilibre entre les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public. Il étudie les possibilités que lui offrent les partenariats et les alliances stratégiques.

Les installations de plus de 1 200 ports (dont 750 ont été désignés ports de pêche principaux) appartenant au MPO fournissent aux pêcheurs, aux entreprises et aux plaisanciers les moyens de pratiquer leurs activités. Ces ports offrent également un réseau de refuges sûrs aux navigateurs en détresse. Le MPO continue à déployer des efforts pour que le réseau des ports réponde aux besoins de l'industrie de la pêche. On estime qu'en 2000-2001, plus de 75 % du million de tonnes de poissons débarquées au Canada par les pêcheurs commerciaux l'ont été dans les ports faisant partie de l'inventaire du MPO.

L'industrie de l'aquaculture est devenue un secteur important et grandissant de l'économie canadienne au cours des deux dernières décennies. L'an dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu à l'unanimité que

Le saviez-vous?

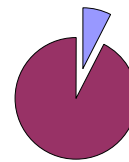
La Garde côtière canadienne escorte chaque année 1 400 navires commerciaux à travers les glaces.

Le Canada devait devenir un leader mondial du développement durable de l'aquaculture. Ils ont également convenu de l'importance de trouver des moyens d'investir stratégiquement dans l'aquaculture tout en rassurant la population quant à la sécurité et au caractère écologique de cette industrie.

Les activités du Ministère visent des groupes divers tels que l'industrie de la navigation commerciale, les navigateurs, le tourisme, l'industrie du transport maritime, les aquaculteurs et les communautés côtières. Au nombre des intervenants qui s'ingénient à résoudre les conflits entre les utilisateurs concurrents des voies navigables figurent les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, celui des États-Unis et les groupes de consultation des utilisateurs tels que la Fédération maritime du Canada et le Conseil consultatif maritime canadien.

3.5.2 Combien avons-nous dépensé?

Environ 7 % des dépenses totales que le Ministère a effectuées en 2000-2001, soit 112,6 millions de dollars, ont servi à faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans. Veuillez cependant noter que les fonds attribués aux autres résultats ont également aidé à atteindre celui-ci.

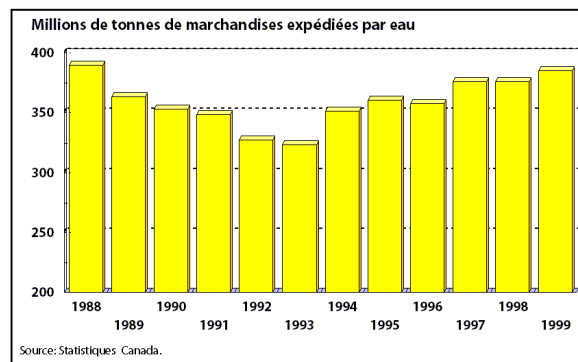


3.5.3 Qu'avons-nous accompli?

Durant l'exercice clôturé le 31 mars 2001, le MPO s'est principalement signalé comme suit dans le secteur du commerce maritime et de la mise en valeur des océans.

Nous avons fourni des services efficaces pour le transport des marchandises et des gens sur les océans

Le graphique ci-joint illustre les millions de tonnes de marchandises qui sont expédiées par eau chaque année. Cela montre qu'il faut des produits hydrographiques de grande qualité et des voies navigables et ports sûrs et accessibles pour assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes.

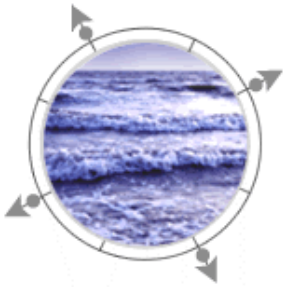


La Garde côtière canadienne a fourni des services d'escorte dans les glaces et de l'information sur la traversée des glaces aux navires commerciaux qui ont participé au ravitaillement par mer dans l'Arctique durant la saison de navigation de l'été 2000. Durant cette saison, 10 649 tonnes de marchandises diverses et



Le saviez-vous?

- Selon l'état des glaces, les brise-glaces ouvrent les ports de 150 à 350 fois chaque saison.
- En 2000, le système de communication et de trafic maritimes a permis de déceler 7 611 cas de détresse.
- Chaque année, en moyenne, le MPO assure l'entretien de plus de 20 000 aides à la navigation.
- L'hiver, la Garde côtière canadienne transmet plus de 7 000 messages d'information et de navigation dans les glaces.



1 569 tonnes de produits pétroliers en vrac ont été livrés à 23 communautés et lieux isolés.

Nous avons assuré la sécurité et l'accessibilité des ports

Ces dernières années, le Ministère a réuni un inventaire de ports principaux formé de quelque 750 ports de pêche actifs tenus de desservir l'industrie. Il s'est engagé à conserver ces ports principaux et à les garder en bon état. Nous sommes en voie de nous départir des ports non principaux afin d'obtenir les ressources nécessaires pour entretenir et améliorer l'exploitabilité des ports de pêche principaux.

Inventaire à la fin de l'exercice	1994-1995	1996-1997	1998-1999	1999-2000	2000-2001	But ultime
Ports de pêche récréative	825	667	346	263	234	0
Ports de pêche	1 308	1 234	1 160	1 052	1 005	750
TOTAL	2 133	1 901	1 506	1 315	1 239*	750

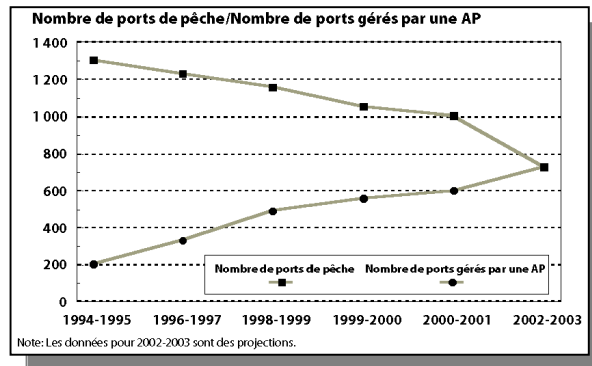
*Ce nombre ne comprend pas 179 ports dont le Ministère est en voie de se départir.

La plupart des ports dont le Ministère s'est départi ont été cédés à des municipalités moyennant une somme symbolique d'un dollar à condition d'en maintenir l'accès public pendant encore au moins cinq ans. Pour nous assurer que les ports transférés se trouvaient dans un état raisonnable, nous avons investi 32 millions de dollars jusqu'à maintenant pour y faire des réparations à des fins de sécurité. Les ports ne sont démolis qu'en l'absence de tout intérêt ou besoin local. Depuis 1994-1995, le nombre de ports de pêche récréative et de ports abandonnés ou inutilisés a diminué de 42 %, passant de 2 133 à 1 239. Dans les prochaines années, nous concentrerons notre énergie à nous départir d'environ 450 autres ports non principaux, limitant les dépenses intérimaires aux éliminations et aux réparations essentielles.

L'établissement de partenariats avec les clients a permis d'améliorer la sécurité des communautés et de l'industrie ainsi que la gérance de l'environnement et d'accroître la contribution financière des utilisateurs des ports, en donnant davantage pour son argent au contribuable. Le nombre de ports de pêche loués

à des administrations portuaires bénévoles sans but lucratif est passé de 46 à 605, ce qui représente maintenant plus de 80 % de nos principaux ports de pêche.

Pour amener les clients à participer encore davantage à la gestion et à l'entretien des ports de même qu'aux questions d'ordre stratégique, nous avons récemment créé un Comité consultatif national des administrations portuaires. Ce forum nous a permis d'améliorer les communications avec nos clients partenaires et, ce faisant, de satisfaire encore plus nos clients.



Le saviez-vous?

Les administrations portuaires sont des groupes communautaires bénévoles qui gèrent les ports de pêche actifs appartenant au MPO.

Nous avons contribué à la viabilité économique de l'aquaculture canadienne

En août 2000, le Ministre annonçait son intention d'investir plus de 75 millions de dollars sur cinq ans dans le développement durable de l'aquaculture. Le Programme d'aquaculture durable fournit les outils nécessaires pour développer une industrie compétitive et diversifiée de l'aquaculture. Avec Environnement Canada, nous ferons les études environnementales et biologiques nécessaires à la prise de décisions de gestion éclairées.

Le graphique ci-joint montre que la production aquacole ne cesse d'augmenter au Canada. La croissance de cette industrie peut bénéficier aux Canadiens, mais nous devons nous veiller à ce qu'elle favorise le maintien d'écosystèmes aquatiques sains et se fasse dans le respect des besoins et des intérêts de tous les utilisateurs des ressources.

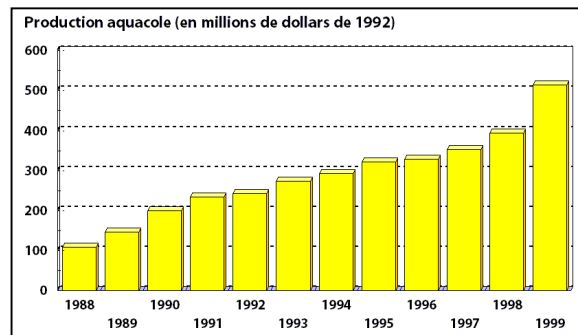
L'industrie de l'aquaculture a généré des recettes de 611,4 millions de dollars en 1999, ce qui représente une hausse de 17,6 % par rapport à 1998 et un léger accroissement en regard des 16,3 % enregistrés cette année-là. La valeur des exportations de produits de l'aquaculture s'est accrue de 5,2 % en 1999, pour grimper à 385,5 millions de dollars.

Les poissons, dont le saumon et la truite de l'Atlantique et du Pacifique, représentent plus de 90 % des produits de l'aquaculture. Environ 96,5 % des exportations de poissons prennent le chemin des États-Unis chaque année, le reste trouvant preneur en France, au Japon et à Taïwan. Les exportations sont montées en flèche au cours des années 1990, ayant plus que doublé entre 1992 et 1999 grâce aux exportations de saumon vers les États-Unis. Les producteurs ont versé 82,1 millions de dollars en salaires et traitements, soit 16,8 % de plus qu'en 1998. L'aquaculture a créé plus de 10 000 emplois, surtout dans les collectivités rurales et côtières durement frappées par les changements apportés à la pêche des stocks sauvages.

En 1999, le chiffre d'affaires brut des aquaculteurs — ventes, subventions et croissance des stocks comprises — s'est accru de 23,5 % par rapport à 1998, pour atteindre 697,4 millions de dollars. La valeur brute que l'industrie a ajoutée à l'économie canadienne — l'écart entre la production brute et les dépenses de production totales — s'est donc accrue de 21,9 % de 1998 à 1999, pour atteindre

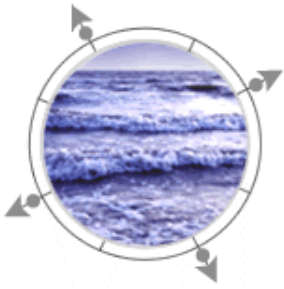


**COMMERCE MARITIME ET
MISE EN VALEUR DES OCÉANS**



Le saviez-vous?

L'industrie canadienne de l'aquaculture vaudra 1 milliard de dollars en 2010 si elle continue à croître à un taux décennal historique de 12 % à 15 % par année.



272,0 millions de dollars. Ce sont là les données les plus récentes dont nous disposons.

Les 75 millions de dollars que nous avons investis dans le Programme d'aquaculture durable nous ont également permis d'améliorer le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. En retour, cela donne aux Canadiens et à nos partenaires commerciaux l'assurance que les mollusques et les crustacés du Canada ne contiennent pas de contaminants et sont parmi les plus sûrs à consommer où qu'ils soient vendus.

Nous nous employons à revoir et à améliorer l'application de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et les dispositions de la *Loi sur les pêches* touchant l'industrie de l'aquaculture. Cela garantira la protection du droit à la navigation maritime des gens et de l'environnement aquatique du Canada tout en permettant à l'industrie d'accéder à de nouveaux sites et de prendre une expansion durable.

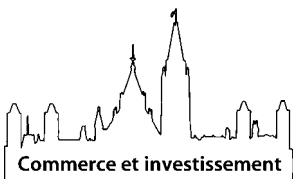
Le Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture soutient la recherche innovatrice en aquaculture et le développement durable de celle-ci. Les comités directeurs nationaux et régionaux, qui représentent le MPO, les provinces, l'industrie et les groupes environnementaux, permettent au Programme de s'attaquer aux priorités de recherche dans des domaines allant du meilleur rendement possible de la production de poisson à la santé optimale du poisson en passant par le rendement environnemental de l'industrie.

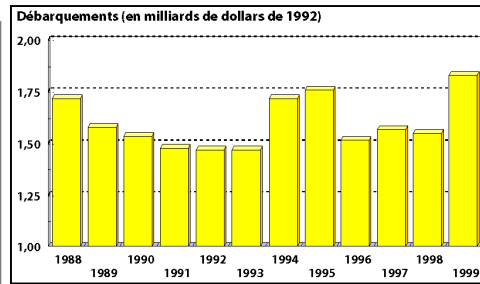
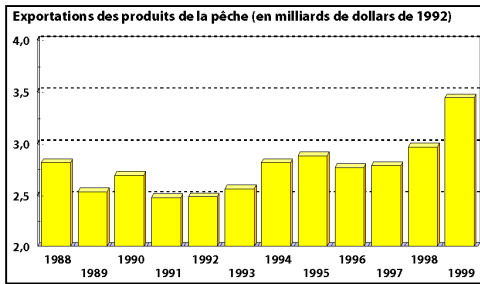
Nous avons contribué à l'amélioration du climat commercial au Canada

Reconnaissant l'importance du commerce et des investissements internationaux pour ses intervenants, le Ministère a collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les industries de la pêche, de l'aquaculture et des océans à favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du Canada en matière de commerce international. Nous sommes notamment intervenus pour réduire les obstacles étrangers aux exportations canadiennes et négocier de nouveaux accords commerciaux afin d'élargir l'accès des entreprises canadiennes aux marchés d'exportation.

Des représentants du Ministère faisaient partie de l'équipe canadienne qui a négocié l'accord de libre-échange que le Canada a récemment signé avec le Costa Rica. L'élimination des tarifs entre les deux pays sur une multitude de marchandises, dont le poisson et ses produits, va donner aux exportateurs canadiens une longueur d'avance sur leurs principaux concurrents sur le marché costaricain.

Au plan économique, l'industrie de la pêche demeure très viable. Les graphiques ci-joints illustrent l'ampleur des exportations canadiennes de poisson et la stabilité des débarquements au cours des dernières années.





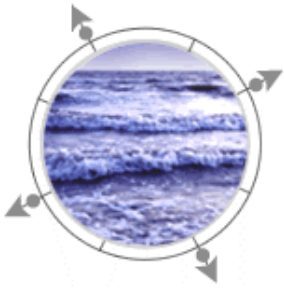
3.5.4 Qu'est-ce qui nous attend?

Au cours des prochains mois, le Ministère sera à nouveau de plusieurs initiatives bilatérales et régionales de libéralisation du commerce, dont le projet de Zone de libre-échange des Amériques, avec les partenaires commerciaux du Canada. Des représentants du Ministère participeront également aux discussions en vue d'une décision que les ministres du Commerce doivent prendre à l'Organisation mondiale du commerce en novembre 2001 sur le lancement possible d'une nouvelle ronde de négociations sur la libéralisation du commerce international.

La priorité immédiate des représentants du Ministère sera de participer à un groupe de travail mixte (fédéral-provincial) réunissant les gouvernements et l'industrie, qui a été formé pour s'attaquer au problème des tarifs élevés dont sont frappées les exportations canadiennes de crevettes cuites et pelées vers l'Union européenne. Le groupe de travail formulera une stratégie visant tout autant à faire baisser les niveaux tarifaires qu'à améliorer la position concurrentielle du Canada vis-à-vis de certains concurrents qui jouissent d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne pour ce produit.

En sa qualité d'organisme fédéral responsable du développement de l'aquaculture, le MPO va continuer à communiquer avec les Canadiens sur les questions entourant le développement de l'aquaculture et à solliciter leur point de vue en la matière. Nous améliorerons nos communications avec le public en produisant de nouveaux documents expliquant notre Plan d'action intégré en aquaculture.

Le MPO continuera à se faire le champion des initiatives d'innovation stratégiques prônant le développement responsable du secteur aquacole. Pour ce faire, nous financerons des projets dans le cadre du Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture. Notre participation au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture nous permettra également d'élaborer, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des approches plus dynamiques et mieux planifiées à l'utilisation des ressources aquatiques du Canada dans la mise en valeur de l'aquaculture. L'an prochain, le MPO va tenir des séances d'échange de renseignements avec l'industrie relativement à l'application des politiques d'évaluation environnementale.



3.5.5 Quels secteurs d'activités contribuent à ce résultat?

Secteurs d'activité de tête :

Services à la navigation maritime

Opérations de déglacage

Ports

Politiques et services internes

Secteurs d'activité de soutien :

Services de communications et de trafic maritimes

Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

Gestion de la flotte

Hydrographie

Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

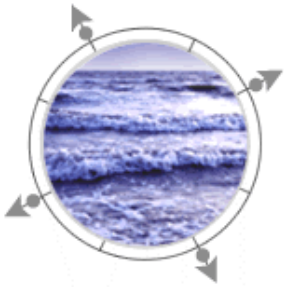
3.6 Initiatives horizontales

3.6.1 Diversification des modes de prestation des services

Pêches et Océans Canada a mis en branle plusieurs de ses initiatives de diversification des modes de prestation des services (DMPS), en l'occurrence :

- ❑ La gestion du Programme des ports pour petits bateaux continue de se faire dans le cadre des partenariats continus du MPO avec les administrations portuaires locales. Au cours des trois prochaines années, le Secteur des ports pour petits bateaux prévoit confier la gestion de tous ses ports principaux à des administrations portuaires tout en travaillant avec ses partenaires à l'amélioration du modèle de DMPS pour accroître l'autonomie et la viabilité financière de ces ports.
- ❑ Le Ministère ne cesse d'améliorer la prestation des services locaux d'enregistrement et de délivrance de permis de pêche commerciaux par le truchement d'un éventail d'ententes de DMPS. Dans la région du Golfe, il a lancé un projet pilote visant à faire parvenir directement, de la compagnie responsable de la production à l'utilisateur, les étiquettes d'engins de pêche.
- ❑ La Garde côtière canadienne a dévolué au gouvernement territorial du Nunavut son mandat de ravitaillement par mer dans l'Arctique. Elle continue également d'envisager les possibilités de DMPS pour le soutien sur place de ses embarcations de sauvetage en mer de 47 pieds, la gestion de chaîne d'approvisionnement et les aides à la navigation maritime.
- ❑ Dans le domaine de la recherche scientifique, le MPO continue à tirer profit de l'effet de levier de ses nombreux partenariats avec le secteur privé, les universitaires, les autres ministères fédéraux et les autres gouvernements. Des centaines de projet de recherche concertée sont en cours de réalisation; le financement externe et les contributions en nature totalisent des millions de dollars par année.
- ❑ Nous songeons à diversifier les modes de prestation des services du Service hydrographique du Canada afin d'améliorer la fourniture de ce programme aux Canadiens. En 2000-2001, le Service hydrographique du Canada a entrepris une étude de DMPS pour recommander au sous-ministre un autre mode de gestion du Service. Il s'agit d'assurer à long terme la viabilité du programme hydrographique national, de mieux servir les clients et d'accroître l'efficacité, la reddition de comptes et l'innovation.
- ❑ Le MPO continue d'associer activement les pêcheurs commerciaux aux accords de cogestion afin de partager la responsabilité de la gestion des ressources halieutiques commerciales, de partager les coûts de la prestation des programmes et de faire participer les pêcheurs de manière utile et directe au processus de gestion, ce qui, en bout de ligne, amènera les utilisateurs à mieux rendre compte de l'utilisation des ressources et à mieux gérer celles-ci.
- ❑ Dans le cadre du volet de rétablissement des ressources du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches, 30 millions de dollars ont été réservés pour financer (par l'établissement d'un fonds de dotation

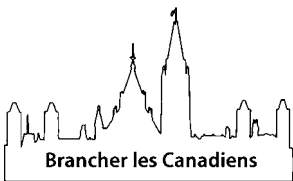




perpétuel) la protection des habitats, leur restauration, la bonne intendance des bassins versants et la mise en valeur du saumon dans la région du Pacifique. Le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique fournira du financement à perpétuité et remplacera le financement, qui viendra à échéance d'ici quelques années, consacré à des initiatives de rétablissement des stocks de saumon. Le programme appuiera également des initiatives fondamentales, stratégiques et à plus longue échéance visant à assurer la viabilité de la ressource.

3.6.2 Gouvernement en direct

Les sites Web du MPO regorgent de renseignements, mais il faudra les retravailler pour les centrer véritablement sur la clientèle. Le MPO a ouvert le Bureau du Gouvernement en direct et mis en place une stratégie, avalisée par le Comité de gestion ministériel, pour atteindre les objectifs fixés pour 2004. Cette stratégie s'articule autour des priorités suivantes : s'assurer d'une présence Web centrée sur la clientèle; contribuer aux groupes de sujets; lancer des initiatives de service; et formuler des exigences et concevoir des outils d'ordre ministériel. Font partie de la structure de gestion des représentants du niveau de travail de chaque secteur et région, un comité de surveillance de cadres supérieurs pour voir à l'intégration à l'échelle du Ministère et le Comité de gestion ministériel lui-même, pour orienter le tout. Le processus de planification d'activités est le mécanisme qui sera utilisé pour déterminer les ressources internes à consacrer aux initiatives de Gouvernement en direct. Il sera ainsi plus facile de veiller à ce que Gouvernement en direct soit axé sur les résultats et à ce que les initiatives futures respectent les besoins des clients du MPO.



3.6.3 Modernisation de la fonction de contrôleur

L'initiative gouvernementale de modernisation de la fonction de contrôle s'articule autour de la saine gestion des ressources et d'une prise de décisions efficaces. Elle procurera au MPO de l'information financière et non financière intégrée, une approche réfléchie à la gestion des risques, des systèmes de contrôle appropriés de même qu'un ensemble commun de valeurs et de règles d'éthique. Même s'il ne faisait pas partie des ministères pilotes retenus pour la modernisation de la fonction de contrôle, le MPO comptait parmi les cinq ministères que le Bureau du vérificateur général du Canada (BVGC) avait choisi d'évaluer dans le cadre de son évaluation des capacités de gestion financière. Le MPO a préparé un plan d'amélioration de la gestion financière pour donner suite aux résultats du BVGC. Il s'agira ensuite d'évaluer l'état de la fonction de contrôle au MPO en se fondant sur l'évaluation du BVGC.

La Stratégie d'information financière (SIF), un élément de la modernisation de la fonction de contrôle, a été mise en œuvre avec succès au MPO le 1er avril 2001. La SIF est une initiative gouvernementale qui a pour but d'améliorer la prise de décisions, la reddition de comptes et le rendement organisationnel par l'utilisation stratégique d'information financière et non financière. L'une de ses composantes clés consiste à modifier les pratiques comptables du gouvernement du Canada, c'est-à-dire à adopter la comptabilité d'exercice. Abacus, le système financier du MPO, a été mis à niveau pour permettre la comptabilité d'exercice, et de

nombreuses politiques comptables ont été élaborées pour guider les employés du MPO face aux nouvelles exigences en la matière. La principale d'entre elles était de consigner et d'évaluer nos immobilisations. Cette entreprise de taille a mobilisé des employés du MPO de chaque région et secteur. La formation que nous avons donnée en 2000-2001 à tous les employés du Ministère chargés de la gestion financière et matérielle aura également été l'une de nos grandes réalisations. La SIF aura un impact positif non seulement sur les fonctions comptable et financière du Ministère, mais également sur bon nombre de ses secteurs. La SIF, ce n'est pas tant la « comptabilité » que le fait d'être « comptable de ses décisions ». À cet égard, nous accorderons en 2001-2002 une attention spéciale aux gestionnaires pour veiller à ce qu'ils soient en mesure d'utiliser dans leurs décisions quotidiennes l'information issue de la SIF.

3.6.4 Gestion des immobilisations

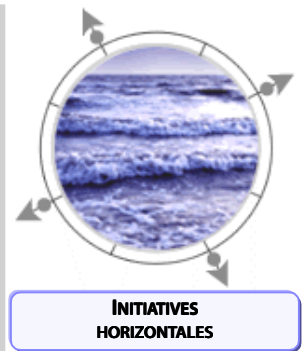
Le Ministère compte sur une multitude de biens immobiliers, qui lui appartiennent en propre ou qui sont fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'autres ministères et le secteur privé, pour faire son travail. De toute évidence, le financement actuel ne lui permet pas de gérer adéquatement ces biens vieillissants. Le MPO a réagi en réorganisant ses biens pour en faire une gestion opportune, s'assurant ainsi que l'utilisation des fonds disponibles profite au maximum aux programmes. Les fonds reçus ont servi à remettre en état des installations qui s'étaient fortement détériorées, comme la Station biologique de Saint Andrews. Quoiqu'il en soit, le Ministère sait qu'il doit réduire l'inventaire pour diminuer le déficit de financement. D'importantes activités d'élimination sont en cours, par exemple la fermeture des bases de la Garde côtière de Dartmouth et de Saint John. D'autres mesures de rationalisation sont à l'étude; il s'agit là d'une priorité.

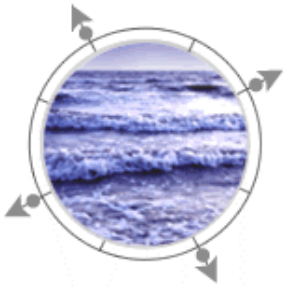
3.6.5 Gestion axée sur les résultats

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada énumère quatre éléments fondamentaux d'un secteur public performant :

- penser davantage en fonction du citoyen;
- se donner des valeurs claires;
- gérer toutes les fonctions en mettant l'accent sur la réalisation et la communication des résultats;
- s'engager à dépenser de manière responsable.

Le MPO fait des pas de géant dans la mesure et la communication des résultats, et ce, tant pour en faire bénéficier les Canadiens que pour assurer une gestion responsable de son appareil. Nous sommes à instaurer une approche ministérielle de gestion fondée sur les résultats pour nous guider dans la prise de décisions judicieuses. Nous ne disposons pas encore de données complètes pour mesurer notre rendement, mais cette information nous permet de savoir dans quelle mesure nous nous sommes rapprochés de nos résultats stratégiques. Elle nous permet aussi de mieux faire rapport aux Canadiens.





Section 4 — Consolidation de rapports

Dans la présente section :

- ◆ *Gestion du matériel* *Page 51*
- ◆ *Achats et marchés* *Page 51*
- ◆ *Initiatives de réglementation* *Page 51*
- ◆ *Initiative d'amélioration des services* *Page 55*
- ◆ *Entente-cadre pour l'union sociale* *Page 55*
- ◆ *Développement durable* *Page 56*
- ◆ *Réservoirs de stockage* *Page 60*

4.1 Gestion du matériel

Le MPO a comptabilisé l'ensemble de ses biens meubles et immeubles pour le passage à la comptabilité d'exercice. Cela s'est fait au moyen d'un inventaire matériel exhaustif, validé à l'issue d'une série de vérifications. Nous avons déterminé en partie les coûts du cycle de vie des actifs cruciaux à la mission et nous préparons un plan pour finir de calculer les coûts de certains éléments d'actif. Nous avons recensé tous ces actifs et nous sommes en voie d'en calculer les coûts opérationnels. Les problèmes du vieillissement, de l'insuffisance des ressources en capital et des pressions opérationnelles compliquent l'évaluation de ces actifs. Des évaluations de la gestion des risques ont été faites dans le cadre de l'évaluation de conformité à l'an 2000.

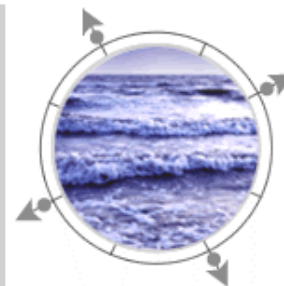
4.2 Achats et marchés

Les achats et les marchés jouent un rôle essentiel dans l'obtention des services et du matériel requis pour soutenir et maintenir l'ensemble des services du Ministère. Celui-ci compte sur un mélange d'évaluations faites par des entreprises indépendantes et de révisions internes faites par des pairs pour surveiller la conformité aux politiques et aux procédures et pour dégager les meilleures pratiques. Nous faisons la promotion de cartes d'approvisionnement pour simplifier le processus d'acquisition. Nous offrons régulièrement des séances de formation et des documents de référence pour renseigner les utilisateurs sur les politiques et processus relatifs à tous les types d'approvisionnements.

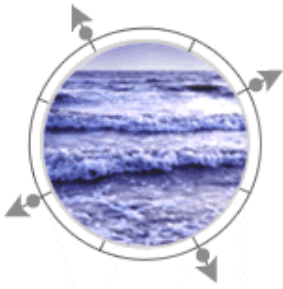
4.3 Initiatives de réglementation

Les règlements sont des lois par délégation qui doivent être autorisés par une loi du Parlement et travailler de pair avec celle-ci. Ils sont habituellement approuvés par le gouverneur en conseil et doivent répondre aux exigences de la *Loi sur les textes réglementaires* et de la *Politique de réglementation du gouvernement du Canada*. En vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, tous les règlements doivent être examinés par le ministre de la Justice et être publiés dans la *Gazette du Canada*. La publication préalable des projets de règlement dans la partie I de la *Gazette du Canada* donne aux Canadiens l'occasion de les commenter. Une fois approuvé par le gouverneur en conseil, un règlement reçoit un numéro d'enregistrement (DORS no) et est publié dans la partie II de la *Gazette du Canada*.

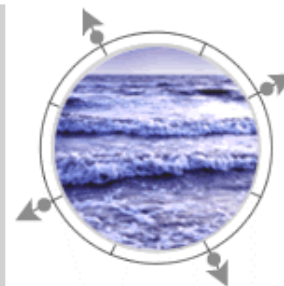
La liste suivante de projets de règlement du MPO témoigne de la variété des modifications qui sont apportées dans le courant d'une année.



**CONSOLIDATION
DE RAPPORTS**

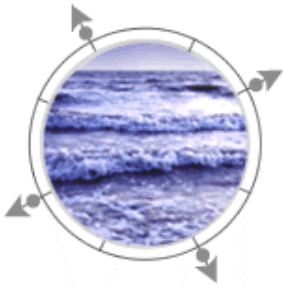


But de la mesure législative ou réglementaire	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats atteints
Loi sur les océans – Article 35(3) du Règlement sur la zone de protection marine			
<ul style="list-style-type: none"> Désigner les zones de protection marine (ZPM) 	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'intégrité écologique des écosystèmes, espèces et habitats marins Conservation et protection de certains écosystèmes marins 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance de la conformité et surveillance scientifique Statistique sur le degré d'observation 	<ul style="list-style-type: none"> Publication préalable de la ZPM de Race Rocks dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 28 octobre 2000
Règlement sur les petits bâtiments			
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité pour les embarcations de plaisance Rationaliser le système de certification Accroître la sécurité nautique 	<ul style="list-style-type: none"> Clarification de l'intention et des exigences à l'endroit des embarcations de plaisance 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du règlement (DORS/2000-311) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les résultats et en rendre compte dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2002-2003
Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance			
	<ul style="list-style-type: none"> Des eaux plus saines en désignant de nouveaux endroits à déversements interdits 		<ul style="list-style-type: none"> Aucun résultat durant la période examinée
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux			
<ul style="list-style-type: none"> Apporter des modifications annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité sur les cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du règlement (DORS/2001-38) 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de vitesses limites particulières à 22 zones Utilisation restreinte de tous les bateaux ou types de bateaux sur certains cours d'eau
<ul style="list-style-type: none"> Introduire une limite de vitesse universelle dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique et ajouter False Creek 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité sur les cours d'eau Normalisation des vitesses limites sur toutes les eaux intérieures de la Colombie-Britannique 	<ul style="list-style-type: none"> Publication préalable dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 24 mars 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les résultats suite à la publication finale dans la <i>Gazette du Canada</i>
Loi sur la marine marchande du Canada (LMMC)			
<ul style="list-style-type: none"> La LMMC est la mesure législative principale qui gouverne les activités des embarcations canadiennes dans toutes les eaux et les embarcations étrangères dans les eaux canadiennes. Les responsabilités du MPO comprennent la prévention de la pollution et interventions, les services de navigation, la sécurité des embarcations de plaisance, les phares, les bouées et phares, Sable Island et finalement, les épaves 	<ul style="list-style-type: none"> Réalignement des pouvoirs en fonction des nouvelles responsabilités du MPO 	<ul style="list-style-type: none"> Planification de l'entrée en vigueur simultanée du règlement et de la loi Élaboration de critères de mesure du rendement 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation au Sénat pour révision
Règlement de pêche de l'Atlantique (RPA)			
<ul style="list-style-type: none"> Reformuler Actuellement en veilleuse 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'outils de gestion nouveaux et plus flexibles aux régions Adoption de grilles tarifaires mieux alignées sur les revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas 	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas



**CONSOLIDATION
DE RAPPORTS**

But de la mesure législative ou réglementaire	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats atteints
Règlement sur les mammifères marins			
<ul style="list-style-type: none"> Examiner les règlements sur la chasse au phoque 	<ul style="list-style-type: none"> Refléter plus fidèlement l'évolution de la gestion des mammifères marins Gérer les pêches avec plus de souplesse 	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'élaboration commencé 	<ul style="list-style-type: none"> À signaler dans les prochains rapports ministériels sur le rendement
<ul style="list-style-type: none"> Réglementer l'observation des baleines 	<ul style="list-style-type: none"> L'harmoniser aux droits conférés par les règlements en matière de revendications territoriales Coopérer avec l'industrie de l'observation des baleines pour l'amener à se conformer d'elle-même aux lignes directrices afférentes 	<ul style="list-style-type: none"> Consultations publiques en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de réglementation anticipée en 2003-2004
Règlement sur la protection des pêcheries côtières			
<ul style="list-style-type: none"> Apporter des modifications à la liste des États autorisés à pénétrer dans les ports canadiens Faire une mise à jour pour rendre compte des décisions de conformité à l'an 2000 prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique au sujet de la mise en œuvre de l'Accord des Nations Unies sur les pêches 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité des lois canadiennes aux obligations internationales du pays et resserrement de l'application 	<ul style="list-style-type: none"> Sera modifié suite à la ratification et la mise en œuvre de l'Accord des Nations Unies sur les pêches 	<ul style="list-style-type: none"> À rendre compte lorsque l'Accord des Nations Unies sur les pêches sera mise en œuvre
Règlement de pêche du Pacifique (1993)			
<ul style="list-style-type: none"> Le modifier pour introduire un nouveau permis de pêche au thon afin d'honorer les obligations du Canada en vertu de l'Accord des Nations Unies sur les pêches, de l'Accord de conformité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et, une fois ratifiée, de la Convention sur les thonidés du Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des obligations juridiques internationales du Canada Améliorer le contrôle et la surveillance de la flotte de pêche au thon de la côte ouest dans les eaux du Canada et des États-Unis et en haute mer sur l'océan Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de règlement en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> À signaler dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les droits des permis pour la pêche au casier de la crevette et la pêche au flétan 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des droits des permis pour refléter la valeur réelle de l'accès à la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> Publication préalable dans la partie 1 de la Gazette du Canada le 24 février 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les résultats suite à la publication finale dans la Gazette du Canada



But de la mesure législative ou réglementaire	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats atteints
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest			
<ul style="list-style-type: none"> • Traduire les changements résultant de l'adoption du nouveau <i>Règlement de pêche du Nunavut</i> • L'harmoniser aux lois sur les règlements de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination des dispositions relatives au Nunavut 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations et élaboration du règlement en cours
Règlement de pêche du Nunavut			
<ul style="list-style-type: none"> • Assouplira les méthodes de gestion des ressources halieutiques pour donner suite aux décisions de la Commission de gestion de la faune du Nunavut prises de concert avec le ministre des Pêches et des Océans (la Commission est reconnue comme étant l'instrument principal de gestion de la région du Nunavut) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement reflétera l'<i>Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i> • Amélioration de la gestion des espèces de plantes et de poissons marins • Instauration d'une approche plus souple à la gestion globale des ressources halieutiques pour en assurer la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations et élaboration du règlement en cours
Aquaculture			
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique susceptible de mener à un cadre législatif et réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre législatif et réglementaire cohérent 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique toujours en voie de préparation et consultations en cours
Règlement de pêche de l'Ontario (1989)			
<ul style="list-style-type: none"> • Modification annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleures conservation et protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du règlement (DORS/2001-50) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la pêche récréative durable
Règlement de pêche du Québec (1990)			
	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion et administration des pêches 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du règlement (DORS/2001-51) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la pêche récréative durable
Règlement de pêche de Terre-Neuve			
<ul style="list-style-type: none"> • Reformuler 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime réglementaire souple conforme aux objectifs de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions en cours avec les intervenants
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des modifications pour permettre une meilleure gestion des espèces dans certaines rivières 	<ul style="list-style-type: none"> • Varier les périodes de fermeture par souci de conservation • Souplesse d'ouvrir et de fermer une pêche selon l'espèce et la taille • Application de mesures de conservation en fonction des rivières 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation prête
Règlement de pêche du Manitoba (1987)			
	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion et administration des pêches 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du règlement (DORS/2000-310) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la pêche récréative durable
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique (1996)			
<ul style="list-style-type: none"> • Introduire un contingent pour les pêches dans les eaux transfrontalières avec le Yukon 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion et conservation des ressources halieutiques en ne donnant droit aux pêcheurs à la ligne qu'à un seul contingent de capture par jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du contingent de capture quotidien de deux à un • Publication préalable dans la partie 1 de la <i>Gazette du Canada</i> le 10 février 2001 	<ul style="list-style-type: none"> • À signaler dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> de 2002-2003

4.4 Initiative d'amélioration des services

Le Ministère commence tout juste à mettre en œuvre l'Initiative d'amélioration des services. Les normes qu'appliquent certains de ses grands programmes — en l'occurrence la Garde côtière canadienne, le Programme de gestion des pêches, le Programme de protection de l'habitat du poisson et le Programme des ports pour petits bateaux — serviront de base aux plans d'amélioration des services.

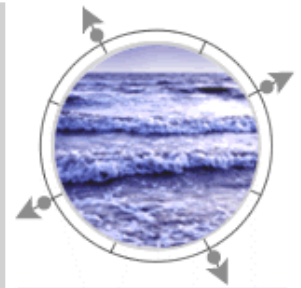
Les normes pour les Opérations de déglacement de la Garde côtière canadienne sont postées sur le site Web du Ministère. Il en va de même des normes de service pour tous les aspects du Programme de gestion des pêches, qui comprennent les normes applicables à la délivrance des permis de pêche et aux autres programmes de la Gestion des pêches. En général, les normes de service du Secteur de la gestion des pêches décrivent des engagements en matière de contact avec les clients et de consultation publique.

4.5 Entente-cadre pour l'union sociale

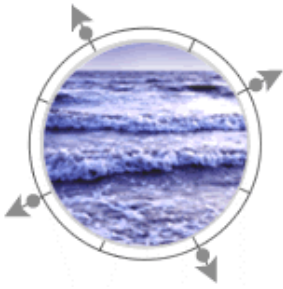
En février 1999, chaque province et territoire sauf le Québec a signé l'Entente-cadre pour l'union sociale (ECUS). Les gouvernements s'y engagent à travailler plus efficacement, ensemble et avec les Canadiens, à renforcer le système de santé et la structure sociale. L'entente oblige tous les niveaux de gouvernement à se montrer plus transparents envers les Canadiens et à leur rendre davantage de comptes. Les principes et les dispositions en matière de reddition de comptes de l'ECUS appuient la stratégie fédérale de gérer en fonction des résultats tout en mettant les Canadiens à contribution et témoignent de la nécessité d'établir des cadres de responsabilité conjoints pour les initiatives pancanadiennes.

En septembre 1999, le MPO a réussi à obtenir la signature de tous les gouvernements, dont celle du Québec, à l'Accord concernant la coopération intergouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture. Cet accord n'a pas la même portée que l'ECUS, mais il en partage l'esprit en ce qu'il est également « repose sur le respect mutuel et la volonté des gouvernements de travailler ensemble de plus près afin de répondre aux besoins des Canadiens ». Il cadre avec les principes de coopération et d'harmonisation de l'ECUS. Tous les gouvernements ont également convenu d'être ouvertement et publiquement responsables les uns envers les autres des engagements pris dans l'accord.

Depuis la signature de l'Accord concernant la coopération intergouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture, le MPO participe activement à des consultations et à des initiatives fédérales-provinciales sur un éventail de sujets avec l'ensemble des provinces et territoires (par exemple l'aquaculture, la pêche récréative et la gestion de la capacité). En raison de la création de plusieurs groupes de travail sous l'égide du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), l'ensemble des provinces et des territoires continuent à se concerter pour résoudre leurs problèmes mutuels et maximiser l'utilisation des ressources. Bon nombre des initiatives du CCMPA impliquent la tenue de consultations entre les gouvernements et les Canadiens (par exemple le Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques).



**CONSOLIDATION
DE RAPPORTS**



4.6 Développement durable

Dans le présent rapport, nous faisons le point sur le respect par le MPO, d'avril 2000 à mars 2001, des engagements qu'il avait pris en matière de développement durable dans sa première stratégie triennale de développement durable, déposée devant le Parlement en décembre 1997.

Le Ministère a tiré des leçons importantes de sa Stratégie de développement durable de 1997 :

- Il y avait pris des engagements trop nombreux, souvent répétitifs et formulés de manière trop générale, si bien qu'il était difficile de déterminer les résultats concrets qu'il souhaitait obtenir.
- Il n'y avait précisé ni d'échéances, ni de mesures et d'indicateurs du rendement.
- Si les engagements contenus dans la Stratégie de 1997 concordaient avec le mandat statutaire du Ministère, ils n'avaient pas été intégrés à ses processus de planification d'activités et de présentation de rapports.

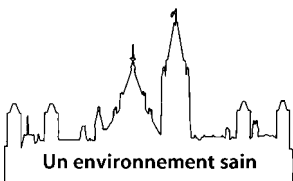
Aucun système de gestion n'était donc en place pour surveiller le rendement ou savoir s'il fallait apporter des correctifs. Comblar ces lacunes était l'un des principaux objectifs de notre Stratégie de développement durable de 2001-2003, notre deuxième, déposée devant le Parlement en février 2001.

Malgré les faiblesses de la Stratégie de développement durable de 1997, le MPO est déterminé à soutenir le développement durable des ressources halieutiques et océaniques du Canada et s'est rapproché de cet objectif en 2000-2001. La présente section résume et dégage les faits saillants de résultats exposés plus en détail ailleurs dans le présent rapport.

Fidèle à la volonté du gouvernement de prêcher par l'excellence en réduisant l'« empreinte écologique » de ses propres opérations, le MPO a pris un certain nombre de mesures en vertu de l'objectif 1, **Écologisation des activités opérationnelles du Ministère**, de la Stratégie de 1997. Dans la foulée de l'annonce, faite l'an dernier, de la Politique environnementale et du Cadre de gestion environnemental, les efforts se sont poursuivis pour élaborer un manuel de système de gestion de l'environnement. Des plans de gestion de l'environnement ont été formulés pour les substances toxiques, les eaux usées et l'énergie en sus des plans existants pour les réservoirs de stockage et les halocarbures. Le MPO entend harmoniser son Cadre de gestion environnemental et tous ses plans de gestion de l'environnement à la norme ISO 14001, une norme internationale, largement acceptée, de gestion de l'environnement. Vingt de nos grandes installations ont fait l'objet de vérifications environnementales, alors que neuf autres ont été soumises à des vérifications du rendement énergétique.

En vertu de l'initiative De l'ordre dans « la grande maison fédérale », le gouvernement fédéral a préparé un plan de réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre afin de remplir les engagements du Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le MPO doit atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010 dans le cadre de cette initiative. Pour mesurer ses

 http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index_f.htm



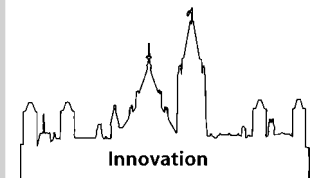
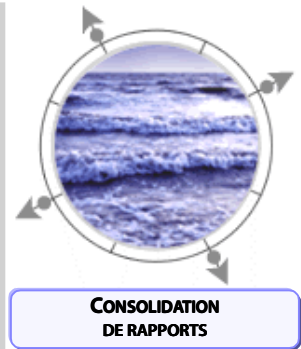
progrès en la matière, le MPO s'est fixé un point de référence énergétique qui correspond aux données de consommation pour l'année de base (1998-1999). Les données dorénavant recueillies seront comparées au point de référence, ce qui permettra de produire des rapports sur le rendement et sur les réductions totales des émissions de gaz à effet de serre.

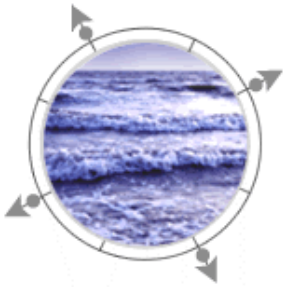
En vertu de l'objectif 2, **Prise de décisions écologiquement intelligentes**, le MPO a entrepris d'élaborer un cadre de développement durable avec des indicateurs de rendement et des centres de responsabilité précis. Il a partiellement honoré cet engagement dans le cadre de la nouvelle Stratégie de développement durable de 2001-2003. Le travail se poursuit en vue de l'établissement d'un système de gestion ministériel efficace pour la nouvelle stratégie.

En vertu de l'objectif 3 de la stratégie de 1997, **Connaissance des écosystèmes marins et d'eau douce**, le MPO s'était engagé pour 2000-2001 à offrir des conseils scientifiques plus fiables, à favoriser le développement durable de l'aquaculture et à étudier l'incidence du changement climatique sur les océans et leurs ressources. Vous trouverez les résultats détaillés à la section 3.1 du présent document. Pour améliorer la fiabilité de ses connaissances et de ses conseils scientifiques comme fondement décisionnel, le Ministère a examiné de fond en comble son Programme d'évaluation des stocks. La mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de cet examen, dont une gestion des risques axée davantage sur les écosystèmes et la prévention, commencera en 2001-2002. Pour accroître et améliorer sa capacité de recherche climatique, le MPO a créé la nouvelle Direction de l'océanographie et du climat en 2000-2001. Cette direction s'intéressera surtout aux effets du changement climatique, aux effets de la variabilité climatique sur les écosystèmes marins et au rôle que jouent les océans dans le climat de la Terre.

Les scientifiques du MPO ont décidé de collaborer avec de multiples partenaires dans le but d'acquérir et de communiquer des connaissances sur les ressources, les écosystèmes et les habitats marins et d'eau douce du Canada. Ont collaboré aux projets de recherche scientifique concertée du MPO d'autres organismes gouvernementaux du Canada et de l'étranger, des organismes de réglementation externes, des associations du secteur privé et des établissements d'enseignement. La collaboration avec les groupes consultatifs et les intervenants a facilité l'utilisation des données sur les pêches provenant des pêches sentinelles de l'industrie et des connaissances traditionnelles. Des efforts ont été faits pour diffuser les rapports sur la situation des stocks de poisson, des documents de recherche et des rapports de réunion par le truchement de consultations publiques et de sites Internet.

Le MPO a travaillé avec des partenaires externes de l'industrie de l'aquaculture, les gouvernements provinciaux et des organisations environnementales pour mettre sur pied le Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture en 2000-2001. Les travaux de recherche et de développement innovateurs qui seront réalisés dans le cadre de ce programme aideront les entreprises d'aquaculture durable au Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les efforts du MPO pour promouvoir une aquaculture respectueuse de l'environnement dans la section 3.5.





En vertu de l'objectif 4, **Gestion et protection des ressources halieutiques et du milieu marin**, le MPO a poursuivi des objectifs nationaux et internationaux en 2000-2001. Vous trouverez de l'information détaillée sur les résultats afférents à la section 3.3. Il est essentiel que les régimes internationaux de gestion des pêches aillent de pair avec les règles en vigueur de gestion des eaux de compétence canadienne pour assurer la conservation et la pêche durable des stocks de poissons, surtout des stocks de poissons grands migrateurs, des stocks qui chevauchent les frontières internationales ou des stocks qui font autrement l'objet d'un partage international. Dans la poursuite de ce résultat, le MPO a continué à promouvoir le respect effectif par la communauté internationale de l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs. Nous nous sommes également entendus avec les États-Unis sur la gestion du saumon du fleuve Yukon et, en septembre 2000, sur la Convention des stocks de poissons fortement migrateurs du Pacifique du Centre et de l'Ouest afin d'améliorer la gestion des stocks migrateurs de l'océan Pacifique, surtout du thon.

Au plan intérieur, l'une de nos principales préoccupations a été la difficulté, occasionnée par un cadre stratégique flou, d'intervenir pour résoudre les défis structurels des pêches commerciales. Pour appuyer la tenue de réformes favorisant la viabilité environnementale et économique des pêches et pour accroître l'obligation de rendre compte des utilisateurs, nous avons entrepris d'éclaircir le cadre stratégique des pêches côtières du Pacifique et de l'Atlantique. Le document de travail de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (auparavant intitulé Pêches de l'avenir) a été diffusé à l'automne de l'an 2000 et a fait l'objet de consultations avec les provinces et territoires, les intervenants et les citoyens jusqu'en mai 2001.

Le Ministère a continué à diriger l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en valeur des océans fondée sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de la prévention énumérés dans la Loi sur les océans. Vu la complexité de la tâche et la nécessité de se préparer à la tenue de vastes consultations auprès des partenaires gouvernementaux et des intervenants intéressés, nous avons reporté l'échéance initiale de l'an 2000.

Nous avons beaucoup progressé en 2000-2001 dans nos efforts de protection des habitats marins et d'eau douce du poisson contre la détérioration, la perturbation, la destruction, les contaminants et les espèces exotiques. Des nouvelles ressources nous ont permis d'embaucher du personnel et de faire des dépenses pour renforcer la protection des habitats dans les provinces des Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. En vertu de l'initiative « Plan directeur de la gestion de l'habitat », le Ministère a également tenté d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et la cohérence du Programme national de gestion de l'habitat et d'atteindre un meilleur équilibre entre les activités réglementaires et les mesures proactives. Il a pris des mesures pour accélérer l'examen des projets de développement en vertu des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives aux habitats. Pour ce faire, il a notamment accéléré les examens réglementaires en simplifiant le processus de recommandation, conclu des partenariats avec les provinces, lancé un programme national de formation du personnel et mis sur pied un système de présentation de demandes sur le Web. La participation du MPO à

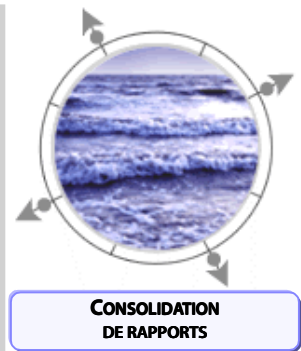
l'examen interministériel quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a également permis de dégager des moyens de rehausser l'efficacité, l'efficacité et la cohérence des évaluations environnementales. Vous trouverez de l'information plus détaillée à la section 3.2 précédente.

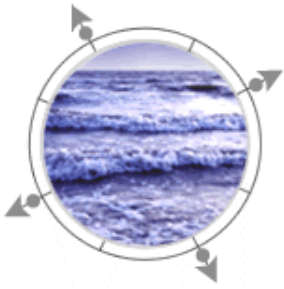
En vertu de l'objectif 5, **Préservation de la sécurité maritime**, le MPO a commencé à préparer des plans d'action pour évaluer et mettre en œuvre des possibilités technologiques et d'éventuels modes de prestation des services dans le Programme des aides à la navigation de courte portée et les Services de communication et de trafic maritimes. Le MPO a travaillé avec Transports Canada à formuler des normes pour les navires circulant dans les glaces de la côte atlantique et à réviser le règlement et les politiques afin de moderniser la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Vous trouverez plus de détails à la section 4.3. Des lignes directrices sur le processus de présentation de demandes au Programme de protection des eaux navigables ont été formulées et distribuées aux utilisateurs.

Le MPO a également commencé à mettre en œuvre les plans de gestion de l'environnement dans les ports de pêche gérés par les clients. Selon les objectifs originaux de 1997, les 444 administrations portuaires existantes le 31 mars 1998 avaient toutes trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2001, pour se doter d'un plan de gestion de l'environnement. Au terme de l'exercice 2000-2001, 414 de ces plans étaient en vigueur, ce qui correspond à environ 93 % de l'objectif original. Vous trouverez de l'information supplémentaire à la section 3.2.3.

En vertu de l'objectif 6, **Adoption de moyens propres à faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans**, le MPO a continué à travailler avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les industries de la pêche, de l'aquaculture et des océans à la poursuite des objectifs stratégiques de commerce international du Canada. Le MPO s'est surtout efforcé de promouvoir le commerce et les investissements internationaux dans les industries des océans et d'élargir l'accès des exportateurs canadiens de produits halieutiques et aquacoles aux marchés. Les efforts qu'il a déployés en 2000-2001 ont facilité la conclusion, en avril 2001, d'un accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. Cet accord prévoit l'élimination progressive entre les deux pays de tarifs sur une foule de produits, dont le poisson et ses produits. Vous trouverez à la section 3.5.3 de l'information sur le travail du MPO en faveur d'une industrie canadienne de l'aquaculture durable et compétitive à l'échelle mondiale.

Pour favoriser la sécurité et soutenir la compétitivité économique de la navigation sur les cours d'eau du Canada, le MPO a réglementé la circulation maritime et distribué aux navires commerciaux des aides à la navigation, des cartes nautiques et des publications connexes. Il a également fourni des services d'escorte et de l'information sur la circulation dans les glaces aux navires commerciaux qui ont participé au ravitaillement par mer des communautés et localités isolées de l'Arctique en marchandises diverses et en produits pétroliers en vrac durant la saison de navigation estivale de l'an 2000.





4.7 Réservoirs de stockage

État des réservoirs de stockage de pétrole sur les terres appartenant au MPO

Rapport annuel pour le 30 avril 2001

Conformément à la partie IV de la LCPE, Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2000.

Le nombre suivant de systèmes de stockage **hors sol** :

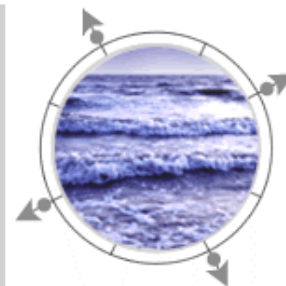
- Sont inscrits auprès de Pêches et Océans Canada : 310
- Sont conformes aux Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol : 214
- Ne sont pas conformes aux Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol : 96

Le nombre suivant de systèmes de stockage **souterrains** :

- Sont inscrits auprès de Pêches et Océans Canada : 171
- Sont conformes aux Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains : 145
- Ne sont pas conformes aux Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains : 26

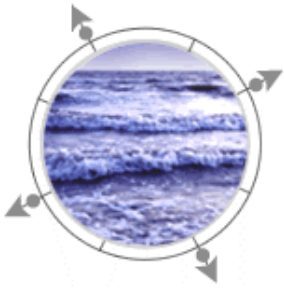
Dans le cadre de son plan d'activités 2001-2004, le Bureau de la coordination de l'environnement va procéder, par l'intermédiaire de ses coordonnateurs régionaux des questions environnementales, à l'enlèvement, à la modernisation ou, encore, au remplacement de certains des réservoirs non conformes du MPO. Le nombre de réservoirs à enlever, moderniser ou remplacer durant l'exercice 2001-2002 n'a pas encore été arrêté.

Section 5 — Rendement financier



Dans la présente section :

◆ <i>Aperçu</i>	<i>Page 62</i>
◆ <i>Tableaux financiers</i>	<i>Page 64</i>
<i>Sommaire des crédits approuvés</i>	<i>Page 64</i>
<i>Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité pour 2000-2001</i>	<i>Page 65</i>
<i>Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles</i>	<i>Page 67</i>
<i>Recettes par secteur d'activité</i>	<i>Page 68</i>
<i>Paiements législatifs</i>	<i>Page 69</i>
<i>Paiements de transfert</i>	<i>Page 70</i>
<i>Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité</i>	<i>Page 71</i>
<i>Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité</i>	<i>Page 72</i>
<i>Passif éventuel</i>	<i>Page 76</i>



Aperçu

Les tableaux financiers présentés dans cette section contiennent des renseignements sur :

- les dépenses prévues au début de l'exercice tel que présenté dans le *2000-01 Budget des dépenses — Un rapport sur les plans et les priorités*;
- le niveau de dépenses autorisé par le Parlement en fonction des modifications apportées aux priorités et des corrections techniques (dépenses totales autorisées);
- les dépenses réelles pour 2000-01 indiquées dans les Comptes publics (dépenses réelles pour 2000-01).

Ces tableaux financiers ont été préparés en utilisant la structure de responsabilisation du ministère tel qu'approuvé par les parlementaires; structure que nous devons utiliser pour faire rapport.

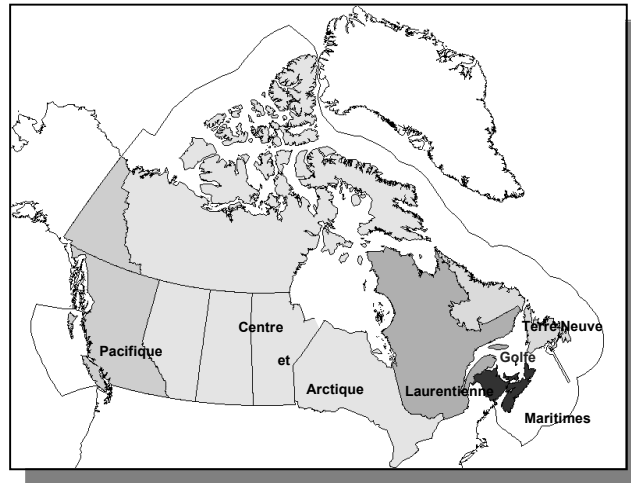
Pêches et Océans Canada exerce ses activités au Canada à partir de six bureaux régionaux ainsi qu'à l'Administration centrale à Ottawa. Les régions et leur bureau régional principal sont :

- Région de Terre-Neuve — St. John's (Terre-Neuve);
- Région des Maritimes — Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
- Région du Golfe — Moncton (Nouveau-Brunswick);
- Région Laurentienne — Québec (Québec);
- Région Centre et Arctique — Winnipeg (Manitoba);
- Région du Pacifique — Vancouver (Colombie-Britannique).

Chacune des six régions ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal. Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

 <http://www.pwgsc.gc.ca/recgen>

Régions de Pêches et Océans Canada



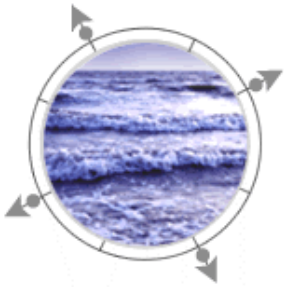
Le Ministère compte 11 secteurs d'activité et sept sous-ministres adjoints (SMA) responsables des 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. Le tableau suivant présente la relation entre ces secteurs d'activité et les cinq résultats stratégiques du MPO (voir « Quels résultats stratégiques poursuivons-nous » à la page 6). Dans le tableau suivant, un « T » indique que le secteur d'activité joue un rôle principal au résultat stratégique et un « S » indique que le secteur joue un rôle secondaire au résultat stratégique.

Relation des secteurs d'activité aux résultats stratégiques

Secteur d'activité	Résultats stratégiques du MPO*					Responsabilité à l'Administration centrale
	Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marins et dulçaquicoles	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	
Services à la navigation maritime		S		T	S	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		S		T	S	
Opérations de déglacage		S		T	S	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		S		T	S	
Gestion de la flotte	S	S	S	S	S	
Sciences halieutiques et océaniques	S	S	T			SMA, Sciences
Hydrographie		S	S	S	S	
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	S	T	S		S	SMA, Océans
Gestion des pêches	T	S				SMA, Gestion des pêches**
Ports		S		S	S	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	S	S	S	S	S	SMA, Services intégrés SMA, Politiques SMA, Ressources humaines

* "T" indique que le secteur d'activité joue un rôle principal au résultat stratégique, et "S" indique que le secteur d'activité joue un rôle secondaire au résultat stratégique.

** Dans le secteur d'activité de la gestion des pêches, la SMA, Politiques est responsable des programmes de réduction de la capacité.



5.1 Tableaux financiers

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

(en millions de dollars)		2000-01		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vote	Pêches et Océans Canada			
1	Dépenses de fonctionnement	951,9	1 034,1	996,1
5	Dépenses en capital	199,9	183,1	178,1
10	Subventions et contributions	176,8	294,6	240,1
(S)	Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,2	—	—
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	96,6	108,5	108,5
(S)	Remboursement des sommes portées aux recettes d'exercices antérieures	—	0,1	0,1
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	6,3	4,9
Total pour le Ministère		1 425,5	1 626,8	1 527,9

Le tableau 1 résume les ressources que le Parlement a consenties au Ministère par l'entremise des lois de crédits. Un crédit précise simplement le montant consacré à chaque catégorie de dépenses. Pêches et Océans Canada reçoit des crédits pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1), les dépenses en capital (crédit 5) et les subventions et contributions (crédit 10). Les éléments marqués d'un « S » dans la colonne des crédits correspondent à des dépenses assorties d'une autorisation permanente pour lesquelles aucune loi de crédits n'est requise.

Pêches et Océans Canada prévoyait dépenser 1 425,5 millions de dollars en 2000-2001. Dans le courant de l'année, le Parlement a approuvé des crédits supplémentaires de 201,3 millions de dollars, principalement pour le transfert de fonds qui avaient été affectés en 1999-2000 au Plan d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (68,5 millions de dollars), au Programme d'accès aux pêches autochtones en réponse à l'arrêt *Marshall* (59,1 millions de dollars), au Programme d'aquaculture durable au Canada (18,2 millions de dollars), à l'augmentation des activités de cession des ports (10,0 millions de dollars) et à l'évaluation des sites contaminés fédéraux (9,0 millions de dollars).

L'écart de 98,9 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles tient surtout aux délais de mise en œuvre de divers programmes tels que les contributions au Plan d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes et au Programme d'aquaculture durable; la majorité de ces contributions seront reportées en 2001-2002.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité pour 2000-2001

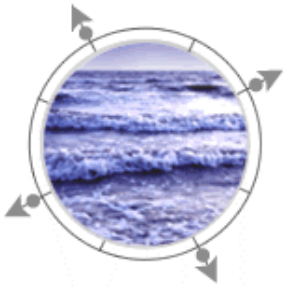
(en millions of dollars)							
Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles*	Total des dépenses nettes
Services à la navigation maritime	1 116	121,5	32,8	—	154,3	32,2	122,1
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 116</i>	<i>122,8</i>	<i>31,0</i>	—	<i>153,8</i>	<i>32,2</i>	<i>121,6</i>
Réelles	1 116	117,1	13,2	—	130,3	31,0	99,3
Services de communications et de trafic maritimes	840	63,9	16,3	—	80,2	0,2	80,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>840</i>	<i>64,4</i>	<i>16,1</i>	—	<i>80,5</i>	<i>0,2</i>	<i>80,3</i>
Réelles	840	58,7	13,4	—	72,1	0,5	71,6
Opérations de déglacement	470	53,2	—	—	53,2	14,4	38,8
<i>Autorisations totales</i>	<i>470</i>	<i>54,5</i>	—	—	<i>54,5</i>	<i>14,4</i>	<i>40,1</i>
Réelles	470	56,5	—	—	56,5	11,1	45,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 120	120,8	—	4,2	125,0	0,1	124,9
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 120</i>	<i>128,8</i>	—	<i>4,3</i>	<i>133,1</i>	<i>0,1</i>	<i>133,0</i>
Réelles	1 139	105,1	—	4,3	109,4	0,4	109,0
Sciences	1 151	123,6	—	5,0	128,6	—	128,6
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 180</i>	<i>153,9</i>	—	<i>2,4</i>	<i>156,3</i>	—	<i>156,3</i>
Réelles	1 207	141,3	5,2	2,4	148,9	—	148,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	637	102,3	—	30,0	132,3	—	132,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>637</i>	<i>106,9</i>	—	<i>34,5</i>	<i>141,4</i>	—	<i>141,4</i>
Réelles	742	96,3	1,8	34,4	132,5	—	132,5
Hydrographie	312	25,6	—	—	25,6	—	25,6
<i>Autorisations totales</i>	<i>312</i>	<i>27,6</i>	—	<i>0,1</i>	<i>27,7</i>	—	<i>27,7</i>
Réelles	312	32,6	2,5	0,1	35,2	—	35,2
Gestion des pêches	1 563	211,9	1,1	136,8	349,8	—	349,8
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 534</i>	<i>220,6</i>	<i>1,1</i>	<i>247,1</i>	<i>468,8</i>	—	<i>468,8</i>
Réelles	1 609	206,2	8,8	194,2	409,2	—	409,2
Ports	85	40,3	10,5	—	50,8	—	50,8
<i>Autorisations totales</i>	<i>85</i>	<i>50,8</i>	<i>28,3</i>	<i>1,0</i>	<i>80,1</i>	—	<i>80,1</i>
Réelles	85	42,9	46,1	1,0	90,0	—	90,0
Gestion de la flotte	382	70,8	101,2	—	172,0	—	172,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>382</i>	<i>77,8</i>	<i>88,4</i>	—	<i>166,2</i>	—	<i>166,2</i>
Réelles	383	90,8	36,4	—	127,2	0,4	126,8
Politiques et services internes	1 121	165,3	38,0	1,0	204,3	3,7	200,6
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 121</i>	<i>191,6</i>	<i>18,2</i>	<i>5,2</i>	<i>215,0</i>	<i>3,7</i>	<i>211,3</i>
Réelles	1 131	209,5	50,7	3,7	263,9	3,9	260,0
Total des dépenses prévues	8 797	1 099,2	199,9	177,0	1 476,1	50,6	1 425,5
<i>Autorisations totales</i>	<i>8 797</i>	<i>1 199,7</i>	<i>183,1</i>	<i>294,6</i>	<i>1 677,4</i>	<i>50,6</i>	<i>1 626,8</i>
Réelles	9 034	1 157,0	178,1	240,1	1 575,2	47,3	1 527,9
Autres recettes et dépenses							
Recette non disponibles**							53,5
<i>Autorisations totales</i>							<i>53,5</i>
Réelles							58,5
Coût des services offerts par d'autres ministères							57,3
<i>Autorisations totales</i>							<i>57,3</i>
Réelles							57,3
Coût net du programme							1 536,3
<i>Autorisations totales</i>							<i>1 737,8</i>
Réelles							1 643,7

Note: Les chiffres en caractères ordinaires illustrent les dépenses prévues tel qu'indiqué dans le 2000-2001 Budget des dépenses — Un rapport sur les plans et les priorités; ceux en italique illustrent le total des autorisations; les chiffres en caractères gras représentent les dépenses réelles.

* Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».

** Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».





Le tableau 2 ventile les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles du Ministère pour chacun de ses secteurs d'activité. Le tableau 4 explique nos recettes disponibles.

L'augmentation de 100,5 millions de dollars en fonds de fonctionnement entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable au transfert de 44 millions de dollars qui avaient été consacrés en 1999-2000 à des projets et des activités de divers ordres qui n'ont pu être menés à terme cette année-là et de 11 millions de dollars qui l'avaient été pour des activités de soutien à l'aquaculture durable au Canada, de 10 millions de dollars, pour la mise en œuvre de la réponse du gouvernement à la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Marshall*, de 7,0 millions de dollars, pour le renforcement de la gestion des habitats du poisson et de 5,4 millions, pour l'évaluation des sites contaminés fédéraux. Des 1 199,7 millions de dollars d'autorisations totales que le MPO a reçues, 42,7 millions n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice en raison surtout de l'obligation faite au MPO de rembourser un prêt qui lui avait été consenti pour se préparer au passage à l'an 2000 et de délais dans la mise en œuvre du programme renforcé de gestion des habitats et du programme d'aquaculture durable. Les fonds de fonctionnement pour les deux programmes susmentionnés seront reportés en 2001-2002.

La baisse de 16,8 millions de dollars des dépenses en capital entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique par un transfert de fonds dans le budget de fonctionnement pour des priorités telles que le programme de cession des ports en raison de délais enregistrés pour divers projets d'immobilisations. Des 183,1 millions de dollars d'autorisations totales, 5,0 millions n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice en raison de délais enregistrés pour divers projets d'immobilisations et seront reportés en 2001-2002. Les fluctuations d'un secteur d'activité à l'autre découlent de décisions d'investissement prises dans le cadre du plan d'immobilisations à long terme du Ministère.

L'augmentation de 117,6 millions de dollars du montant des subventions et contributions entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique par le transfert de 68,5 millions de dollars qui avaient été reçus en 1999-2000 pour le Plan d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes et de 40,6 millions de dollars qui l'avaient été pour le Programme d'accès aux pêches autochtones. Du total des autorisations, 54,5 millions de dollars n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice en raison surtout des contributions qui avaient été consenties pour le Plan d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (43 millions de dollars) et des obligations consécutives à l'arrêt Marshall (10 millions de dollars), dont la majorité seront reportées en 2001-2002.

Tableau 3: Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Secteurs d'activité					
Services à la navigation maritime	95,2	103,0	122,1	121,6	99,3
Services de communications et de trafic maritimes	61,6	67,3	80,0	80,3	71,6
Opérations de déglçage	37,8	41,2	38,8	40,1	45,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	96,2	104,0	124,9	133,0	109,0
Sciences halieutiques et océaniques	131,8	133,6	128,6	156,3	148,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	66,3	78,1	132,3	141,4	132,5
Hydrographie	33,0	32,1	25,6	27,7	35,2
Gestion des pêches	435,4	438,2	349,8	468,8	409,2
Ports	58,1	63,7	50,8	80,1	90,0
Gestion de la flotte	140,3	121,0	172,0	166,2	126,8
Politiques et services internes	178,0	196,8	200,6	211,3	260,0
Total	1 333,7	1 379,0	1 425,5	1 626,8	1 527,9

Le tableau 3 offre une perspective historique des ressources utilisées selon le secteur d'activité. Le tableau 2 explique les écarts entre les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles.

L'augmentation des dépenses réelles observée durant la période de trois ans visée au tableau 3 touche surtout : les dépenses de préparation au passage à l'an 2000 (1998-1999 à 1999-2000); le financement reçu pour renforcer les programmes de base tels que la recherche scientifique, la gestion des pêches et la sécurité maritime; les investissements effectués pour combattre la détérioration des navires fonctionnels; et la réponse du gouvernement à l'arrêt *Marshall*.



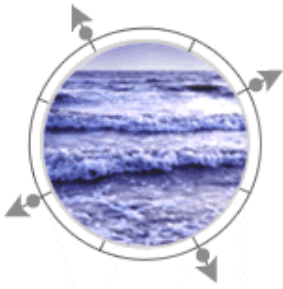


Tableau 4: Recettes par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Recettes réelles 2000-2001
Secteur d'activité					
Recettes disponibles*					
Services à la navigation maritime	29,6	29,8	32,2	32,2	31,0
Services de communications et de trafic maritimes	0,7	0,7	0,2	0,2	0,5
Opérations de déglçage	8,5	12,3	14,4	14,4	11,1
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	0,3	0,5	0,1	0,1	0,4
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	0,8	0,4	—	—	0,4
Politiques et services internes	3,2	3,9	3,7	3,7	3,9
Total des recettes disponibles	43,1	47,6	50,6	50,6	47,3
Recettes non disponibles**					
Services à la navigation maritime	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Hydrographie	2,9	2,8	2,9	2,9	2,8
Gestion des pêches	43,3	41,9	48,9	48,9	46,1
Ports	2,3	2,1	1,3	1,3	1,9
Gestion de la flotte	—	0,1	—	—	—
Politiques et services internes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Total partiel	49,4	47,3	53,5	53,5	51,6
Dépenses non prévues	10,4	11,2	—	—	18,1
Total des recettes non disponibles	59,8	58,5	53,5	53,5	69,7
Total des recettes	102,9	106,1	104,1	104,1	117,0

* Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».

** Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Le tableau 4 fait une comparaison historique des recettes du Ministère par secteur d'activité. Les recettes disponibles correspondent aux montants recueillis par l'acquittement de frais d'utilisation ou le recouvrement des coûts de nos services. Ces sommes proviennent surtout des frais perçus par la Garde côtière canadienne pour la prestation de services maritimes et de services d'escorte dans les eaux captives des glaces. Les recettes non disponibles correspondent aux montants perçus pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services. Le tableau montre que les recettes ont très peu fluctué durant la période à l'étude.

Tableau 5: Paiements législatifs

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Secteur d'activité					
Gestion des pêches	–	–	0,2	–	–
Total des paiements législatifs	–	–	0,2	–	–

Le tableau 5 montre une autorisation prévue de dépenser de l'ordre de 0,2 million de dollars. Cette autorisation a trait à *la Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*. En vertu de cette loi, le Ministère devait garantir les prêts consentis aux pêcheurs par les institutions financières. Aucun nouveau prêt n'a été garanti depuis 1987. Les derniers remboursements sont prévus pour 2002.



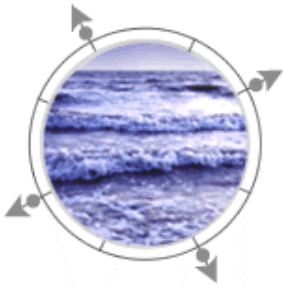


Tableau 6: Paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Secteurs d'activité					
SUBVENTIONS					
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	0,5	0,5
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	0,1	30,0	30,0	30,0
Hydrographie	0,1	0,1	—	0,1	0,1
Gestion des pêches	—	—	—	0,5	0,5
Ports	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,2	—	0,2	0,5	0,5
Total des subventions	0,3	0,2	30,2	31,6	31,6
CONTRIBUTIONS					
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	3,2	3,6	4,2	4,3	4,3
Sciences halieutiques et océaniques	1,8	1,7	5,0	1,9	1,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	1,1	2,8	—	4,5	4,4
Hydrographie	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	242,5	241,7	136,8	246,6	193,7
Ports	0,5	2,5	—	1,0	1,0
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	—	0,2	0,8	4,7	3,2
Total des contributions	249,1	252,5	146,8	263,0	208,5
Total des paiements de transfert	249,4	252,7	177,0	294,6	240,1

 <http://www.pwgsc.gc.ca/recgen/text/recgen-f.html>

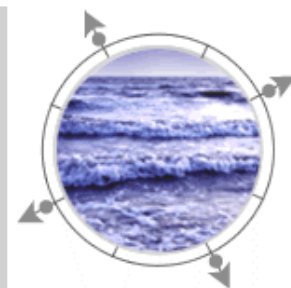
Le tableau 6 résume les subventions et contributions que le Ministère a déversés selon le secteur d'activité. Vous trouverez la liste complète des programmes de subventions et de contributions dans le module « Comptes publics du Canada » du site Web du receveur général du Canada.

Tableau 7: Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

(en millions de dollars)	Sector						Total
	SMA, Maritime/ Commissaire, GCC	SMA, Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	Exécutif et SMA, Services intégrés	
Services à la navigation maritime	122,1 <i>121,6</i> 99,3	—	—	—	—	—	122,1 <i>121,6</i> 99,3
Services de communications et de trafic maritimes	80,0 <i>80,3</i> 71,6	—	—	—	—	—	80,0 <i>80,3</i> 71,6
Opérations de déglacage	38,8 <i>40,1</i> 45,4	—	—	—	—	—	38,8 <i>40,1</i> 45,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	124,9 <i>133,0</i> 109,0	—	—	—	—	—	124,9 <i>133,0</i> 109,0
Sciences halieutiques et océaniques	—	128,6 <i>156,3</i> 148,9	—	—	—	—	128,6 <i>156,3</i> 148,9
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	132,3 <i>141,4</i> 132,5	—	—	—	132,3 <i>141,4</i> 132,5
Hydrographie	—	25,6 <i>27,7</i> 35,2	—	—	—	—	25,6 <i>27,7</i> 35,2
Gestion des pêches	—	—	—	341,6 <i>419,6</i> 375,2	8,2 <i>49,2</i> 34,0	—	349,8 <i>468,8</i> 409,2
Ports	—	—	—	—	—	50,8 <i>80,1</i> 90,0	50,8 <i>80,1</i> 90,0
Gestion de la flotte	172,0 <i>166,2</i> 126,8	—	—	—	—	—	172,0 <i>166,2</i> 126,8
Politiques et services internes	—	—	—	—	15,4 <i>15,9</i> 16,3	185,2 <i>195,4</i> 243,7	200,6 <i>211,3</i> 260,0
TOTAL	537,8 <i>541,2</i> 452,1	154,2 <i>184,0</i> 184,1	132,3 <i>141,4</i> 132,5	341,6 <i>419,6</i> 375,2	23,6 <i>65,1</i> 50,3	236,0 <i>275,5</i> 333,7	1 425,5 <i>1 626,8</i> 1 527,9

Note: Les chiffres en caractères ordinaires illustrent les dépenses prévues tel qu'indiqué dans le 2000-2001 Budget des dépenses — Un rapport sur les plans et les priorités; ceux en italique illustrent le total des autorisations; les chiffres en caractères gras représentent les dépenses réelles.

Le tableau 7 montre les montants dont chacun des sous-ministres adjoints est responsable par secteur d'activité. Le tableau 2 expliquait les écarts significatifs entre les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles par secteur d'activité.



RENDEMENT
FINANCIER

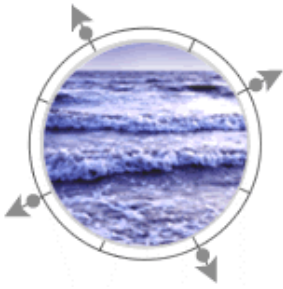


Tableau 8: Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité

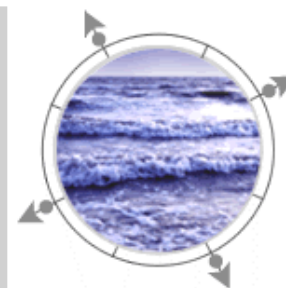
Le tableau suivant répartit les projets d'immobilisations du Ministère de plus d'un million de dollars par secteur d'activité. L'autorisation de mettre ces projets en oeuvre s'obtient par l'entremise du plan d'immobilisations à long terme.

(en millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
SERVICES À LA NAVIGATION MARITIME						
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel — réseau des services à la navigation	11,3	2,3	1,4	1,0	0,7	0,7
Modernisation des aides à la navigation (Phase II)	9,6	0,5	1,7	1,4	1,1	1,1
Mise en oeuvre de l'initiative quinquennale des bouées	2,9	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Renouvellement des SCTM à Halifax	4,0	—	0,6	2,5	1,7	1,6
<i>Colombie-Britannique</i>						
Déménagement du Centre des services de communications et de trafic maritimes à Vancouver	7,2	1,0	4,3	0,1	—	—
<i>Nunavut</i>						
Réseau à très haute fréquence à l'Arctique	1,9	—	0,6	1,0	1,5	1,5
<i>Multi-provinces</i>						
Formation sur ordinateur à l'intention des services de communications et de trafic maritime	1,2	0,1	—	0,1	0,1	0,1
Mise en oeuvre du GMDSS	10,8	0,2	0,2	7,9	4,5	4,4
CCS Phase I	1,4	—	—	0,6	0,6	0,6
Système d'information sur la navigation maritime	12,8	—	10,4	1,7	1,7	1,7
PORTS						
<i>Terre-Neuve</i>						
Catalina — rénovation du port	1,5	—	—	—	0,6	0,9
Grand Bank — rénovation du port	1,0	—	—	—	1,2	1,1
La Scie — rénovation du port	2,0	—	—	—	1,6	1,6
Makkovik — construction du port	1,3	—	—	—	0,5	0,6
Red Harbour — reconstruction du quai	1,1	—	—	—	0,9	0,5
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Chance Harbour — reconstruction du quai	1,6	—	—	—	1,2	1,4

Tableau 8: Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Nouvelle-Écosse						
Little Judique Ponds – construction du port	1,7	—	—	—	0,2	0,1
Clark's Harbour – réparation du quai	1,0	—	—	—	0,5	0,4
Parker's Cove – reconstruction du quai	1,3	—	—	—	1,0	1,0
Québec						
Grande Entrée	5,4	—	—	—	0,5	0,2
Paspébiac	1,5	—	—	—	0,5	0,5
Rivière-au-Renard – reconstruction du quai (Phase II)	3,1	—	—	3,5	3,5	2,3
St-Jean-Port-Joli – reconstruction du port*	1,8	—	—	—	1,3	1,8
Colombie-Britannique						
Région du Pacifique – réparation de la jetée	1,2	—	—	—	0,2	0,2
GESTION DE LA FLOTTE						
Nouvelle-Écosse						
NGCC Louis S. St-Laurent — remplacement des hélices	3,1	0,5	1,6	0,3	0,9	1,0
Prolongation de la vie du navire Hudson	5,3	—	—	2,5	2,5	2,5
NGCC Louis S. St-Laurent — remplacement de la chaudière	1,5	—	—	0,6	0,6	0,6
Terre-Neuve						
Prolongation de la vie du navire J.E. Bernier	2,6	—	—	0,5	0,5	0,5
Colombie-Britannique						
Remplacement du navire de recherche des pêches intérieures Caligus	2,0	—	—	1,2	1,2	1,2
Multi-provinces						
Équipement de communications sécuritaire	2,7	—	0,1	1,4	1,0	1,1
Système de visualisation cartographique pour la navigation	6,1	1,0	0,1	0,3	0,3	0,3
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage	36,3	3,4	3,7	5,8	2,4	2,0
Tenue à jour des informations de gestion	7,9	2,6	3,1	1,4	1,7	1,2
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage — Phase II	41,0	—	—	11,7	—	—
Stabilisation de l'équipement électronique	3,3	0,7	0,6	0,2	0,2	—

* Fait en partenariat avec Développement économique Canada qui a contribué 1,3 millions de dollars



**RENDEMENT
FINANCIER**

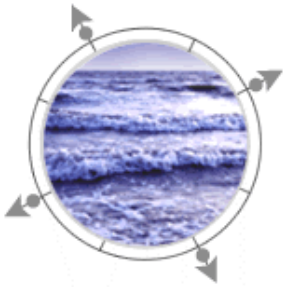
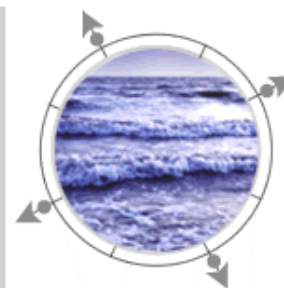


Tableau 8: Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
Terre-Neuve						
Base de la GCC de Southside — radoub de l'extérieur de l'édifice	2,6	—	0,2	0,1	0,1	—
Projet de revitalisation des phares	19,5	—	—	5,0	5,0	4,0
Base de la GCC de Southside — reconstruction des quais 28 et 29	6,7	0,2	1,0	2,7	2,7	2,4
Remplacement de la tour de communication	1,6	—	—	1,6	1,6	1,0
Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest — réparation suite à un incendie	1,3	—	—	1,3	1,3	1,5
Nouvelle-Écosse						
Restauration des écluses — Canal Canso	5,9	—	—	2,7	2,7	2,8
Canal Canso — pile de béton et feuilles de métal	5,4	—	—	0,8	0,8	0,6
Institut océanographique de Bedford — nouvel approvisionnement en eau salée	2,2	0,4	0,4	1,2	1,2	1,2
Institut océanographique de Bedford — entretien du quai et de la jetée	4,6	—	0,1	0,8	0,8	0,8
Institut océanographique de Bedford — rénovation de l'édifice Vulcan	1,2	—	—	1,2	1,2	1,2
Collège de la Garde côtière canadienne — réparation	1,9	—	—	1,7	1,7	1,7
Nouveau-Brunswick						
Station biologique de St. Andrews — Projet de filtration de l'eau salée	3,3	—	—	1,8	1,8	1,5
Québec						
Institut Maurice-Lamontagne — réfection majeure de la prise d'eau de mer	1,7	0,1	0,1	1,6	1,6	1,6
Institut Maurice-Lamontagne — optimisation de l'espace	1,5	—	—	1,5	1,5	1,3
Banc Cap Brulé — restauration des colonnes	2,0	—	—	0,2	0,2	0,3
Base de Québec — enrochement de la section 07 et restaurations structurales	1,7	0,1	1,2	0,1	0,1	0,1

Tableau 8: Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Province/ Description du projet	Coût total estimatif	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Ontario						
Base de la GCC de Prescott — réparation du quai	4,0	0,2	0,4	1,9	1,9	1,9
Restauration du Canal Southeast Bend	4,0	—	—	0,1	0,1	0,1
ELA — construction du laboratoire de science et conversion de l'ancien laboratoire en résidences	1,9	0,7	0,1	1,4	1,4	1,3
Colombie-Britannique						
Bella Bella — reconstruction de la résidence	3,0	1,2	—	0,1	0,1	0,1
Installations du PMVS — amélioration de la sécurité opérationnelle	1,2	—	—	1,2	1,2	1,2
Restauration des phares	25,0	—	—	6,5	6,5	6,5
Institut des sciences de la mer — réparation du quai Phase 2	3,1	—	—	0,1	0,1	0,1
Institut des sciences de la mer — réparation de la toiture à mi-vie	2,5	0,2	0,4	0,7	0,7	0,7
Station biologique du Pacifique — rénovation de l'édifice Taylor- Clemens	1,8	0,1	0,2	0,7	0,7	0,8
Station biologique du Pacifique — mise à niveau à 600 volts	1,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Fulton River — frayère en gravier	2,5	—	—	1,0	1,0	0,7
Pinkut Creek — frayère en gravier	1,6	—	—	0,4	0,4	0,3
Hangar pour aéroglisseur à Sea Island	4,0	—	—	0,2	0,2	0,2
Incubateur Robertson Creek — reconstruction de l'édifice d'incubation	2,2	—	—	0,8	0,8	0,8
Multi-provinces						
Projet de restauration de recherche et sauvetage	1,5	—	—	1,5	1,5	1,3



**RENDEMENT
FINANCIER**

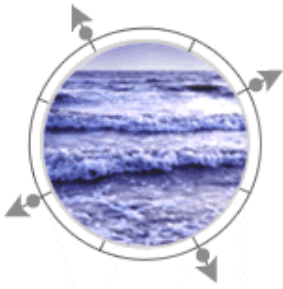


Tableau 9: Passif éventuel

Le 31 mars 2001, un passif éventuel estimé à 38,1 millions de dollars existait au MPO :

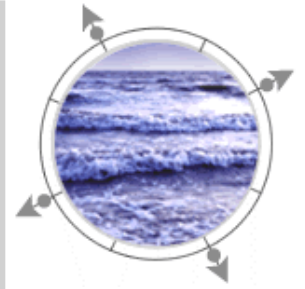
- 0,1 million de dollars concernent les garanties approuvées par le gouverneur en conseil pour des prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*. Aucun nouvel emprunt n'a été consenti en 2000-2001.
- 38,0 millions de dollars concernent quelque 69 cas individuels de poursuites judiciaires en suspens ou possibles. La plupart de ces réclamations concernent des pertes de revenu, des blessures et des dommages à la propriété.

En outre, le Ministère a des gains éventuels de quelque 42,4 millions de dollars au 31 mars 2000 concernant un cas.

Bien que ces cas en soient à des étapes diverses des procédures judiciaires, ce n'est pas la politique du MPO de faire des observations sur leur issue prévue. Toutefois, ils doivent être reconnus comme passif éventuel ou gains contre la Couronne et ne sont donc présentés qu'à des fins d'information.

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	Au 31 mars 1998	Au 31 mars 1999	Courant au 31 mars 2000
Liste des éléments de passif éventuel			
Prêts			
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,1	0,1	0,1
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	32,1	34,2	38,0
Total	32,2	34,3	38,1
Gains éventuels			
Litiges	43,2	42,4	42,4

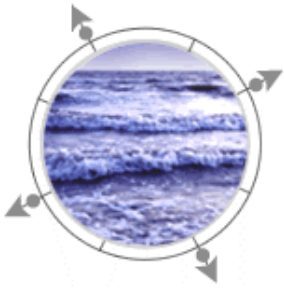
Section 6 — Autres renseignements



Dans la présente section :

- ◆ *Lois, règlements et rapports réglementaires* *Page 78*

- ◆ *Personnes ressources* *Page 80*



6.1 Lois, règlements et rapports réglementaires

Lois

Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique¹, L.R.C. (1985) ch. A-14

Loi sur la marine marchande du Canada², L.R.C. (1985) ch. S-9

Loi sur la protection des pêcheries côtières, L.R.C. (1985) ch. C-33

Loi sur le ministère des Pêches et des Océans, L.R.C. (1985) ch. F-15

Loi sur les pêches, L.R.C. (1985) ch. F-14

Loi sur le développement de la pêche, L.R.C. (1985) ch. F-21

Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, L.R.C. (1985) ch. F-22

Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, L.R.C. (1985) ch. F-23

Loi sur les ports de pêche et de plaisance, L.R.C. (1985) ch. F-24

Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, L.R.C. (1985) ch. F-13

Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs, L.R.C. (1985) ch. F-17

Loi sur l'Office national de l'énergie³, L.R.C. (1985) ch. N-7

Loi sur la protection des eaux navigables, L.R.C. (1985) ch. N-22

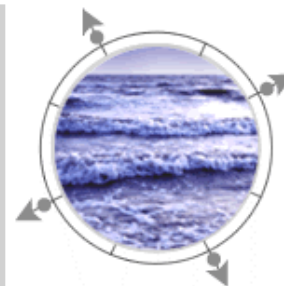
Loi sur les océans, L.C. (1996) ch. 31

Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles⁴, L.R.C. (1985) ch. R-7

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.
3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332*
- Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405*
- Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246*
- Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21*
- Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407*
- Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137*
- Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803*
- Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401*
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, DORS/99-53*
- Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375*
- Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99*
- Règlement sur les câbles de traîlle, DORS/86-1026*
- Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812*
- Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258*
- Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864*
- Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53*
- Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767*
- Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815*
- Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723*
- Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351*
- Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509*
- Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56*
- Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55*
- Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231*
- Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232*
- Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443*
- Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847*
- Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93*
- Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215*
- Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54*
- Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661*
- Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804*
- Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214*
- Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405*
- Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465*
- Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233*
- Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487*
- Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98*
- Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854*



**AUTRES
RENSEIGNEMENTS**



Rapports réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Développement de la pêche
Prêts aidant aux opérations de la pêche
Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution
Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin
Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Ces documents peuvent être obtenus auprès de :

Pêches et Océans Canada
Diffusion des publications
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
(613) 993-0999

6.2 Personnes ressources

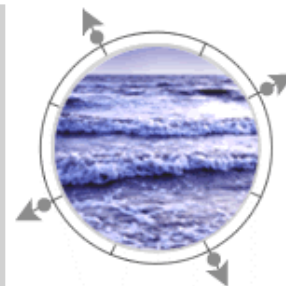
Personnes ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Jan Woodford	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Danielle Thibault	(613) 990-0219

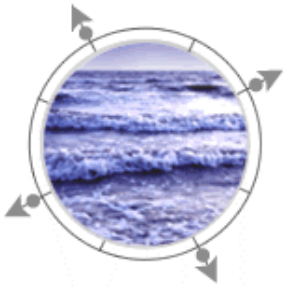
L'adresse Internet :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Section 7 — Prix décernés aux employés du MPO



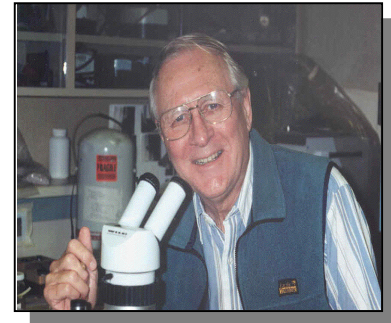
Dans la présente section :

<i>Timothy Parsons — Prix du Japon 2001</i>	<i>Page 82</i>
<i>James Gower — Médaille d'or de la Société de télédétection</i>	<i>Page 82</i>
<i>Pêches et Océans Canada, région du Pacifique — Prix du meilleur article</i>	<i>Page 82</i>
<i>Rick Harbo — BC 2000 Book Award</i>	<i>Page 83</i>
<i>André Godin — Special Public Service Award</i>	<i>Page 83</i>
<i>Lois Harwood — Prix de gestion coopérative 2000 du Comité mixte de gestion de la pêche Inuvialuit-Canada</i>	<i>Page 83</i>
<i>Neil Bourne — Prix d'excellence honoraire pour l'ensemble des réalisations de l'Association aquicole du Canada</i>	<i>Page 83</i>
<i>William Ricker (scientifique émérite), Donald C. Gordon, Jr., et Stuart Innes (décédé) — Prix science des 5RN aux leaders du développement durable</i>	<i>Page 84</i>
<i>Don Rodden, directeur, Intervention environnementale, région du Pacifique</i>	<i>Page 84</i>



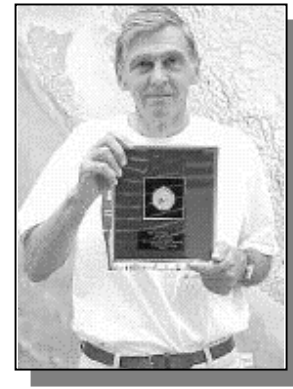
Timothy Parsons — Prix du Japon 2001

M. Timothy Parson, scientifique émérite de Pêches et Océans Canada, est le premier Canadien à remporter le plus prestigieux prix japonais en sciences et technologie, le Prix du Japon 2001, l'équivalent japonais du Prix Nobel. Le prix a été décerné à M. Parsons dans la catégorie « biologie marine » pour souligner son apport au développement de la biologie des pêches et à la conservation des ressources halieutiques et du milieu marin. Parmi ses nombreuses réalisations, M. Parsons a littéralement écrit en 1962, avec son collègue John Strickland, le manuel des méthodes analytiques pour les océanographes, une publication que l'on trouve encore aujourd'hui sur les rayons d'à peu près tous les laboratoires d'océanographie. Il est également un pionnier de l'« approche écosystémique » à la gestion des pêches par la conservation. Au moyen d'expériences contrôlées de pollution des écosystèmes menées dans l'inlet Saanich, lui et ses collègues des États-Unis, de l'Allemagne et du Japon ont été en mesure d'analyser l'effet de faibles teneurs en polluants sur le réseau alimentaire, du plancton au poisson. Cette démarche était révolutionnaire à une époque où l'on s'attachait surtout à étudier le poisson isolément de son habitat.



James Gower — Médaille d'or de la Société de télédétection

M. James Gower a remporté la Médaille d'or de la Société de télédétection, remise par la Société canadienne de télédétection. Ce prix souligne une percée significative dans le domaine de la recherche-développement en télédétection, sa technologie ou ses applications en plus d'une importante contribution à long terme dans le domaine au Canada. Dans le cadre du Programme spatial canadien, Pêches et Océans Canada a investi dans le développement d'un instrument aéroporté afin de mettre à l'essai une technique spéciale de télédétection tout à fait nouvelle. En plus de faire partie de l'équipe scientifique de cette initiative, M. James Gower a grandement contribué durant sa carrière à l'évolution de la télédétection.



Pêches et Océans Canada, région du Pacifique — Prix du meilleur article

La section de l'Idaho de l'American Fisheries Society a présenté au bureau de la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada le prix du meilleur article pour sa recherche océanographique exceptionnelle sur les stocks de saumon du Pacifique. Ses travaux, auxquels ont collaboré bon nombre des océanographes de la Division de la science et de la productivité de l'océan et des scientifiques des États-Unis, ont aidé les gestionnaires des pêches à mieux comprendre un problème majeur affectant de nombreux habitants du Nord-Ouest du Pacifique. Ses travaux de recherche sur les océans ont permis au Ministère de réunir les connaissances

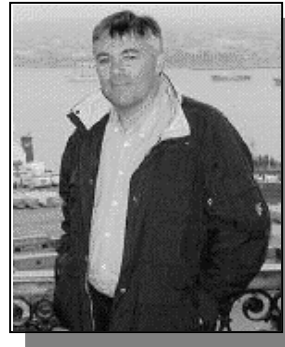
scientifiques nécessaires à l'élaboration de futures stratégies de gestion et en ont fait une figure de proue de la recherche océanographique.

Rick Harbo — BC 2000 Book Award

L'ouvrage *Whelks to Whales* de Rick Harbo est l'un des 61 livres que le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'Association of Book Publishers of BC ont choisi de mettre dans les bibliothèques scolaires. *Whelks to Whales* est une introduction illustrée à 420 espèces de faune marine. On l'a retenu pour la clarté de son écriture, la logique de sa présentation et la beauté de ses illustrations.

André Godin — Special Public Service Award

André Godin a reçu le deuxième prix d'honneur civil en importance, le Special Public Service Award, du département des Forces navales des États-Unis pour son apport exceptionnel à la mission et aux meilleurs intérêts des Forces navales des États-Unis. Le prix souligne l'éminence de son service et de son dévouement aux Forces navales des États-Unis et au Naval Meteorology and Oceanography Command et sa contribution à l'établissement du programme conjoint d'hydrographie appliquée.

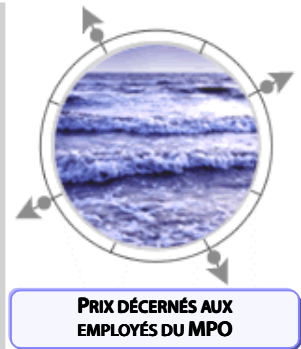


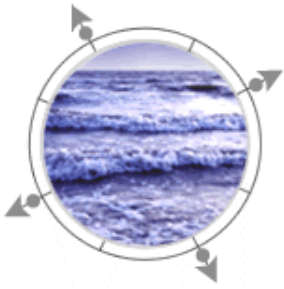
Lois Harwood — Prix de gestion coopérative 2000 du Comité mixte de gestion de la pêche Inuvialuit-Canada

La communauté a voulu souligner l'importante contribution de la biologiste à l'évaluation des stocks Lois Harwood à la cogestion des pêches dans la région désignée des Inuvialuit. Ses travaux mettent principalement l'accent sur les projets communautaires à long terme, notamment la surveillance et l'évaluation des stocks de phoque annelé, d'omble chevalier, de béluga et de cisco arctique. À titre d'exemples de l'excellence de ses recherches, soulignons qu'elle a coordonné, en 1992, le plus important relevé aérien effectué à ce jour d'une population de béluga dans la mer de Beaufort et qu'elle a contribué de manière exceptionnelle à la coopération internationale dans le domaine de la gestion des mammifères marins de la mer de Beaufort. Ses efforts se sont traduits par l'amélioration de la coopération entre le MPO, le Comité des chasseurs et trappeurs d'Inuvik et le Comité mixte de gestion de la pêche dans la région désignée des Inuvialuit.

Neil Bourne — Prix d'excellence honoraire pour l'ensemble des réalisations de l'Association aquicole du Canada

C'est à l'unanimité que l'Association aquicole du Canada a décerné son prix honoraire pour l'ensemble des réalisations à M. Neil Bourne afin de souligner le service exemplaire de longue durée qu'a rendu celui-ci à l'Association, au milieu de la recherche et à l'industrie de l'aquaculture.





William Ricker (scientifique émérite), Donald C. Gordon, Jr., et Stuart Innes (décédé) — Prix science des 5RN aux leaders du développement durable

Les 5RN (cinq ministères à ressources naturelles) ont décerné leur Prix science 2001 aux leaders du développement durable à trois scientifiques de Pêches et Océans Canada. On voulait ainsi souligner leur apport exceptionnel aux travaux scientifiques fédéraux à l'appui du développement durable. Dans le cadre du Prix science des 5RN, des bourses supplémentaires d'études supérieures au nom de chacun des trois scientifiques lauréats de Pêches et Océans Canada ont été décernées à de talentueux étudiants diplômés d'universités à travers le pays pour favoriser la réalisation de projets de recherche proposant des moyens innovateurs de préserver l'environnement et la biodiversité du Canada et de promouvoir l'utilisation durable de ses ressources naturelles.

Don Rodden, directeur, Intervention environnementale, région du Pacifique

Don Rodden a récemment remporté le prix d'équipe du secrétaire américain aux Transports au nom de l'équipe d'intervention environnementale de la région du Pacifique. La garde côtière des États-Unis a présenté ce prix à l'équipe pour l'aide qu'elle lui a récemment apportée dans le cadre de récents essais de pompage de pétrole lourd. Don a également accepté le prix de membre honoraire de la Garde côtière auxiliaire canadienne au nom de l'équipe d'intervention de la région du Pacifique. L'équipe a reçu ce prix pour avoir accueilli l'assemblée annuelle et les séances de formation de la Garde côtière auxiliaire canadienne.

Section 8 — Index

A

Administrations portuaires · 21, 23, 37, 42, 47, 59
Affaires internationales · 7, 8, 14, 17, 19, 26, 37, 39, 44, 45, 53, 56, 58, 59, 83
Aides à la navigation · 33, 39, 40, 47, 59, 72, 79
Approche prudente · 18
Aquaculture · 2, 10, 14, 17, 40, 43, 44, 45, 54, 55, 57, 59, 64, 66, 83
Arctique · 5, 9, 14, 27, 41, 47, 59, 62, 72, 80
Arrêt *Marshall* · 2, 27, 31, 64, 66, 67
Atlantique · 2, 5, 9, 22, 27, 29, 31, 32, 43, 52, 53, 58, 59, 74, 79, 80
Autochtones · 2, 3, 7, 9, 20, 21, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 64, 66, 79
Avantages · 6, 10, 64
Avis aux navigateurs · 33, 38

B

Bénévoles · 8, 21, 30, 35, 42
Biodiversité · 84

C

Cadre de réglementation · 7
Canadiens · 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 47, 49, 51, 55, 58, 59, 68, 74, 82, 84
Cartes · 33, 34, 37, 38, 39, 51, 59, 68
Cartes électroniques · 37
Cartes hydrographiques · 68
Centre et Arctique · 62, 80
Clients · 7, 8, 16, 27, 39, 40, 42, 47, 48, 55, 59
Climat · 8, 9, 14, 16, 17, 44, 57
Collectivités · 9, 43
Commerce maritime · 3, 1, 7, 9, 12, 40, 41, 59, 63
Communications · 17, 25, 34, 39, 43, 45, 46, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 73
Confiance du public · 39
Conseil consultatif maritime canadien · 34, 41
Conservation · 1, 3, 7, 14, 15, 20, 22, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 52, 53, 54, 58, 82
Consultations · 25, 29, 31, 34, 41, 53, 54, 55, 57, 58

D

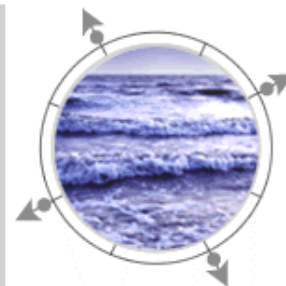
Dépenses · 4, 15, 22, 28, 35, 41, 42, 44, 58, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75
Dépenses en capital · 64, 66
Dessaisissement · 21
Développement durable · 2, 14, 17, 40, 41, 43, 44, 56, 57, 58, 84
Déversements · 17, 24, 52, 80
Diversification des modes de prestation des services · 47
Divestiture · 42

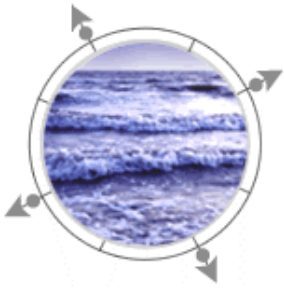
E

Eaux intérieures · 5, 8, 52
Eaux navigables · 21, 34, 44, 59, 78, 79
Écosystèmes · 3, 7, 14, 15, 18, 20, 23, 43, 52, 57, 82
Écotourisme · 7, 9
Ententes de cogestion · 2, 47
Environnement · 5, 8, 9, 10, 11, 17, 19, 21, 23, 25, 32, 42, 43, 44, 46, 56, 58, 59, 60, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 84
État des stocks · 2, 16, 18, 28, 57, 83
Évaluations · 2, 5, 9, 16, 18, 19, 21, 23, 28, 45, 48, 51, 57, 59, 64, 66, 83

G

Garde côtière auxiliaire · 34, 35, 84
Garde côtière canadienne · 3, 5, 21, 36, 40, 41, 47, 55, 68, 74
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement · 19, 25, 32, 46, 63, 65, 67, 68, 70
Gestion de la flotte · 19, 25, 32, 39, 46, 63, 65, 67, 68, 70, 71
Gestion des pêches · 2, 10, 18, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 55, 58, 63, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 79, 82
Gestion des ressources · 11, 17, 29, 30, 47, 48, 54
Gestion intégrée des pêches · 2, 23, 28, 58
Gouvernement en direct · 19, 48
Gouvernements · 2, 3, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 30, 31, 35, 40, 41, 44, 45, 47, 48, 49, 51, 55, 56, 57, 59, 66, 67, 83
Grands Lacs · 5, 23, 78





H

Hydrographie · 19, 25, 39, 46, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 83

I

Industries · 2, 3, 5, 7, 8, 9, 13, 17, 18, 21, 27, 29, 30, 33, 34, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 53, 57, 59, 78, 83

Initiatives de réglementation · 3, 50, 51

Intervenants · 2, 9, 20, 21, 26, 34, 39, 41, 44, 54, 57, 58

Intervention environnementale · 23, 25, 39, 46, 63, 65, 67, 68, 70, 81, 84

L

Laurentienne · 62, 80

*Loi canadienne sur l'évaluation
environnementale* · 5, 21, 59

Loi sur la marine marchande du Canada · 23, 39, 52, 59, 78

Loi sur la protection des eaux navigables · 21, 34, 44, 78

Loi sur les océans · 2, 5, 20, 52, 58, 78

Loi sur les pêches · 5, 20, 21, 23, 26, 44, 58, 78

Loi sur les prêts aux entreprises de pêche · 64, 69, 76, 78

Lois · 3, 2, 3, 5, 20, 21, 23, 26, 28, 34, 39, 44, 51, 52, 53, 54, 58, 59, 64, 69, 76, 77, 78, 81, 83

M

Mesures de rendement · 52

Milieu marin · 18, 20, 24, 58, 80, 82

N

Nations Unies · 23, 29, 53, 58

Navigation · 7, 14, 21, 25, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 46, 47, 52, 59, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 79

Navigation de plaisance · 7, 34, 36, 39

Normes de service · 55

Nunavut · 27, 38, 47, 54, 72

O

Océans · 1, 3, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 25, 40, 41, 44, 47, 52, 54, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 71, 78, 80, 81, 82, 84

Opérations de déglacement · 25, 39, 46, 55, 63, 65, 67, 68, 70

Organisation des pêches de l'Atlantique
nord-ouest · 29, 53

P

Pacifique · 2, 5, 9, 14, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 43, 48, 53, 58, 62, 73, 75, 79, 80, 81, 82, 84

Partenariats · 8, 15, 16, 17, 25, 40, 47, 59

Participation · 2, 9, 10, 18, 22, 23, 27, 30, 32, 45, 59

Pêche commerciale · 2, 31, 58

Pêche sportive · 54, 79

Pêches · 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 44, 45, 47, 53, 54, 55, 57, 58, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84

Pêches autochtones · 27, 31, 64, 66

Pêcheurs · 2, 26, 28, 30, 31, 34, 40, 47, 54, 69

Permis · 17, 28, 30, 36, 38, 42, 43, 44, 47, 53, 55, 58, 68, 79, 83

Phares · 52, 74, 75

Plans de gestion · 3, 21, 23, 28, 56, 59

Politiques et services internes · 19, 25, 32, 39, 46, 65, 67, 68, 70

Pollution · 7, 20, 21, 23, 24, 52, 79, 80, 82

Ports · 3, 9, 21, 23, 25, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 53, 55, 59, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 78, 79

Ports pour petits bateaux · 47, 55

Priorités · 7, 10, 11, 13, 20, 37, 44, 48, 62, 65, 66, 71

Programme canadien d'adaptation et de
restructuration des pêches · 47

Programme de mise en valeur des
salmonidés · 30

Programme national de gestion de l'habitat ·
58

Projets d'immobilisations · 66, 72

Protection · 3, 1, 3, 7, 8, 12, 14, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 34, 44, 48, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 63, 78, 79, 80

Protection de l'environnement · 8, 21, 23

Provinces · 5, 7, 8, 9, 17, 19, 21, 22, 25, 29, 30, 31, 34, 38, 44, 52, 54, 55, 58, 62, 72, 73, 74, 75, 79, 80, 83

R

Recettes · 4, 31, 43, 61, 64, 65, 66, 68
Recettes disponibles · 65, 66, 68
Recettes non disponibles · 68
Recherche et sauvetage · 23, 24, 35, 73, 75
Régions · 2, 5, 9, 14, 22, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 36, 38, 43, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 58, 62, 63, 72, 73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux · 52, 79
Règlements sur les petits bâtiments · 52, 79
Ressources aquatiques · 3, 1, 7, 14, 15, 17, 45, 63
Résultats · 11, 13, 19, 25, 32, 33, 39, 46, 52, 58, 63
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique · 29, 31, 58

S

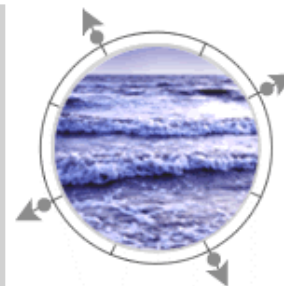
Saumon · 14, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 43, 48, 58, 82
Saumon du Pacifique · 14, 22, 30, 48, 82
Sauvetage, sécurité et intervention
 environnementale · 25, 39, 46, 63, 65, 67, 68, 70
Sciences · 9, 14, 15, 18, 19, 25, 32, 46, 63, 65, 67, 68, 70, 71, 75, 81, 82, 84
Sciences halieutiques et océaniques · 19, 25, 32, 63, 67, 68, 70
Sécurité maritime · 3, 1, 3, 7, 10, 12, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 52, 59, 63, 67
Service hydrographique du Canada · 37, 39, 47
Services à la navigation maritime · 25, 39, 46, 65, 67, 68, 70
Services de communications et de trafic maritimes · 25, 39, 46, 63, 65, 67, 68, 70
Services intégrés · 63, 71
Stocks de poisson · 2, 9, 18, 26, 27, 29, 30, 31, 57, 58
Stratégie des pêches autochtones · 31
Subventions et contributions · 15, 22, 28, 64, 66, 70
Système de positionnement global différentiel · 72

T

Technologie · 3, 8, 10, 17, 28, 29, 34, 82
Transport maritime · 5, 9, 20, 41
Transports Canada · 24, 59

Z

Zones de protection marine · 3, 23, 52



INDEX